



HAL
open science

Politiques publiques agricoles et changement des pratiques, étude de cas dans les coteaux de Gascogne (31)

Anouk Leclerc

► **To cite this version:**

Anouk Leclerc. Politiques publiques agricoles et changement des pratiques, étude de cas dans les coteaux de Gascogne (31). Sciences de l'Homme et Société. 2019. dumas-02354217

HAL Id: dumas-02354217

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02354217>

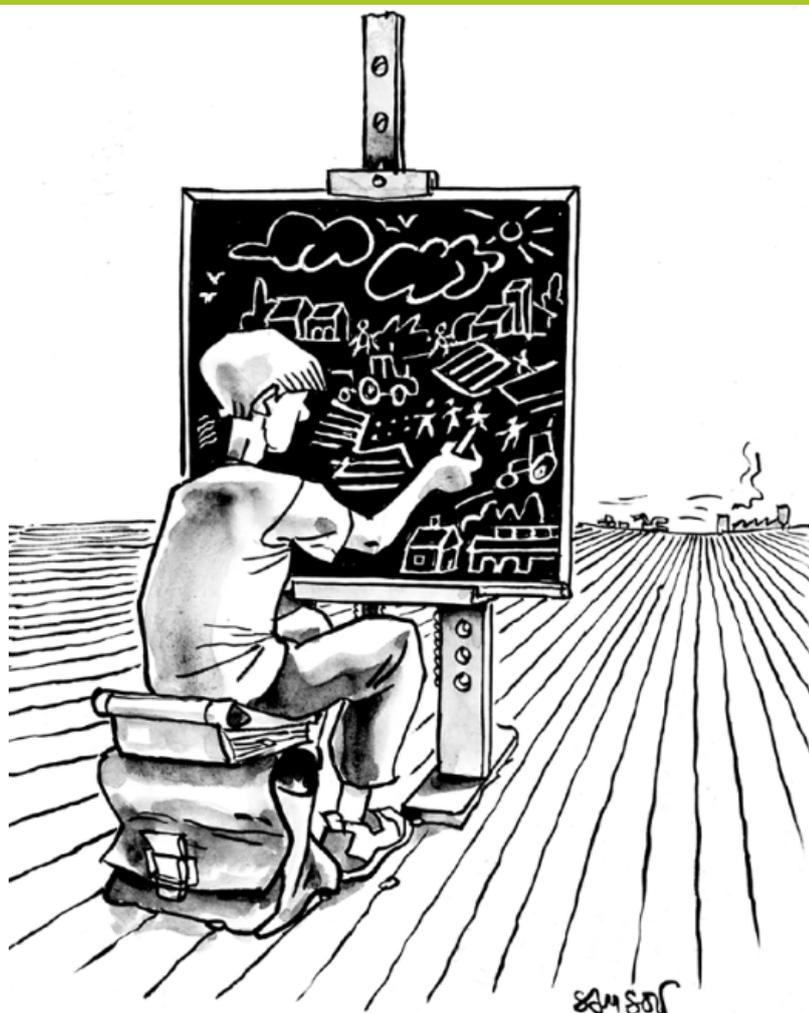
Submitted on 7 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de stage de fin d'études

« Politiques publiques agricoles et changement des pratiques, étude de cas dans les coteaux de Gascogne (31) »



Encadrantes du stage : CLEMENT Floriane, chargée de recherche en géographie humaine, INRA, UMR DYNAFOR / ESQUERRE Diane, ingénieure d'études, INRA, UMR DYNAFOR

Soutenance : Jeudi 19 Septembre 2019

Membres du jury universitaire : DEL CORSO Jean-Pierre, Professeur en Sciences économiques, ENSFEA de Toulouse, UMR LEREPS / BLOT Frédérique, Maître de conférences en Géographie, INU Champollion, UMR GEODE

Auteure du mémoire :
LECLERC Anouk

Master 2 Mention
« GeStion de
l'Environnement et
Valorisation des
Ressources
Territoriales »

Année universitaire
2018-2019

Institut National
Universitaire
Jean-François
CHAMPOLLION

Département Sciences
Humaines et Sociales

Structure d'accueil :
UMR DYNAFOR,
INRA, Castanet-
Tolosan



DYNAFOR
UMR 1201 | INRA - INP TOULOUSE

UC Institut National
Universitaire
Champollion

A l'enseignement public,

A ma famille,

A mon grand-père,

Moi aussi je préfère prendre la route
de la campagne.

Source de l'illustration de la page de couverture : Dessin de © SAMSON, in « PAC 2015-2020 : La Politique Agricole Commune rate sa cible », La Confédération Paysanne, 2015¹.

Référencement pour citer ce mémoire :

LECLERC Anouk, « Politiques publiques agricoles et changement des pratiques, étude de cas dans les coteaux de Gascogne (31) », Mémoire de recherche de grade Master 2, Mention « GeStion de l'Environnement et Valorisation des Ressources Territoriales », issu d'un stage de fin d'études effectué à l'UMR DYNAFOR – INRA Castanet-Tolosan, sous la direction de Floriane CLEMENT, Diane ESQUERRE et Jean-Pierre DEL CORSO, Année universitaire 2018-2019, Institut National Universitaire Champollion, Département Sciences humaines et sociales, Albi.

¹ Consultable à l'adresse suivante :

http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/PAC%202014-AnalyseMaJ2015-BD.pdf

➤ Remerciements

Je tiens à remercier les personnes qui ont contribué à mon travail. Sans leur concours, je n'aurais pu arriver à cette réflexion et à ces éléments d'analyse :

- Floriane CLEMENT et Diane ESQUERRE pour m'avoir donné l'opportunité d'effectuer un stage de recherche sur une thématique agricole d'actualité, qui faisait sens pour moi et mon parcours, pour m'avoir épaulé dans le travail de terrain et d'analyse. Merci de votre disponibilité envers mon travail et ma personne.

- Les agriculteurs rencontrés, sans qui ce travail ne pourrait avoir pris forme puisque reposant avant tout sur leurs expériences et récits, pour m'avoir accordé du temps, transmis leurs visions et leurs ressentis avec ouverture et bienveillance.

- Les personnels techniques et administratifs ayant été sollicités (les conseillers agricoles de secteur de la Chambre d'Agriculture et du Conseil Départemental de Haute-Garonne, les services d'Etat en charge des questions agricoles – DRAAF et DDT 31, la Fédération départementale des CUMA, l'ADEAR 31 ainsi que l'agence CER France de Saint-Gaudens) pour m'avoir permis de disposer de leurs retours quant aux enjeux agricoles des coteaux de Gascogne.

- Jean-Pierre DEL CORSO, tuteur pédagogique de ce travail de recherche, pour m'avoir accompagné sur ce sujet.

- L'ensemble des collègues de l'UMR DYNAFOR, qui ont à l'égard des jeunes stagiaires une attitude très positive et encourageante, pour m'avoir permis de réaliser ce stage dans des conditions particulièrement favorables. Un petit clin d'œil à l'équipe des stagiaires, plus particulièrement à Eva, Clémence, Julien, Joévin et Antonin, participant à rendre les journées plus sympas mais aussi plus chaudes dans notre petit bureau avec 4 ordinateurs en pleine canicule ...

- L'ensemble des enseignants du Master 2 GSE-VRT de l'INU Champollion d'Albi, pour la qualité de leurs enseignements et la sincérité de leur engagement pour notre formation. Le bagage qu'ils nous ont permis de construire est un atout pour se lancer dans la vie professionnelle.

- Une attention particulière à Frédérique BLOT, pour avoir mené à bien la promo du GSE et pour son accompagnement. Et puis un grand merci de nous avoir permis de considérer des postures réflexives et critiques comme légitimes et de nous avoir donné l'occasion de les mettre en œuvre bien que nous ne soyons qu'étudiants. Merci pour la richesse de votre enseignement marqué par la systémique et la considération pour la complexité. Merci de nous avoir fait part de vos réflexions sur votre façon d'être au monde et merci de nous avoir appris à le faire aussi !

- Mes camarades de classe et amis (je pense notamment aux filles du chalet-détente, aux baby-footers, à Célia, à Leslie, aux M2 IDVPM), pour leur présence, leur bonne humeur voire leur folie et aussi pour nos échanges pendant l'année scolaire, sur nos travaux de recherche et plus largement sur nos perspectives de jeunes, pour lesquels un pan du reste de nos vies s'ouvre.

- Léo, pour nos discussions brutes en matière de géographie, de choix de vie et pour ces grands moments d'amitié partagés depuis maintenant cinq ans.

- Louis, compagnon à la ville et surtout à la campagne, pour sa présence, ses mots toujours très justes, sa patience infinie et pour tout ce qu'il (nous) reste à venir. Rendez-vous familial, nature, studieux, agricole ou passionné à la maison rose, à Montalzat ou en Savoie, on en reparle.

- Le dernier remerciement mais pas le moindre, s'adresse à mes parents. Il s'agit pour moi de leur rendre ici le plus grand des hommages, ce sont tout ce qu'ils sont et qu'ils nous ont donné, en tant que personne, couple et parents, qui m'a permis d'être aujourd'hui une jeune géographe critique, passionnée par les questions agricoles. Mais surtout, à leur image, d'être en mesure de fournir un travail conséquent pour les rendre fiers, pour les remercier de tous les sacrifices effectués, de leur patience à mon égard (et je sais qu'il en faut), de leurs encouragements répétés, de leur soutien indéfectible sur tous les sujets et à toutes les heures. Vraiment merci mille fois pour votre engagement, pour vos valeurs et pour tout ce que vous donnez.

➤ **Sommaire :**

Remerciements	p. 3-4
Liste des abréviations, acronymes et sigles	p. 7-8
Introduction générale	p. 9-14
➤ <u>Partie I) Matériels et méthodes de l'étude réalisée sur les coteaux de Gascogne</u>	p. 15-66
Chapitre 1 : Construction des éléments de questionnement	p. 15-41
A) Le choix du terrain	p. 15-17
B) Le questionnement et les objectifs de recherche	p.17-20
C) Eléments d'appréhension des politiques publiques agricoles et des pratiques agricoles	p. 20-41
C.1) Les politiques publiques	
C.2) Politiques publiques agricoles et pratiques agricoles	
Chapitre 2 : La méthodologie d'enquête mise en place	p. 42-66
A) Introduction générale au cadrage méthodologique	p. 42-46
B) Les différentes méthodes de collecte des données et leur analyse	p.46-65
B.1) Analyse de documents écrits concernant les politiques publiques agricoles	
B.2) Entretiens narratifs auprès d'agriculteurs de la zone d'étude	
B.3) Entretiens semi-directifs à destination de professionnels liés au monde agricole	
C) Les grandes étapes	p. 65-66

➤ <u>Partie II) : Résultats et discussion de l'étude réalisée sur les coteaux de Gascogne</u>	p. 67-101
Chapitre 1 : Evolutions des exploitations et pratiques agricoles dans les coteaux de Gascogne	p. 67-89
A) Les trajectoires d'évolution des exploitations agricoles enquêtées	p. 67-75
A.1) Synthèse des principaux enjeux et dynamiques d'évolution recensés	
A.2) Proposition d'une catégorisation des trajectoires d'exploitations	
B) Quid de la transition agroécologique pour les exploitations agricoles enquêtées	p. 76-89
B.1) Une « agroécologie silencieuse » ?	
B.2) Des politiques publiques agricoles en faveur d'une transition agroécologique ?	
Chapitre 2 : Politiques publiques agricoles et changement des pratiques dans les coteaux de Gascogne	p. 89-101
A) Ce que le monde agricole en dit	p.89-95
A.1) Ce que les exploitants agricoles en disent	
A.2) Ce que le système d'acteurs du monde agricole en dit	
B) Nécessité de considérer le contexte de réception : entre poids des politiques publiques agricoles et capacité d'adaptation des exploitants	p. 95-101
B.1) Un rapport aux dispositifs de politiques publiques agricoles empreint de considérations négatives	
B.2) Des capacités d'adaptation circonscrites au fonctionnement du système agricole	
Conclusion générale	p. 102-110
Bibliographie	p. 111-117
Annexes	p. 118-127
Résumés	p. 128

➤ Liste des abréviations, acronymes et sigles

AB : Agriculture Biologique

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ACVA : Association Cantonale de Vulgarisation Agricole

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

ASP : Agence de Services et de Paiement

BCAE : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

CER : Centres d'Economie Rurale

COTERRA : COncertation à l'échelle du TERRitoire pour l'Agroécologie

CTE : Contrat Territorial d'Exploitation

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DDT : Direction Départementale des Territoires

DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs

DPB : Droit à Paiement de Base

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DYNAFOR : Dynamique et Ecologie des Paysages Agro-Forestiers

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural

FEAGA : Fonds Européen Agricole de GARantie

FD CUMA : Fédération Départementale des CUMA

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental

H-G : Haute-Garonne

ICHN : Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière française

IFT : Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

M1 GTDL : Master 1^{ère} année « Gestion des Territoires et Développement Local »

M2 GSE-VRT : Master 2^{ème} année « GeStion de l'Environnement et Valorisation des Ressources Territoriales »

MAE(C) : Mesure Agro-Environnementale (et Climatique)

MAEC SPE : MAEC Système de Polyculture-élevage

MSA : Mutualité Sociale Agricole

NPB : New Public Management

OGM : Organisme Génétiquement Modifié

OPA : Organismes Professionnels Agricoles

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique

PDR : Plan de Développement Rural

PP : Politique Publique

PPA : Politique publique agricole

RPG : Registre Parcellaire Graphique

SAU : Surface Agricole Utile

SIAH : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique

SIE : Surfaces d'Intérêt Ecologique

SIG : Système d'Information Géographique

SIREN : Système informatique d'Identification du Répertoire des ENTreprises

UE : Union Européenne

UMR : Unité Mixte de Recherche

➤ Introduction générale :

Le cadre du stage de fin d'études

La mise à l'agenda politique d'un changement de pratiques dans la gestion des ressources naturelles est un sujet très pressant, en France comme ailleurs dans le monde, l'agriculture étant concernée à ce titre, comme le sont par exemple l'exploitation minière ou la pêche. Cette situation est à lier avec l'émergence de discours globaux autour du concept de développement durable, venus imprégner l'action publique et dont se sont aujourd'hui emparés les citoyens.

En ce sens, on peut évoquer une actualité politique française, l'affaire des arrêtés anti-pesticides². Il s'agit d'un sujet qui s'est vu relancé le 27 Août 2019 alors que le tribunal administratif de Rennes suspendait un arrêté municipal de la commune de Langouët (Ille-et-Vilaine) : celui-ci avait pour objet de contraindre l'usage des phytosanitaires en instaurant une distance d'éloignement de 150 mètres autour des habitations et locaux professionnels (et non d'en interdire strictement l'usage). Le jugement en annulation repose sur le fait que le maire n'est pas dans son champ de compétence en légiférant sur l'usage des produits phytosanitaires et cela même en considérant une problématique sanitaire relatives aux habitants de sa commune. Le principe de précaution qui a pu être invoqué par le maire de Langouët, qui visait à contraindre l'usage des phytosanitaires au regard de leurs possibles implications sanitaires et environnementales, n'est pas recevable puisque seul l'Etat peut mobiliser ce principe pour légiférer.

D'autres maires se sont lancés dans cette démarche de prise d'arrêtés visant à contraindre l'usage des phytosanitaires dans l'espace. Ils qualifient leur action de désobéissance civile ayant pour finalité d'amener l'autorité centrale à changer la loi. Le chef de l'Etat, en la personne d'Emmanuel MACRON, a d'ailleurs réagi sur la question, dans le cadre d'une interview accordée au média « Konbini » : il a indiqué « *Donc Monsieur le maire, il a raison sur ses motivations* »³. Il semble alors que se dessine un consensus sur l'orientation que devrait avoir l'action portée par l'autorité publique (qu'elle soit locale, incarnée par les maires, ou centrale, incarnés par le Parlement et le Président), c'est-à-dire que celle-ci soit en mesure de proposer un cadre quant à l'usage des produits phytosanitaires au regard de leurs possibles

² Pour une appréhension globale du sujet on peut renvoyer à l'article « Pesticides : la fronde des maires s'exprime par voie d'arrêté », par Morgan BOËDEC / MCM Pression pour Localtis – Un média Banque des Territoires, publié le 29 Août 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.banquedesterritoires.fr/pesticides-la-fronde-des-maires-sexprime-par-voie-darrete?pk_campaign=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2019-08-29&pk_source=Actualités_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne

³ « Arrêté anti-pesticides : Emmanuel Macron « soutient » le maire breton « dans ses intentions » », Franceinfo avec AFP et Reuters pour France Télévisions, le 24 Août 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/arrete-anti-pesticides-macron-soutient-le-maire-breton-dans-ses-intentions_3588633.html

implications sanitaires et environnementales, ceci au nom de la protection de la santé publique.

Pour autant, il demeure qu'aujourd'hui, les moyens pour mettre en œuvre cette considération ne sont pas établis, d'où cette forme de désobéissance civile et son commentaire par le Président « *Mais je ne peux pas être d'accord quand on ne respecte pas la loi, c'est normal, et ça, on va le changer vite* »⁴. Le moyen avancé, par le gouvernement, pour encadrer l'usage passerait par la définition de zones d'épandages dont les conditions devraient être établies d'ici Janvier 2020 dans chaque département par le Préfet, orchestrant une phase de consultation publique de l'ensemble des acteurs concernés (agriculteurs, riverains, etc.). Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Didier GUILLAUME, expliquait dans une interview accordée à la chaîne télévisée CNews : « *S'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord, alors nous mettrons en place ce que l'on appelle des zones de non-traitement, comme le Conseil d'Etat nous l'a demandé.* »⁵. L'évolution de la réglementation en matière d'utilisation de produits phytosanitaires va donc être à suivre, qu'il s'agisse des débats qui vont l'accompagner comme des mesures qui en découleront.

Alors, à partir de ce cas illustratif, il faut rappeler que l'autorité publique est un acteur incontournable du secteur agricole français. Son intervention, matérialisée par des dispositifs variés et s'appliquant à différentes échelles spatiales, a évidemment évolué, notamment par le biais de la PAC (Politique Agricole Commune), pour aujourd'hui participer d'une dynamique de « verdissement » des pratiques agricoles.

Face aux critiques de plus en plus fortes portant sur les conséquences d'un modèle agricole aux méthodes de production intensives, on a vu se développer des modes de production différents : on peut évoquer l'agriculture raisonnée ou l'agriculture biologique (AB), qui s'impose désormais. Cette dynamique s'est appuyée sur la notion d'agroécologie au travers, notamment, du projet agroécologique pour la France, qui avait été porté en 2014 par le ministre de l'agriculture, alors Stéphane LE FOLL. Pour autant, l'emploi du terme agroécologie renvoie à des situations et/ou des visions différentes, nous y reviendrons dans le développement. Le concept est aujourd'hui équivoque et correspond à des modèles agricoles différents. Egalement, il faut rappeler que la France demeure en Europe le premier pays consommateur de produits phytosanitaires (avec 70 000 tonnes/ an), bien qu'étant rattrapée ces dernières années par l'Espagne et l'Allemagne⁶.

⁴ « Arrêté anti-pesticides : Emmanuel Macron « soutient » le maire breton « dans ses intentions » », Franceinfo avec AFP et Reuters pour France Télévisions, le 24 Août 2019.

⁵ « Pesticides : la fronde des maires s'exprime par voie d'arrêté », par Morgan BOËDEC / MCM Pression pour Localtis – Un média Banque des Territoires, publié le 29 Août 2019.

⁶ « Pesticides, qui sont les plus gros consommateurs en Europe », Générations Futures, le 12 Février 2019, consultable à l'adresse suivante : <https://www.generations-futures.fr/publications/pesticides-qui-sont-les-plus-gros-consommateurs-en-europe/>

Dès lors, il y a un intérêt à disposer d'un cas d'étude pour éclairer les changements à l'œuvre entre action publique et pratique agricole, afin de pouvoir apporter des éléments de compréhension à une réflexion nourrie et très actuelle.

En effet, il semble qu'il existe un décalage entre les discours, l'orientation de l'action publique et la situation générale relative au monde agricole. Les évolutions qu'ont connues les exploitations agricoles et les territoires dans lesquels elles s'inscrivent sont aujourd'hui questionnées au jour de leurs implications pour l'agro-socio-écosystème en place localement et ce, notamment, autour des questionnements sanitaires et environnementaux que porte la perspective de la mise en œuvre d'une transition agroécologique.

Il y a un enjeu, tout autant sociétal que de recherche, visant à cerner quelles peuvent être les implications des produits phytosanitaires ainsi qu'à comprendre comment l'autorité publique peut encadrer leur utilisation dans le monde agricole ; c'est dans ce cadre-ci que le stage et l'étude mise en œuvre se situent.

Pour qualifier le sujet du stage de fin d'études que j'ai réalisé, il semble nécessaire de rappeler le sujet initial de l'offre à laquelle j'ai répondu en Décembre 2018. Celle-ci, intitulée « Transition agroécologique et politiques publiques », décrivait l'objectif du travail de recherche à effectuer comme étant l'étude de « *l'influence des institutions locales et politiques publiques dans la transition agroécologique sur le territoire des coteaux de Gascogne* »⁷, afin de chercher à voir si institutions et politiques publiques avaient pu influencer les agriculteurs, leurs stratégies et pratiques et si oui, dans quelle mesure et comment.

Un tel sujet de recherche n'a pas été défini de manière isolée, il constitue ainsi un des volets d'un projet de recherche-action participative dénommé COTERRA (COncertation à l'échelle du TERRitoire pour l'Agroécologie). Ce projet s'inscrit dans « *le contexte des enjeux de gouvernance soulevés par la transition agroécologique à l'échelle du territoire* »⁸. C'est en ce sens qu'il a obtenu un financement pour un an, issu de l'appel à projet « CO3 : CO-CONstruction des CONnaissances pour la transition écologique et solidaire » porté notamment par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Fondation de France⁹.

Ainsi, sur le territoire des coteaux de Gascogne, qui rencontre des problèmes d'inondation et d'érosion des sols, se développent des démarches visant à former des collectifs pour expérimenter et changer de pratiques agricoles en vue d'opérer une transition agroécologique. « *Cependant, l'impact du changement de pratiques*

⁷ Proposition de stage « Transition agroécologique et politiques publiques », UMR DYNAFOR, Novembre 2018.

⁸ Idem.

⁹ Pour plus d'informations, page « CO3 : CO-Construction des Connaissances pour la transition écologique et solidaire », site internet de l'ADEME, consultable à l'adresse suivante : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CO32018-67>

agricoles pour une agriculture plus durable ne dépend pas uniquement des pratiques menées à l'échelle de la parcelle, mais également des pratiques menées à une échelle plus large comme le paysage. [...] L'objectif de ce projet en émergence est de développer un partenariat qui permette d'identifier de manière collective les freins et leviers d'une gouvernance concertée du territoire pour un développement rural respectueux de l'environnement, juste et économiquement viable. »¹⁰.

Ce projet est alors porté conjointement par des acteurs de la recherche et du monde agricole (en tant que coordinateur du projet côté société civile) : - les premiers sont représentés par l'UMR (Unité Mixte de Recherche) DYNAFOR - Dynamique et Ecologie des Paysages Agro-Forestiers (coordinateur du projet côté recherche) de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) de Castanet-Tolosan ; - les seconds sont représentés par l'ACVA (Association Cantonale de Vulgarisation Agricole) de Boulogne-sur-Gesse.

Ont également été mobilisés, en tant que partenaires contractuels, la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne (H-G), le Conseil Départemental de H-G et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Touch.

Un premier volet est développé par la tenue d'ateliers avec les acteurs locaux afin d'échanger et de co-construire une vision partagée des enjeux de l'agro-socio-écosystème. Un deuxième volet porte sur la réalisation d'une vidéo participative autour des agriculteurs. Enfin, le troisième volet, qui correspond au travail engagé durant mon stage, porte sur l'analyse institutionnelle et des politiques publiques : *« Ces politiques influencent les intérêts et stratégies des acteurs ainsi que les relations de pouvoir entre acteurs au sein des territoires. Le deuxième enjeu est donc d'engager une co-construction des connaissances qui prend non seulement en compte les interdépendances et conflits d'intérêt locaux mais qui également identifie et intègre les contraintes politiques et opportunités de changement institutionnel à des niveaux de décision multiples. »¹¹.*

La réflexion quant à une évolution des pratiques agricoles pour plus de respect de l'environnement et l'engagement dans un tel projet n'est pas à considérer de manière déconnectée du positionnement de l'UMR DYNAFOR. Ainsi, le laboratoire Dynamiques et Ecologie des Paysages Agriforestiers est une unité de recherche interdisciplinaire qui possède un positionnement thématique original qui s'inscrit dans l'agroécologie des paysages dans des territoires où forêt, agriculture et élevage interagissent fortement. Ses travaux relèvent de l'écologie du paysage, tout en mobilisant des compétences sociales (géographie) et techniques (télédétection et géomatique) pour analyser les dynamiques, gouvernance et interactions des systèmes socio-écologiques à des échelles multiples. De plus, les travaux de DYNAFOR s'inscrivent eux-mêmes dans une dynamique de recherche forte au sein

¹⁰ Annexe technique de l'appel à projets « CO3, CO-Construction des Connaissances », Septembre 2018, projet COTERRA « Concertation à l'échelle du TERRitoire pour l'Agroécologie », 2 p.

¹¹ Idem, 4 p.

de l'INRA à l'égard de l'agroécologie : ainsi, elle « est l'une des priorités du document d'orientation (2010-2020) de l'Inra »¹².

L'intérêt de l'offre de stage dans le cadre du M2 GSE-VRT

L'intérêt d'un tel sujet pour la réalisation du stage de fin d'études en M2 GSE-VRT (GeStion de l'Environnement et Valorisation des Ressources Territoriales) est multiple.

D'abord, la question agricole (avec l'ensemble des problématiques qu'elle recouvre) permet de réunir écologues, géographes, économistes, sociologues et politistes, à l'image de la composition de notre promotion et de son équipe pédagogique. La mise en œuvre du festival « Alimentterre » fin 2018 nous avait prouvé que pour appréhender les enjeux liés au monde agricole aujourd'hui, une réflexion pluridisciplinaire et complexe était bienvenue. Ainsi, faire un stage portant sur une problématique agricole nous permet de mobiliser des connaissances théoriques et méthodologiques variées, pouvant relever de différentes disciplines (écologie, écologie du paysage, agronomie, géographie, économie, cartographie), ceci correspondant à la démarche de formation du GSE-VRT. Et ce d'autant plus que la démarche de l'UMR DYNAFOR relève également de cette considération.

Etudier la question agricole sous l'angle de sa transition, entendue ici au sens d'une évolution pour inclure davantage de pratiques respectueuses de l'environnement, est un sujet que, me semble-t-il, il est tout à fait légitime d'étudier pour un élève du M2. Comme l'indique le sigle GSE « GeStion de l'Environnement », nous sommes formés à la gestion des problématiques environnementales : l'agriculture et ses implications est une des problématiques dominantes dans ce domaine actuellement, dès lors disposer d'une expérience de recherche sur les potentiels facteurs du changement en matière de pratiques agricoles a du sens. De plus, le sigle VRT « Valorisation des Ressources Territoriales » rappelle également que nous sommes formés à considérer des entrées spatialisées : le fait que le sujet s'ancre dans un territoire particulier et que le travail de recherche soit à mener avec des acteurs « de terrain » apparaissait cohérent avec les ateliers de recherche-action réalisés en classe, qui visaient à mettre au service d'un territoire une analyse et des réflexions nourries par des éléments théoriques et de la recherche.

Ensuite, l'entrée par les politiques publiques est une des composantes majeures de notre bagage de formation. Les enseignements théoriques « Théories et concepts des politiques publiques », dispensés en M1 GTDL (Gestion des Territoires et Développement Local), nous ont permis de nous emparer de cet objet, de l'étudier, le déconstruire et de savoir le prendre en compte lors de projets de recherche,

¹² « L'agroécologie, une transition à construire », INRA, consultable à l'adresse suivante : <https://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/250599-24a0e-resource-caer2013-sia2014-l-agroecologie-une-transition-a-construire-4-p-.html>

notamment lors des ateliers de recherche-action. Il y avait ainsi un intérêt à remobiliser ces savoirs et savoir-faire. De plus, professionnellement, il est possible que nous soyons amenés à élaborer, gérer ou analyser ces dispositifs. Donc, mieux maîtriser les dispositifs de politiques publiques agricoles constituait pour moi un véritable attrait puisque je me suis spécialisée en tant que géographe sur les enjeux agricoles. Attester d'un bon niveau de maîtrise de ces dispositifs pourra être une compétence à faire valoir en vue d'une insertion professionnelle réussie.

➤ Partie I) Matériels et méthodes de l'étude réalisée sur les coteaux de Gascogne

Chapitre 1 : Construction des éléments de questionnaire

A) Le choix du terrain

Pour déconstruire le questionnaire qui a été mis en œuvre lors du stage, il faut avant tout revenir sur l'ancrage spatial de celui-ci, les coteaux de Gascogne et plus particulièrement, le Bas Comminges. Il s'agit d'une zone située dans le département de la Haute-Garonne (31). Ce choix du terrain n'est pas de mon ressort : il s'agit d'une zone qui a fait l'objet d'études menées par des chercheurs de l'INRA, plus spécifiquement de DYNAFOR, depuis plus de 30 ans. Dans le cadre du projet COTERRA, il a été arrêté de circonscrire la réflexion aux trois anciens cantons d'Aurignac, de Boulogne-sur-Gesse et de L'Isle-en-Dodon.

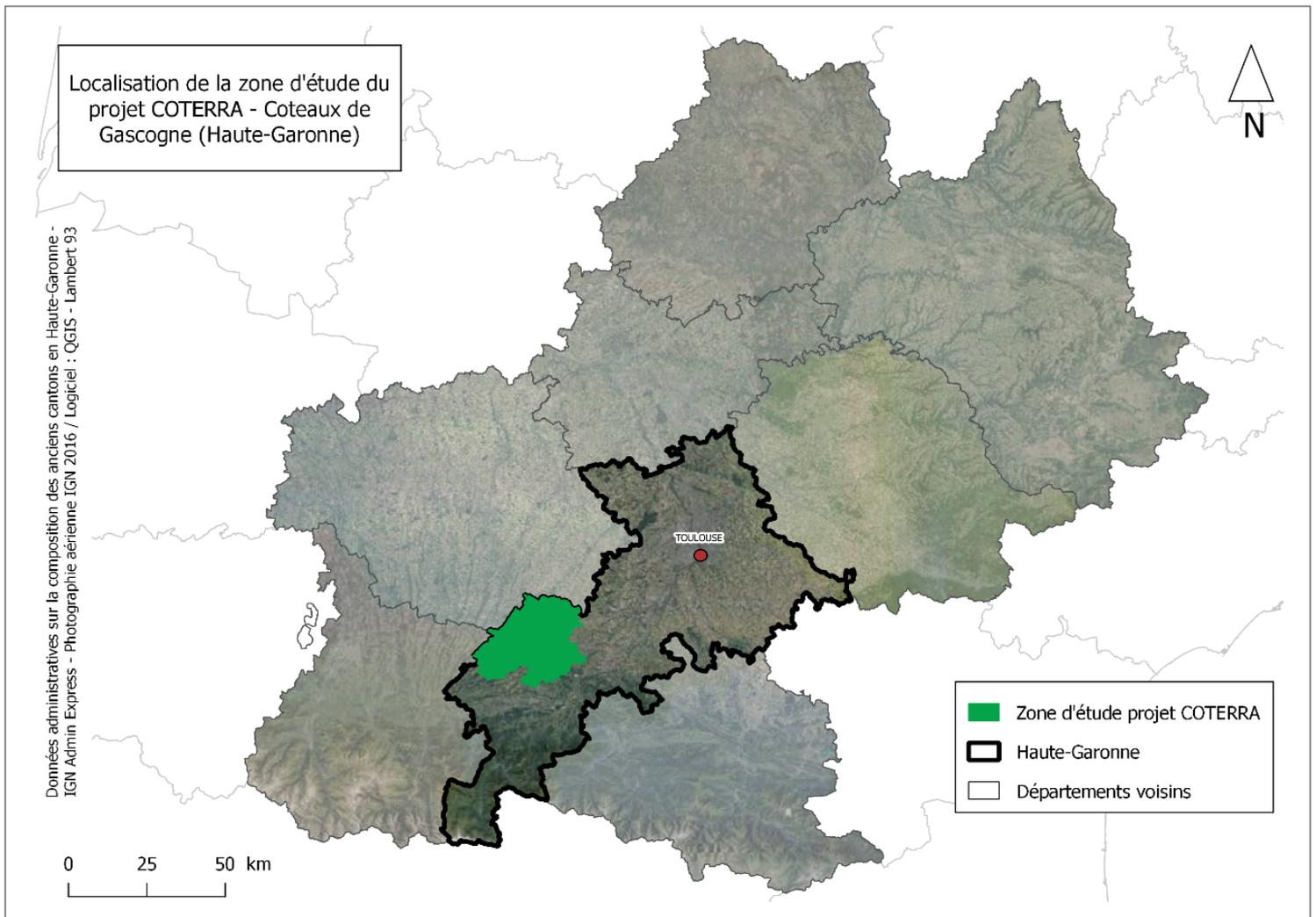


Figure n°1 : Carte illustrant la localisation de la zone d'étude du projet COTERRA dans les coteaux de Gascogne (31), réalisée par LECLERC Anouk – Juillet 2019

Ce territoire rural est un espace vallonné, entre des coteaux, plus ou moins pentus, et des zones de plaine, accompagnant les cours d'eau. Il constitue une zone du piémont pyrénéen, qui, bien que disposant d'un climat tempéré, est exposé à des influences climatiques variées (montagnardes, océaniques, méditerranéennes). L'hiver, on y retrouve des épisodes de crues et/ou d'inondations et l'été, les sécheresses y sont fréquentes. L'agriculture y est toujours très présente et la polyculture-élevage¹³ domine encore. Toutefois des changements sont à l'œuvre depuis la fin des années 1950, comme ailleurs dans l'ensemble des espaces agricoles français.



Figure n°2 : Photographie représentant la zone d'étude des coteaux de Gascogne, DYNAFOR – Mai 2019

On peut faire ici référence aux constats issus de l'étude de CHOISIS et al. (2010) : « *Entre les recensements agricoles de 1970 et 2000, le nombre d'exploitations du canton d'Aurignac a été divisé par 2,3 [...]. Cette diminution s'est traduite par : – un agrandissement de la taille des exploitations dont la moyenne était, en 2000, de 41 hectares, ce qui les situe dans la moyenne nationale ; – une réduction de la superficie agricole utilisée, en particulier des prairies [...]. Sur cette période, l'évolution des systèmes de production est marquée par : – le maintien des grandes cultures et l'introduction des oléoprotéagineux dans les rotations, en substitution des céréales ; – une forte régression des productions secondaires telles que porcs*

¹³ D'après la définition du Dictionnaire d'agroécologie - INRA : « La polyculture-élevage est un système de production agricole combinant une ou plusieurs cultures (destinée(s) à la vente et/ou à l'alimentation des animaux) et au moins un élevage. [...] », consultable à l'adresse suivante : <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/polyculture-elevage/>

et volailles [...], vignes et jardins familiaux ; – le maintien du cheptel bovin allaitant. »¹⁴.

Il est à noter que ces évolutions dans les structures et systèmes agricoles s'accompagnent localement de changements sociétaux (évolutions démographique et familiale, dynamiques urbaines sous l'influence de la métropole toulousaine notamment). L'ensemble de ces changements « *ont eu des impacts importants sur les systèmes socio-écologiques et les paysages (Sourdil et Augustin, 2012 ; Gibon et al., 2016) »¹⁵.*

Ainsi, jusqu'alors, de nombreux travaux de recherche menés par DYNAFOR ont visé à comprendre les interactions entre agriculture et biodiversité à l'échelle des parcelles et du paysage, en lien avec ce contexte évolutif et ses implications. Mais relativement peu d'études ont exploré le rôle des politiques publiques dans ces interactions, avec ce contexte et sur ce territoire.

Ce terrain m'étant inconnu avant le début du stage, j'ai effectué une phase de lecture exploratoire permettant autant d'alimenter la réflexion préliminaire sur les systèmes agricoles locaux que de me renseigner sur ce territoire (composantes, dynamiques, perspectives). Une « prise de contact » avec la zone d'étude était indispensable pour s'assurer que la démarche d'enquête qui allait être déployée serait adaptée, nous y reviendrons dans la partie relative à la méthodologie (Chapitre 2 de la partie I).

B) Le questionnement et les objectifs de recherche

Mon sujet de stage s'inscrit dans une réflexion plus globale, celle portée par le projet COTERRA, visant à considérer les enjeux sous-jacents à la mise en œuvre d'une transition agroécologique à l'échelle d'un territoire. Ainsi, il est indispensable d'étudier les acteurs impliqués sur le sujet et sur le territoire ainsi que de comprendre le jeu dans lequel ils sont pris (relations, gouvernance, etc.).

Un des objectifs principaux du projet est alors « *de prendre en compte les contraintes et opportunités institutionnelles et politiques pour initier des actions collectives vers la transition agroécologique »¹⁶* ; d'où un sujet d'étude sur l'implication des dispositifs de PPA (Politiques Publiques Agricoles) en matière de changements de pratiques agricoles au profit d'une transition agroécologique.

Mon premier questionnement est donc de chercher à savoir quels sont les dispositifs de PPA qui existent et s'appliquent localement. Il faut alors les recenser

¹⁴ CHOISIS Jean-Philippe, SOURDRIL Anne, DECONCHAT Marc, BALENT Gérard and GIBON Annick (2010), « Comprendre la dynamique régionale des exploitations de polyculture élevage pour accompagner le développement rural dans les Coteaux de Gascogne », Cahiers Agriculture, n°2, vol. 19, pp. 97-103.

¹⁵ Annexe technique de l'appel à projets « CO3, CO-Construction des Connaissances », Septembre 2018, projet COTERRA « Concertation à l'échelle du TERRitoire pour l'Agroécologie », 4 p.

¹⁶ Idem, 2 p.

et les caractériser (par qui sont-ils définis et portés ? quels sont leurs moyens ? de quelle orientation en matière agricole sont-ils empreints ?). Par exemple, en vue de décliner une transition agroécologique, il faut qu'en lui-même, le dispositif de PPA soit vecteur d'une certaine d'orientation en matière de pratiques agricoles, par-là il pourrait permettre aux agriculteurs de s'en saisir pour pouvoir faire évoluer leurs pratiques.

De plus, une fois ce travail effectué, il y a un intérêt à questionner la manière dont ces dispositifs sont reçus sur le terrain, en pratique. C'est-à-dire qu'il faut, deuxièmement, chercher à savoir ce que les acteurs concernés pensent de ces dispositifs de PPA et de leur mise en œuvre (quelle considération en ont-ils ? comment les interprètent-ils ? leur déclinaison entraîne-t-elle des appropriations, interprétations ou résistances ?).

Par exemple, considérons un cas où les acteurs concernés estiment mauvais ou défaillant un dispositif de PPA. Celui-ci, orientant en un certain sens, pourrait avoir un effet contraire à celui souhaité initialement justement du fait de ce manquement et d'une réaction « négative » de la part des agriculteurs. D'où l'intérêt de connaître le dispositif de PPA, pour comprendre l'orientation initialement souhaitée, ainsi que d'étudier en pratique la réception du dispositif de PPA, pour saisir l'orientation effectivement suivie par le public cible.

Enfin, dernièrement, pour aller plus loin et faire le lien avec une possible transition agroécologique sur le territoire, il faut questionner le rôle que ces dispositifs peuvent jouer dans la définition des systèmes des exploitations agricoles (les dispositifs de PPA sont-ils intégrés comme déterminants de ces systèmes ? si non, pourquoi ? si oui, dans quelle mesure et comment sont-ils considérés ?). La place des dispositifs de PPA doit être interrogée au jour des contextes locaux, qui se caractérisent notamment par des problématiques économiques, sociales, environnementales, territoriales et politiques.

Ces trois questionnements majeurs m'ont amené à poser la problématique suivante : dans quelle mesure les dispositifs de politiques publiques agricoles participent-ils d'une évolution des pratiques agricoles au profit d'une transition agroécologique ?

L'objectif général étant de pouvoir questionner le rapport que les agriculteurs des coteaux de Gascogne entretiennent avec les dispositifs de PPA (en tant qu'instrument de politiques publiques), en vue d'apporter des éléments de compréhension quant à l'implication de ces dispositifs en matière de pratiques agricoles.

Le travail d'enquête qui a été mené est exploratoire et la construction des éléments de restitution, présentés par ce mémoire, est empreinte de cette démarche. Pour autant, je souhaitais présenter ici les éléments issus d'un exercice visant à énoncer des hypothèses, effectué au début du stage.

La réflexion visera donc, pour une part, à repérer les dispositifs de PPA et à analyser comment ils sont perçus, reçus par les acteurs concernés.

H1. A ce sujet, je fais l'hypothèse que pour que les dispositifs de PPA puissent potentiellement participer d'un changement de pratiques agricoles encore faut-il qu'ils soient connus, en tant qu'instrument, et compris sur ce qu'ils portent comme orientation. Il est à noter qu'il faut déjà que le dispositif soit porteur en lui-même d'un changement pour que ceux qui le suivent puissent à leur tour décliner cette évolution. Pour alimenter la réflexion, j'ai identifié plusieurs sous-hypothèses.

H1-a. Le niveau de connaissance concernant les dispositifs de PPA peut varier en fonction des dispositifs, c'est-à-dire que les dispositifs, en tant qu'outil, peuvent ne pas être connus, être peu ou mal connus (pas dans leur intégralité). La PAC, perçue telle une immense entité bureaucratique avec laquelle les agriculteurs sont aux prises, pourrait masquer des déclinaisons plus territorialisées de PPA et ainsi nuire à une connaissance diversifiée en matière de dispositifs s'appliquant localement.

H1-b. La compréhension de ce que véhiculent les dispositifs de PPA en matière d'orientation et de vision des systèmes agricoles pourrait ne pas être toujours effective. A cela, on peut invoquer deux raisons. D'abord, le dispositif lui-même peut ne pas être clair sur son orientation en matière de système agricole. De plus, cette compréhension du dispositif peut ne pas être recherchée par ceux qui y souscrivent, ces derniers pouvant simplement le suivre pour bénéficier d'un soutien financier via des subventions sans chercher à savoir s'ils adhèrent au modèle agricole sous-tendu par le dispositif de PPA.

Ainsi, ces sous-hypothèses ont des implications en matière d'informations, disponibles et/ou relayées, ainsi qu'en termes d'accompagnement ; d'où l'intérêt de faire une place dans notre étude aux acteurs du monde agricole, en dehors des agriculteurs, notamment ceux qui ont des fonctions concernant le conseil et la gestion.

D'autre part, la réflexion visera à repérer et analyser les leviers par lesquels les dispositifs de PPA peuvent (ou non) participer à faire évoluer les pratiques agricoles.

H2. Je fais l'hypothèse que la connaissance et la compréhension concernant les dispositifs de PPA sont nécessaires mais pas suffisantes. Dès lors, il est nécessaire de s'interroger sur ce qui peut permettre aux agriculteurs de s'approprier véritablement le changement porté par le dispositif de PPA.

H2-a. Un dispositif de PPA pourrait véhiculer un changement de pratiques agricoles en fonction du niveau de considération que l'agriculteur aura pour le dispositif (en tant qu'outil) et pour la pratique agricole en question (en tant que caractéristique du système agricole mis en œuvre). Pour accorder de la considération, la

connaissance et la compréhension sont nécessaires mais il faut également partager du sens, des valeurs, des représentations, etc.

H2-b. Pour être effectivement mis en œuvre, le changement de pratiques agricoles soutenu par le dispositif de PPA devra être compatible avec un faisceau complexe d'éléments qui, dans son ensemble, définit le système agricole mis en œuvre sur l'exploitation. Accorder du crédit à un changement de pratique agricole (échelle individuelle) n'est pas suffisant pour le faire sien (échelle de l'exploitation) puisque l'on peut ne pas réussir à agir de manière cohérente avec ses croyances et représentations. A contrario, dans le cas de la PAC, on peut supposer que des agriculteurs suivent le dispositif, quelle que soit son orientation, telle une contrainte à laquelle ils sont obligés de s'adapter parce qu'étant dans des situations économiques de dépendance vis-à-vis des subventions ; cela pourrait également constituer une forme d'appropriation d'un changement de pratiques.

De plus, il ne faudrait pas oublier qu'une appropriation de principe pourrait se voir compromise par une difficulté d'appropriation en pratique : dans notre cas de changement de pratique agricole, les implications en matière de savoirs et savoir-faire sont importantes. Un agriculteur pourrait tout à fait s'essayer à changer une ou des pratique(s) agricole(s), suivant l'orientation dispensée par un dispositif de PPA, qu'il y adhère par conviction ou par contrainte, sans finir par y arriver et donc, dans les faits, ne pas s'être effectivement approprié le changement de pratiques.

C) Eléments d'appréhension des politiques publiques agricoles et des pratiques agricoles

Il m'a fallu m'approprier les éléments, évoqués dans la section précédente, qui seraient au cœur de mon sujet d'études. Dès lors, j'ai réalisé un travail d'état de l'art visant à positionner mon appréhension des politiques publiques, et plus particulièrement des politiques publiques agricoles, ainsi que mon appréhension de l'évolution des pratiques agricoles au regard de la transition agroécologique.

C.1) Les politiques publiques

Le terme « politique » en français est polysémique et peut participer d'une confusion. Ici, quand nous parlons de politique publique, nous l'entendons au sens anglo-saxon de « policy », désignant « *les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire* »¹⁷ d'après THOENIG (2006). A noter, « *Il ne faut pas oublier, en effet, qu'une politique publique, ce sont des actes mais aussi des non-*

¹⁷ Définition « Politique Publique » par Jean-Claude THOENIG, in *Dictionnaire des politiques publiques*, 2006, sous la dir. de BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie et RAVINET Pauline, Paris, Presses de Sciences Po, 328 p.

actes. Choisir de ne pas intervenir peut-être aussi une façon d’agir pour le pouvoir public [...] »¹⁸, à condition que cette inaction soit une intention et non un impensé.

Cette intervention des pouvoirs publics s’opère vis-à-vis de situations qui font l’objet d’une construction sociale les présentant comme nécessitant une intervention de leur part. Elle peut porter sur des « *problèmes qui relèvent (de droit ou par habitude) de la compétence des pouvoirs publics* »¹⁹ ainsi que sur ceux « *qui ne relèvent pas de la compétence « habituelle » des pouvoirs publics [...] ce sont les questions nouvelles, qui émergent au sein du champ politique* »²⁰. L’encadrement de l’activité agricole est une compétence habituelle des pouvoirs publics, pour autant, celui-ci évolue qu’il s’agisse des visées, des dispositifs mobilisés ou des acteurs publics en charge de ceux-ci. Il faut alors bien comprendre que l’intention qui fondait la PP peut évoluer. Cette évolution est à lier avec la dynamique de construction d’une situation en problème sociétal et donc politique. Nous y reviendrons mais on peut déjà dire que l’impératif d’une agriculture plus respectueuse de l’environnement est à lier avec la construction de la transition agroécologique comme un problème politique.

Une PP c’est une intention des pouvoirs publics qui va se formaliser, se concrétiser par le biais d’outils qui visent à orienter des acteurs pour atteindre un objectif concernant un domaine particulier de la société. Ainsi, l’intention s’accompagne généralement d’instruments et de dispositifs d’action qui renvoient aux moyens que les pouvoirs publics comptent mobiliser pour atteindre l’objectif ou les objectifs initialement définis par la PP.

L’instrument est défini par Pierre LASCOUMES (2007) tel « *un dispositif technique à vocation générique porteur d’une conception concrète du rapport politique/société et soutenu par une conception de la régulation. Il est possible de différencier les niveaux d’observation en distinguant instrument, technique et outil. L’instrument est un type d’institution sociale (le recensement, la cartographie, la réglementation, la taxation), la technique, un dispositif concret opérationnalisant l’instrument (la nomenclature statistique, le type de figuration graphique, le type de loi ou de décret), et l’outil, un microdispositif au sein d’une technique (la catégorie statistique, l’échelle de définition de la carte, le type d’obligation prévu par un texte, une équation calculant un indice).* »²¹. De fait, il existe une entrée en matière d’analyse des PP par l’étude des instruments visant à considérer le rapport individu ciblé par la PP et actant (celui-ci désignant l’instrument déclinant la PP).

Ceci fait référence au concept de « dispositif », porté par Michel FOUCAULT²², qui désigne un instrument de pouvoir visant à créer des dispositions. Si ces dispositions

¹⁸ *Introduction à la sociologie politique*, Jean-Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, De Boeck, Collection Ouvertures politiques, 2010, 3^{ème} édition, 235 p.

¹⁹ Idem, 240 p.

²⁰ Idem, 240 p.

²¹ « Les instruments d’action publique, traceurs de changement : l’exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique », par Pierre LASCOUMES, 2007, *Politique et sociétés*, vol. 26, n°2-3, 73-89 p.

²² *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, FOUCAULT Michel, 1975, Gallimard, Paris.

sont incorporées par l'individu, c'est-à-dire qu'elles deviennent pour lui une raison d'agir, ces dispositions chez l'individu participeraient à l'objectif de la PP initialement déclinée.

On peut souligner que la mise en œuvre des PP par le biais de ces dispositifs peut elle-même produire de la PP si les instruments mobilisés et ce qu'ils véhiculent font l'objet de processus de négociation. Ceux-ci relèvent du fait que, face à la vision véhiculée par la PP, des acteurs peuvent disposer d'une vision (ou de visions) distincte(s). A noter, les instruments peuvent évoluer en dehors de ces processus de négociation simplement parce que l'appréhension de l'objet de la PP peut évoluer chez les décideurs publics et le système d'acteurs qui leur sont liés.

Cela permet de soulever la question de l'adhésion à la PP. Rappelons, comme le précisait MENY et THEONIG, qu'« *Une politique publique a un public (ou plutôt des publics) c'est-à-dire des individus, groupes ou organisations dont la situation est affectée par la politique publique* »²³. Appliquer une PP au nom de l'intérêt général c'est considérer le public comme étant la collectivité. Pour autant, il peut y avoir des crispations si des publics estiment avoir une vision distincte de celle de l'Etat. Dès lors, en exprimant une divergence voire en agissant jusqu'à pouvoir être considérés comme des militants, les individus, constituant le ou les public(s) des PP, deviennent acteurs et s'inscrivent dans un rapport politique vis-à-vis de la PP.

On peut dès à présent préciser que notre acception d'« institution » s'inscrit dans l'approche initiée par NORTH (1990), c'est-à-dire la considération pour les règles, « *les contraintes établies par l'homme et qui structurent les relations humaines* »²⁴. Pour nous, les dispositifs de PP ont une dimension institutionnelle qui va au-delà de leur fonction instrumentale. De part cette dimension, il faudrait considérer les éléments qui participent à fonder le rapport que les individus, public cible des PP, ont avec les instruments. Pour ce faire, il faut pouvoir considérer des éléments qui permettent de les caractériser (données sociodémographiques et économiques) mais aussi de les comprendre (données psychosociologiques). C'est par-là que l'on peut être en mesure d'appréhender l'acceptabilité (degré de faveur à défaveur avant la mise en œuvre de la PP) et l'acceptation (après la mise en œuvre).

Le degré d'acceptation, qui nous intéresse puisque l'on cherche à questionner la réception qui est faite des dispositifs mis en œuvre en matière de PPA, peut être appréhendé au jour de ces éléments : « [...] *dans les perspectives françaises « les politiques publiques sont affaire de démocratie » (Giraud et Warin, 2008). Ainsi, à titre « d'image » de ce « référentiel français » de l'analyse des politiques publiques on pourrait reprendre la distinction proposée par O. Giraud et P. Warin entre « politiques instituées » et « politiques instituanes ». Cette distinction permet d'insister sur les rapports entre régulation et légitimation, respectivement sur le fait*

²³ *Politiques publiques*, par MENY Yves et et THOENIG Jean-Claude, 1989, Presses Universitaires de France, Paris.

²⁴ « Institutions, Institutional Change and Economic Performance », par NORTH Douglass Cecil, 1990, Cambridge University Press.

que les politiques publiques ne sont pas seulement des dispositifs institués (c'est-à-dire empiriquement observables et mesurables) servant à résoudre des problèmes publics, mais sont également, et peut-être avant tout, des processus instituants, soit des « processus de définition sociale de la réalité ». Du coup, dans cette perspective de « constructivisme modéré », l'analyse des politiques publiques est considérée comme étant consubstantiellement liée aux questions de régulation de légitimation, de pouvoir mais également de démocratie. »²⁵.

Alors, la considération pour la légitimité des publics cibles vis-à-vis des acteurs publics et le degré de confiance à leur égard ne sont pas à méconstruire : « *Un faible niveau de confiance des citoyens envers l'Etat-providence peut rendre moins légitimes et moins efficaces des actions dans certains domaines (Bouckaert et Halligan, 2008) »²⁶. En ce sens, on peut évoquer le questionnement « quelle légitimité pour quelle acceptation ? » et mentionner les travaux de SCHUMAN (1995)²⁷ qui distinguait trois types de légitimité : la légitimité pragmatique (issue du milieu dans lequel s'inscrit l'activité de l'organisation, dans notre cas l'action des décideurs publics), morale (ancrée dans un jugement portant sur les activités des décideurs publics) et cognitive (étant la plus ancrée, pouvant être qualifiée de culturelle). La considération pour la réception des dispositifs de PP déclinés par les décideurs publics amène à considérer également la question de leur équité. Les efforts à engager au jour de l'influence des dispositifs de PP sur le comportement pour en changer pourront être mis en oeuvre à condition que ces efforts soient considérés comme étant justes (« *En effet, au-delà des conséquences d'une politique publique, le processus équitable qui y mène demeure essentiel pour asseoir une légitimité politique (Keramidas, 2005) »²⁸*).*

Ainsi, les instruments mobilisent des leviers distincts pour agir sur le comportement des individus. « *La notion de levier renvoie à une théorie d'action implicite ou explicite à laquelle répond tout dispositif public et qui repose sur un ensemble d'hypothèses établissant des liens implicites ou explicites entre les causes du problème à résoudre et les effets attendus et non attendus des actions mis en oeuvre (Toulemonde, 1997). »²⁹. Il existe un grand nombre de typologies visant à qualifier les types d'instruments, au regard notamment des leviers qu'ils mobilisent. Nous en présenterons trois qui font sens au regard de notre étude et de ses visées.*

²⁵ « Les référentiels de politiques publiques », par Stéphane NAHRATH, Congrès annuel de l'Association Suisse de Science Politique, 7 et 8 janvier 2010, Université de Genève.

²⁶ L'impact des instruments des politiques publiques environnementales sur les processus de décision du consommateur : l'achat de voitures à faibles émissions de carbone, par ALAUX Christophe, 2011, Thèse de doctorat en Gestion et management, Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III, 201 p.

²⁷ « Managing legitimacy : Strategic and institutional approaches », par SCHUMAN Mark, 1995, *Academy of Management Review*, vol. 20, n°3, 571-610 p.

²⁸ Idem, 200 p.

²⁹ « Territorialisation des politiques publiques et agriculture : une analyse à l'échelle des territoires de projets infrarégionaux en Bourgogne », par CAPT Danièle, LEPICIER Daniel et LESEIGNEUR André, 2012, Dijon, CESAER, Working paper.

VEDUNG (1998)³⁰ distinguait le bâton (réglementation), la carotte (instrument économique) et le sermon (information). « *Cette approche générique des PP permet de mettre en évidence les arbitrages permanents auxquels sont confrontés les pouvoirs publics entre deux orientations majeures : la coercition et l'incitation.* »³¹. On peut faire référence à la typologie proposée par LOWI³² qui dispose d'une double considération pour les types de coercition ainsi que pour le type de public des PP (cf Figure n°3 ci-dessous). Les ressortissants renvoient à des catégories plus précises du public, qu'il s'agisse d'intervenir sur des comportements individuels ou collectifs. Pour la contrainte, elle pourra être directe ou indirecte. En croisant ces éléments, on retrouve quatre formes de PP. La politique réglementaire peut contraindre un individu (ou bien tous les individus considérés séparément) par une règle qui s'applique directement (l'obligation de respecter le Code de la route) alors que la politique distributive vise à contraindre le comportement individuel par l'application d'une règle indirecte en établissant des conditions/critères (la perception de subventions). Des groupes entiers peuvent également être visés par des politiques, par le biais de la contrainte directe à une règle précise (comme l'obligation de cotiser à la sécurité sociale pour les travailleurs) ou indirecte (comme la définition des dispositifs institutionnels).

Destinataires	Ressortissants	Types de contrainte	
		Directe	Indirecte
Public	Individu	Politique Réglementaire	Politique Distributive
	Groupe	Politique Redistributive	Politique Contributive

Figure n°3 : Tableau représentant la typologie des PP de LOWI³³, réalisé par LECLERC Anouk – Juillet 2019

Egalement, on peut mentionner la classification qu'établissait HOOD (1983)³⁴, basée sur deux critères. Le premier vise à qualifier le rôle que les décideurs publics attribuent à l'instrument : « *detectors* » pour des instruments de PP visant à récolter de l'information ou « *effectors* » pour ceux visant à influencer les comportements. Le second critère porte sur une distinction entre les types de ressources mobilisées

³⁰ « Policy instruments : typologies and theories » in *Carrots, sticks and sermons : Policy instruments and their evaluation*, VEDUNG Evert, 1998, Transaction publishers, 21-58 p.

³¹ L'impact des instruments des politiques publiques environnementales sur les processus de décision du consommateur : l'achat de voitures à faibles émissions de carbone, par ALAUX Christophe, 2011, Thèse de doctorat en Gestion et management, Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III, 61 p.

³² « Four Systems of Policy, Politics and Choice », par LOWI Theodore, 1972, *Public Administration Review*, Vol. 32, n°4, 298-310 p.

³³ Idem.

³⁴ *The tools of government*, HOOD Christopher, 1983, Macmillan.

par les autorités publiques : - « *nodality* » soit l'information ; - « *authority* » désignant l'autorité et ses modes d'incarnation ; - « *treasures* » soit les moyens financiers ; - « *organization* » désignant les moyens organisationnels mis en œuvre (structuration et personnels).

Les moyens de décliner les PP ont été analysés comme une incarnation de l'action de l'Etat, celle-ci pouvant prendre plusieurs formes et ce d'autant plus que l'on relève une modification de cette action. En effet, dans les années 1950 en France, la décision publique est centrale et la prise de décision repose sur deux postulats : la décision prise est rationnelle et sa mise en œuvre est non-problématique (on postule qu'il n'y aura pas de résistance). A compter des années 1960-70, on observe une transformation du contexte du fait de contraintes économiques mais également idéologiques. Cette tendance s'accroît depuis les années 1970 où l'on assiste, en France, à une redéfinition générale du rôle de l'Etat, celui-ci se positionnant en retrait et pâtissant d'une délégitimation. Aujourd'hui, au regard du contexte relatif aux modes d'action de l'Etat³⁵ (plutôt un Etat régulateur, intervenant à distance, ou dépassé, qui délègue), il est nécessaire de considérer de nouveaux modes d'action, que ce soit la plus grande capacité d'intervention des pouvoirs locaux (par le biais de la décentralisation comme de la contractualisation) mais également le nouveau principe cadre du « *new public management (NPM)* »³⁶ (désignant l'importation de méthodes de travail du secteur privé au secteur public visant à garantir une meilleure efficacité de l'action publique). L'évaluation des PP se développe tout comme le pilotage de l'action publique par le biais des instruments. Le NPM accompagne aussi l'émergence des agences, nouvelle forme d'organisation administrative de l'Etat et de ses services. Cette « *agencification* » pourrait participer d'une distance entre les acteurs œuvrant pour les PP : « *La dissociation des fonctions stratégiques et opérationnelles entraîne une coupure entre ceux qui sont chargés d'arrêter les orientations et ceux qui sont responsables de leur mise en œuvre : conduisant à une sorte de « gouvernement à distance », elle prive les décideurs de la connaissance directe des problèmes, en leur imposant de se reposer sur les managers chargés de la gestion ; présentée comme un moyen de rétablissement du leadership politique, l'agencification a pour effet d'établir un écran entre la sphère de décision politique et la réalité du terrain.* »³⁷.

Ainsi, il faut également souligner que la mise en œuvre des PP repose sur des acteurs et aujourd'hui, de plus en plus, sur des instruments techniques³⁸ (par exemple, les démarches en ligne et non plus au guichet accompagné d'un

³⁵ *La crise de l'Etat providence*, par Pierre ROSANVALLON, 1981, Seuil, Paris.

³⁶ *Reinventing Government : How the Entrepreneurial Spirit Is Transforming the Public Sector*, par OSBORNE David et GAEBLER Ted, 1992, Reading MA, Addison-Wesley.

³⁷ « Les Agences : une nouvelle gestion publique ? », sous la dir. de RICHARD Jacky et CYTERMANN Laurent, 2012, étude annuelle du Conseil d'Etat, consultable à l'adresse suivante : <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000501.pdf>

³⁸ On peut ici renvoyer à l'ouvrage *A quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data* (2015) de Dominique CARDON, Seuil, La République des idées, Paris.

personnel). On peut faire référence à une manière d'analyser les PP qui considère l'action des acteurs administratifs qui sont en charge de leur déclinaison. En ce sens, on peut citer les travaux de LIPSKY (1980)³⁹ avec le pouvoir discrétionnaire des « *street-level bureaucrats* » et leur « *policy making role* ». Dès lors, les relations administratives, intermédiaires entre décideurs et public cible, sont à étudier en matière de mise en œuvre des PP en tant que forme de régulation. Dans le cas de la déclinaison des dispositifs de PPA, le rôle de ces acteurs ne doit pas être négligé du fait de l'importance des OPA, nous y reviendrons, et on peut en ce sens mentionner l'article de JUNTTI et POTTER (2002)⁴⁰ qui illustre l'action des conseillers agricoles pour faire bénéficier les exploitants d'aides telles que les MAE en les leur présentant comme des mesures de soutien au revenu et non pas telles des mesures environnementales visant à leur faire changer de pratiques.

De plus, il faut bien comprendre que toute PP produit des effets, intentionnels ou non, qu'ils soient positifs ou négatifs (cela dépendra d'où l'on regarde/évalue), qui influencent et modifient les comportements (au regard de l'objectif de la PP). Ainsi, on peut également mobiliser l'analyse cognitive des politiques publiques qui renvoie à une approche visant à « *mettre en évidence les idées et les représentations du monde qui sont à l'origine de la conception des différentes politiques publiques et les effets de celles-ci sur les croyances et les représentations des acteurs sociaux* »⁴¹.

Cette analyse cognitive s'appuie sur la notion de « référentiel » qui a été établie par JOBERT et MULLER comme « *un ensemble de prescriptions qui donnent du sens à un programme d'action définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs* »⁴², soit ce qui fonde en valeur l'orientation de l'action publique. Plus précisément, MULLER, au travers notamment de l'ouvrage *Le technocrate et le paysan* (1984), a montré qu'il coexiste des formes « globales » du référentiel et des formes « sectorielles » - les premières renvoyant à l'ensemble des champs d'intervention de l'action publique et les secondes à des champs d'intervention circonscrits – et que cette coexistence est à considérer, celle-ci pouvant être conflictuelle. En ce sens, en guise d'illustration, on peut supposer qu'il pourrait y avoir des formes de résistances si le développement durable était un nouveau référentiel global de l'action publique vis-à-vis d'un référentiel agricole productiviste. Notre étude s'inscrit alors dans ce type d'analyse puisque nous avons effectivement cherché à appréhender ce que les PPA « causaient » chez les

³⁹ *Street-Level Bureaucracy : Dilemmas of the Individual in Public Services*, par Michael LIPSKY, 1980, New York, Sage Foundation.

⁴⁰ « *Interpreting and Reinterpreting Agri-Environmental Policy : Communication, Trust and Knowledge in the Implementation Process* », par JUNTTI Meri et POTTER Clive, 2002, *Sociologia Ruralis*, vol. 42, n°3, 215-232 p.

⁴¹ *Introduction à la sociologie politique*, Jean-Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, De Boeck, Collection Ouvertures politiques, 2010, 3^{ème} édition, 236 p.

⁴² Définition « Référentiel » par Pierre MULLER, in *Dictionnaire des politiques publiques*, 2006, sous la dir. de BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie et RAVINET Pauline, Paris, Presses de Sciences Po, 373 p.

exploitants agricoles, public cible des dispositifs. Ainsi, dans le cadre de notre étude, nous avons cherché à appréhender la réception et la perception chez les exploitants vis-à-vis de ce qui est véhiculé par les dispositifs de PPA.

Dès lors, il faut tenir compte du fait qu'une PP et les outils qui l'accompagnent s'inscrivent dans une époque et un contexte. Pour MULLER, « *élaborer une politique publique consiste d'abord à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs organisent leur perception du problème, confrontent leurs solutions et définissent leurs propositions d'action : cette vision du monde est le référentiel d'une politique* »⁴³. Dans le cadre d'une approche cognitive, il semble nécessaire de considérer que ce qui est véhiculé par les dispositifs de PP doit être mis en rapport avec un ensemble d'autres facteurs qui participent aux représentations des individus. Dans le cas des PPA, il faudrait également considérer des éléments relatifs au contexte biogéographique, économique ou bien relatif à la personne.

Précisons que l'on peut parler d'« action publique » plutôt que de PP de sorte à marquer une différence dans l'appréhension : parler d'action publique permettrait de considérer l'ensemble des interactions entre les différents acteurs qui sont concernés par des sujets complexes -ceux-ci constituant l'objet des PP- et qui devraient être traités à des niveaux multiples. En ce sens, il faut préciser que les décideurs publics, c'est-à-dire ceux qui sont détenteurs du pouvoir politique, ne définissent pas seuls les PP parce qu'ils sont influencés, de manière plus ou moins directe, par une diversité d'acteurs. Ceci amène à considérer le concept de « gouvernance » : « *c'est bien le passage d'une structure hiérarchique du pouvoir à une structure de type réseaux qui a justifié le recours à un nouveau terme, celui de la gouvernance* » (BARON, 2003)⁴⁴. La gouvernance est aujourd'hui indispensable pour appréhender la complexité de l'action publique impliquant la considération pour différents niveaux spatiaux, du local jusqu'à l'europpéen notamment, et pour une diversité d'acteurs (l'Etat, l'Union Européenne, les collectivités territoriales mais également un ensemble d'acteurs privés).

Dans notre cas d'étude, tout ce qui relève du processus de définition d'une PPA et du (ou des) dispositif(s) qui lui est (sont) lié(s) ne sera pas questionné. L'étude réalisée visait à questionner la mise en œuvre des PPA dans le territoire des coteaux de Gascogne, en cherchant à appréhender leurs déclinaison et réception. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les dires d'acteurs (exploitants agricoles et professionnels du monde agricole) afin d'accéder aux interprétations et appropriations qui sont faites par les agriculteurs vis-à-vis des dispositifs de PPA. De plus, nous avons choisi de parler de PPA et non pas d'action publique agricole parce que nous avons choisi comme objet d'étude le rapport aux dispositifs de PPA,

⁴³ *Les politiques publiques*, Pierre MULLER, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 1990, 11^{ème} édition (2015), 53 p.

⁴⁴ « La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique », par Catherine BARON, 2003, *Droit et société*, n°54, 329-351 p.

soit les outils concrets des pouvoirs publics pour agir en matière agricole ; si nous avons également considéré les discours ou, plus largement, l'ensemble des éléments participant d'une représentation symbolique de l'action des pouvoirs publics, nous aurions parlé d'action publique.

On peut simplement relever le fait qu'en matière de définition des PPA, les experts parlaient de « co-gestion » mais il semble, qu'aujourd'hui, la situation ait changé au regard d'une complexification de la prise de décision politique avec une pluralité renforcée d'acteurs (en lien avec le pluralisme syndical) et d'échelles à prendre en compte. On peut citer un article de François COLSON « Que reste-t-il de la cogestion Etat-profession ? » pour disposer d'éléments de compréhension : « *La cogestion a été au centre de la politique de modernisation rapide de l'agriculture française de l'après-guerre. Elle caractérisait le mode de relation existant entre les dirigeants professionnels agricoles et les représentants de l'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. [...] Les grandes réformes de la Politique Agricole Commune ont radicalement modifié le rapport entre l'Etat et les organisations professionnelles agricoles (OPA). La mise en œuvre des mesures de politique agricole n'est plus co-décidée à Paris, mais négociée à Bruxelles. [...] La cogestion a progressivement laissé place à une concertation entre l'Etat et les OPA, tenant mieux compte de la diversité des territoires et des productions. [...]* »⁴⁵. Pour autant, cette pratique ne s'efface pas complètement, un article de *Reporterre* de 2017⁴⁶ visait à illustrer comment elle pouvait ressurgir à l'échelon régional à partir du moment où la Région est devenue autorité de gestion de fonds européens dédiés, en partie, à l'agriculture.

C.2) Politiques publiques agricoles et pratiques agricoles

Pour être en mesure de questionner la mise en œuvre des dispositifs de PPA dans les coteaux de Gascogne, il m'a fallu recenser les dispositifs s'appliquant sur ce territoire. Nous présenterons ici des éléments généraux relatifs aux PPA déclinées dans le territoire et nous chercherons à les qualifier au jour des éléments théoriques présentés précédemment.

Tout d'abord, il faut souligner que l'on recense un nombre conséquent de dispositifs de PPA qui peuvent se décliner dans le territoire. Ils relèvent principalement du système PAC. En effet, elle est aujourd'hui la PPA dominante, en termes de budget, de territoires concernés et de nombre d'exploitations subventionnées. La structure de cette PP est binaire, avec un 1^{er} pilier d'aides (budget FEAGA – Fonds Européen

⁴⁵ « Que reste-t-il de la cogestion État-profession ? », par François COLSON, 2008, *Pour*, vol. 196-197, n°1, 107-113 p.

⁴⁶ « La FNSEA a pris le pouvoir sur l'agriculture dans les régions », par Barnabé BINCTIN, publié le 6 Janvier 2017, *Reporterre*, consultable à l'adresse suivante : <https://reporterre.net/La-FNSEA-a-pris-le-pouvoir-sur-l-agriculture-dans-les-regions>

Agricole de GARantie) où l'on retrouve les dispositifs qui s'appliquent uniformément sur les territoires, et un 2nd pilier (budget FEADER – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) qui comprend les dispositifs adaptés à des enjeux plus localisés. Il faut relever que la PAC et l'ensemble des dispositifs qu'elle recouvre sont définis dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, qui fait l'objet d'une négociation à l'échelle communautaire entre les gouvernements des Etats membres, à chaque renouvellement (tous les 5 ans généralement). On est d'ailleurs actuellement dans cet exercice de redéfinition pour la programmation post-2020⁴⁷.

La PAC, ainsi négociée à l'échelle de l'Union Européenne (UE), se décline ensuite au travers de cadres nationaux. L'Etat, avec ses services déconcentrés, est en charge de la mise en œuvre du 1^{er} pilier. En ce qui concerne le 2nd, depuis, 2014, ce sont les Régions, qui, en France, sont autorité de gestion des fonds européens. Ainsi, sous ce statut, l'ancienne région Midi-Pyrénées pilote un Plan de Développement Rural (PDR) pour la période 2014-2020 qui définit l'orientation et les modalités de mise en œuvre des aides⁴⁸. Certaines orientations du PDR découlent directement des dispositions fixées par le cadre national (c'est notamment le cas de l'aide aux jeunes agriculteurs, à la gestion des sites Natura 2000, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques -MAEC, à l'AB ou l'Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels -ICHN), la Région permet alors de les décliner localement.

Toutefois, la Région est aussi créatrice de mesures qui lui sont spécifiques et qui relèvent du 2nd pilier (par exemple une aide pour les nouveaux installés ou pour soutenir des ateliers élevage). Dans ce cadre, elle s'est appuyée sur l'ensemble des acteurs locaux pour construire des orientations et dispositifs adaptés au contexte agricole régional, qui répondent aux axes prioritaires d'action identifiés par l'UE au titre du développement rural.

⁴⁷ On peut ici renvoyer à la page « La PAC post-2020 » du site internet CAP eye - Cellule de Veille et de Prospective sur la Politique Agricole Commune, géré par LECOLE Pauline et THOYER Sophie du département de Sciences Economiques, Sociales et de Gestion de Montpellier SupAgro, consultable à l'adresse suivante : https://www.supagro.fr/capeye/pac_post2020/

⁴⁸ On peut renvoyer à la page « Programme de développement rural Midi-Pyrénées », site de « L'Europe s'engage en Occitanie », 2017, consultable à l'adresse suivante : <http://www.europe-en-occitanie.eu/Programme-de-developpement-rural-Midi-Pyrenees>

Cadres européens et français régissant la mise en œuvre du FEADER en France

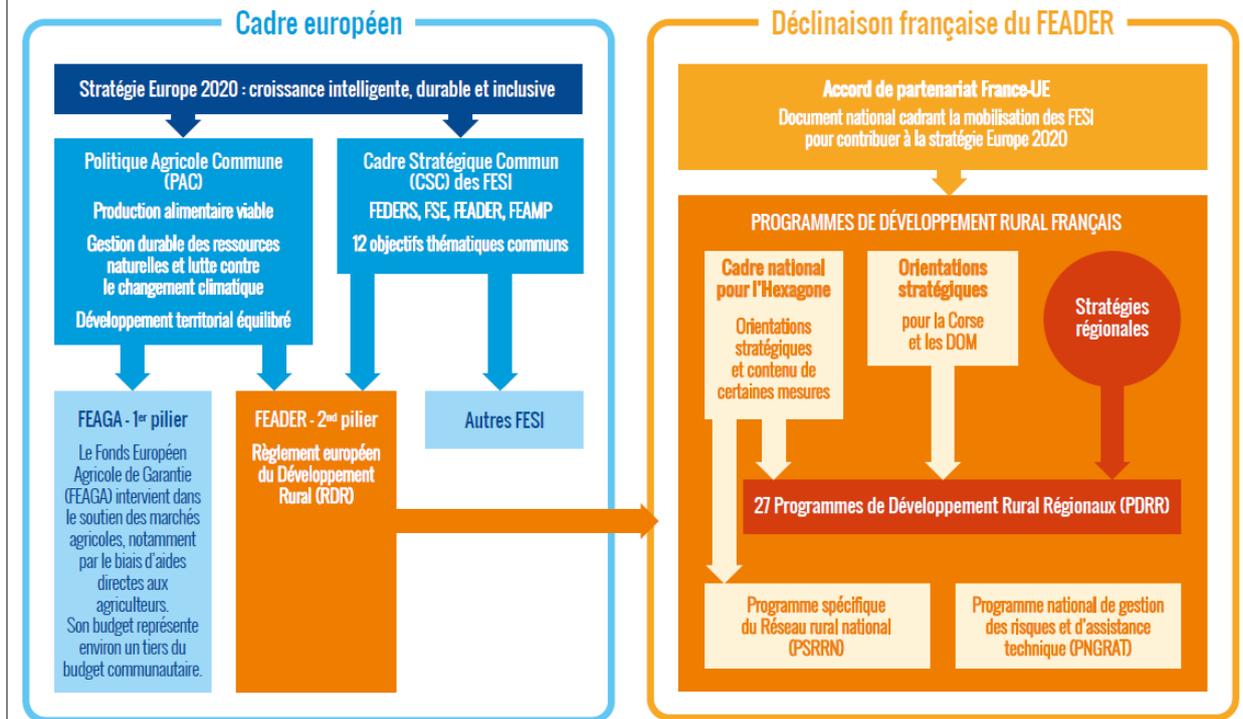


Figure n°4 : Cadres européens et français régissant la mise en œuvre du FEADER jusqu'au niveau local, schéma réalisé par le Réseau rural français en Décembre 2016⁴⁹

Les services départementaux de l'Etat (par le biais notamment de la Direction Départementale des Territoires -DDT) ainsi que les services régionaux (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt -DRAAF), soutenus par les services de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), assurent la déclinaison de ces dispositifs. Les personnels administratifs publics sont accompagnés dans cette mission par un ensemble de structures privées, les OPA du conseil et de la gestion principalement. C'est l'ensemble de ces personnels « de terrain », publics ou privés, qui permettent la déclinaison des dispositifs PAC, qu'il s'agisse des dispositifs « communs » relevant du système PAC comme de dispositifs plus novateurs comme le sont les GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) – dans ces cas, les personnels sont des acteurs majeurs œuvrant à la création, à la gestion et à l'animation de ces dispositifs collectifs.

A noter, il existe quand même des dispositifs émanant d'autorités publiques locales, qui ne relèvent pas du système PAC. En ce sens, l'action du Conseil départemental de H-G est à souligner avec une PPA volontaire : « *Alors que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a supprimé la compétence économique des départements, la H-G a mis en place une coordination intelligente avec la Région Occitanie, afin de continuer à mener sa politique d'aide à destination des*

⁴⁹ Fiche explicative « La mise en œuvre de la politique européenne de développement rural 2014-2020 en France », issue du dossier « Le FEADER en 20 fiches », Réseau Rural Français, décembre 2016, consultable à l'adresse suivante : <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents/les-20-fiches-mesures-du-feader>

agriculteur.rice.s haut-garonnais.es. En Novembre 2016, une convention entre le Conseil départemental de la H-G et la Région, a permis à la grande majorité des aides directes du Département d'être maintenue. »⁵⁰. Celui-ci la décline par le biais d'un programme d'actions incarné par des dispositifs (exemple des subventions de soutien à la production ou à l'installation ainsi que des actions relatives à la plantation de haies) ainsi que par des personnels dédiés (avec notamment une équipe de conseillers agroenvironnementaux).

Ainsi, ce passage en revue permet de relever que l'on a une pluralité d'acteurs liés aux PPA, entre ceux qui les définissent et ceux qui les mettent en œuvre. Cette diversité d'acteurs s'accompagne d'une diversité d'échelles prises en compte par les dispositifs. Celles-ci peuvent être : - européennes (principes et orientations généraux de la PAC) ; - nationales (déclinaison de la PAC mais aussi politique strictement nationale comme le Projet agroécologique pour la France ou les Plans Ecophyto) ; - régionales (déclinaison de la PAC au jour des orientations nationales pouvant être teintées d'initiatives propres) ; - départementales (PP de H-G) ; - territorialisées (selon des critères spécifiques).

En termes d'orientation, la dynamique majeure que l'on relève dans les divers dispositifs de PPA est celle d'un « verdissement » visant à davantage prendre en compte les implications environnementales des pratiques agricoles, pour mieux les intégrer, les considérer quand elles sont favorables à l'agro-socio-écosystème ou pour les contraindre ou les changer quand elles sont productrices d'effets négatifs.

Concernant l'évolution du système PAC, on peut citer la synthèse qu'en fait Jean-Paul CHARVET dans *L'Atlas de l'agriculture* (2012) : « *Au départ, la PAC a été essentiellement une politique des prix. [...] La réforme de la PAC de 1992 et la forte baisse des prix d'intervention alors décidée ont inauguré une PAC de moins en moins financée par les consommateurs et de plus en plus par les contribuables. Des aides directes versées aux agriculteurs, proportionnelles à la taille de leurs exploitations, ont permis de réduire les achats d'intervention, ainsi que les « restitutions » accompagnant les exportations. Dès 1992, des mesures agro-environnementales optionnelles avaient été mises en place. [...] Désormais, le versement intégral des aides directes est soumis à une « écoconditionnalité ». Celles-ci ont été, en outre, largement rendues indépendantes de la production. »⁵¹. En effet, l'ensemble des soutiens financiers existants dans le cadre de la PAC sont soumis au principe de la conditionnalité qui renvoie à « un ensemble de règles à respecter pour tout agriculteur qui bénéficie d'une ou plusieurs des aides liées à la*

⁵⁰ Page « L'agriculture en Haute-Garonne, la carte de la qualité », site du Conseil Départemental de Haute-Garonne, 2018, consultable à l'adresse suivante : <https://www.haute-garonne.fr/nos-services/nos-missions/agriculture-environnement-et-cadre-de-vie/lagriculture-en-haute-garonne>

⁵¹ *Atlas de l'agriculture, Comment nourrir le monde en 2050 ?*, par Jean-Claude CHARVET, 2012, Editions Autrement, Collection Atlas/Monde, 74 p.

surface ou à la tête [...] »⁵². Un non-respect des règles entraîne une pénalité dégageant le montant de l'aide perçue. Ce mécanisme, développé à compter de la réforme de la PAC de 2003, a été décliné pour la première fois en France à l'occasion de la réforme PAC de 2015. Soulignons, que le 2nd pilier comprend des aides empreintes de considérations environnementales et porteuses de changement de pratiques agricoles, qu'il s'agisse, par exemple, des aides à la surface à destination de l'AB ou bien des MAEC.

La PPA mise en œuvre par le Département de H-G s'inscrit elle aussi dans cette dynamique plus vertueuse vis-à-vis de l'environnement comme l'illustrent deux des cinq grandes orientations de sa politique : « 4) *Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement via l'agroécologie ; 5) Favoriser l'adaptabilité des exploitations agricoles, face aux défis énergétiques, au changement climatique et aux risques sanitaires »⁵³.*

En ce sens, on note que les dispositifs de PPA considèrent désormais davantage les modes de production et les pratiques agricoles que la stricte finalité productive, que ce soit en contraignant les pratiques agricoles ou bien en incitant à produire en conformité avec un cahier des charges agricole (comme en AB).

On peut dès lors évoquer, pour le système PAC, la mise en place d'aides dites « découplées » c'est-à-dire des aides au revenu sans lien avec la (les) production(s) mise(s) en œuvre (bien que demeurent des aides couplées, liées à une (des) production(s) spécifique(s) végétale ou animale). Depuis 2015 l'aide découplée majeure ce sont les Droits à Paiement de Base (DPB) : il s'agit de droits qui sont activés en fonction des surfaces déclarées à la PAC. Ils sont complétés par le mécanisme du « paiement vert » qui est une aide découplée proportionnelle au montant des DPB mais qui est conditionnée au respect de trois critères que sont le maintien de prairies permanentes, la diversité des assolements sur les terres arables ainsi que le maintien minimum de surfaces d'intérêt écologique à hauteur de 5% de la surface agricole utile (SAU).

Ainsi, il faut souligner l'ouverture des PPA à des considérations rurales et non plus exclusivement agricoles, par exemple, avec la considération des dynamiques socio-économiques territoriales. « *Dans l'Union Européenne, par exemple, la politique agricole commune ne se limite plus à l'encadrement de la production agricole, mais concerne l'ensemble des activités présentes dans les espaces ruraux »⁵⁴ c'est ce que véhicule la déclinaison du 2nd pilier de la PAC, par le biais notamment du PDR par la Région Occitanie.*

Cette ouverture se matérialise également par la présence d'entrées paysagères dans les PPA, avec la prise en considération des composants du milieu et une visée

⁵² Fiche PAC explicative « Qu'est-ce que la conditionnalité ? », Dossier « La Politique Agricole Commune 2015-2020 », Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2019, consultable à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/aides-pac-quest-ce-que-la-conditionnalite>

⁵³ Page « L'agriculture en Haute-Garonne, la carte de la qualité », site du Conseil Départemental de Haute-Garonne.

⁵⁴ *Atlas de l'agriculture, Comment nourrir le monde en 2050 ?*, par Jean-Claude CHARVET, 2012, Editions Autrement, Collection Atlas/Monde, 73 p.

qui peut dépasser la seule l'exploitation et ses parcelles agricoles. En ce sens, on peut notamment évoquer les critères dits « BCAE » (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) de la conditionnalité qui visent à protéger la qualité des eaux, les sols et les éléments pérennes du paysage (haies, bosquets, mares). Cette entrée par les composantes du milieu est également mobilisée dans la politique du département (exemple des subventions à l'acquisition de matériel nécessitant la réalisation d'un diagnostic d'exploitation qui s'intéresse notamment aux infrastructures agroécologiques).

Egalement, on relève le lien avec des dispositifs qui ne sont pas strictement agricoles mais qui ont une matérialisation dans ce champ du fait du lien entre le sujet de la PP et les pratiques agricoles. Dans ce cadre, on peut citer le programme départemental visant à lutter contre les dégradations des ouvrages de voirie, ceux-ci pouvant être notamment altérés par des coulées de boue provenant de parcelles agricoles. « *Fort de sa double compétence de gestion des routes départementales et d'accompagnement technique des agriculteurs sur son territoire, le Conseil départemental a décidé d'investir largement cette thématique.* »⁵⁵.

Dans le même sens, on peut évoquer la directive nitrates⁵⁶. Elle est un des dispositifs permettant de lutter contre la dégradation de la qualité des eaux, constituant un des volets de la mise en œuvre de la Directive européenne cadre sur l'eau de 2000. Ainsi, elle implique une adaptation des pratiques en matière de fertilisation et en matière de couverts végétaux (maintien de couverts pour que les sols ne soient pas nus, bandes-tampons) notamment en fonction de zones ayant été définies comme « vulnérables » et de la présence de cours d'eau.

Pour mettre en perspective ces éléments, on peut faire référence à l'article « Pratiques agricoles pour la réduction des produits phytosanitaires. Le rôle de l'apprentissage collectif » (2013)⁵⁷ : « *L'étroite interdépendance entre les facteurs physico-chimiques, écologiques, techniques et socio-économiques s'accompagne d'une complexification des situations à traiter. Face à elle, il est impossible de déterminer avec certitude les relations de cause à effet entre des pratiques agricoles et le niveau de pollution des eaux superficielles constaté à un moment donné (MEDD, 2005). Pindyck (2007), Godard (1994, 2003) et Vatn (2005) montrent comment, dans un tel contexte, la mise en œuvre des politiques publiques en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement devient*

⁵⁵ Page « Les coulées de boue font des dégâts », Juillet 2018, site internet du Conseil départemental de H-G, consultable à l'adresse suivante : <https://www.haute-garonne.fr/actualites/les-coulees-de-boue-font-des-degats>

⁵⁶ Page « Nitrates », site de la Préfecture et des services de l'Etat en Haute-Garonne, 2017, consultable à l'adresse suivante : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Procedures-environnementales/Eau-et-assainissement/Qualite-de-l-eau-et-des-milieux-aquatiques/Nitrates>

⁵⁷ « Pratiques agricoles pour la réduction des produits phytosanitaires. Le rôle de l'apprentissage collectif », par NGUYEN Geneviève, DEL CORSO Jean-Pierre, KEPHALIACOS Charilaos, TAVERNIER Henri, 2013, *Economie Rurale*, vol. 333, 105-121 p.

particulièrement délicate car il n'est pas possible d'évaluer de manière simple et objective les coûts et bénéfices d'une politique. ».

Il faut retenir que les dispositifs de PPA peuvent faire l'objet d'adaptation aux caractéristiques et enjeux locaux, comme cela peut être le cas avec la considération d'enjeux relatifs à la qualité de l'eau. On peut rappeler que la prise en compte du contexte et d'enjeux spécifiques à l'agro-socio-écosystème local est un des objectifs prévalant à la définition de dispositifs de PPA territorialisés.

Dans ce cadre, il faut faire référence à la MAEC SPE, destinée aux exploitations Spécialisées en Polyculture-Elevage. Il s'agit d'une nouvelle MAEC « Systèmes », soit concernant l'ensemble de l'exploitation et non pas seulement certaines parcelles, qui a été définie en 2017 à la suite d'un appel à projet pour la création de nouveaux projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) auprès de la Commission régionale dédiée aux MAEC. Dans ce cas, il faut relever la coopération entre région, département et OPA dans la définition d'une MAEC adaptée aux enjeux du territoire : *« Le bureau de la Chambre d'agriculture 31 s'est positionné pour répondre à l'appel à projet pour l'établissement d'un PAEC début 2016. L'engagement du Conseil départemental a permis à la Chambre d'agriculture de lancer le dispositif, le PAEC devant être soutenu par une collectivité territoriale. Concrètement le Conseil départemental soutient la mesure à hauteur de 25% du financement en complément de l'enveloppe FEADER de 75 %. Le Conseil Régional a validé la mesure et le territoire éligible en commission permanente le 24 mars 2017 »*⁵⁸. La MAEC SPE⁵⁹ s'adresse à la diversité des exploitations en polyculture-élevage puisqu'elle admet deux orientations d'exploitations distinctes, avec plus ou moins de grandes cultures dans le système d'exploitation. Enfin, le niveau d'engagement dans cette contractualisation varie selon deux volets : un niveau d'engagement dit « de maintien » et un « de changement » permettant ainsi de soutenir des exploitants ayant déjà les pratiques attendues et d'inciter les autres exploitants à changer pour adopter ces pratiques.

⁵⁸ Page « MAEC SPE (Mesure agroenvironnementale et climatique) Système Polyculture Elevage », site de la Chambre d'agriculture de la H-G, consultable à l'adresse suivante : <https://haute-garonne.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/agroecologie/biodiversite-et-mae/maec-spe/>

⁵⁹ On peut renvoyer pour plus de détail au cahier des charges de la MAEC Système Polyculture Elevage, établi par la Chambre d'agriculture de la H-G et le Conseil département de la H-G, 2017, consultable à l'adresse suivante : https://haute-garonne.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/069_Inst-Haute-Garonne/CDA31/4_Agroenvironnement/Agroecologie/Biodiversite_et_MAE/MAEC_SPE/CDA31_MAE-flyer-2018-v4-.pdf

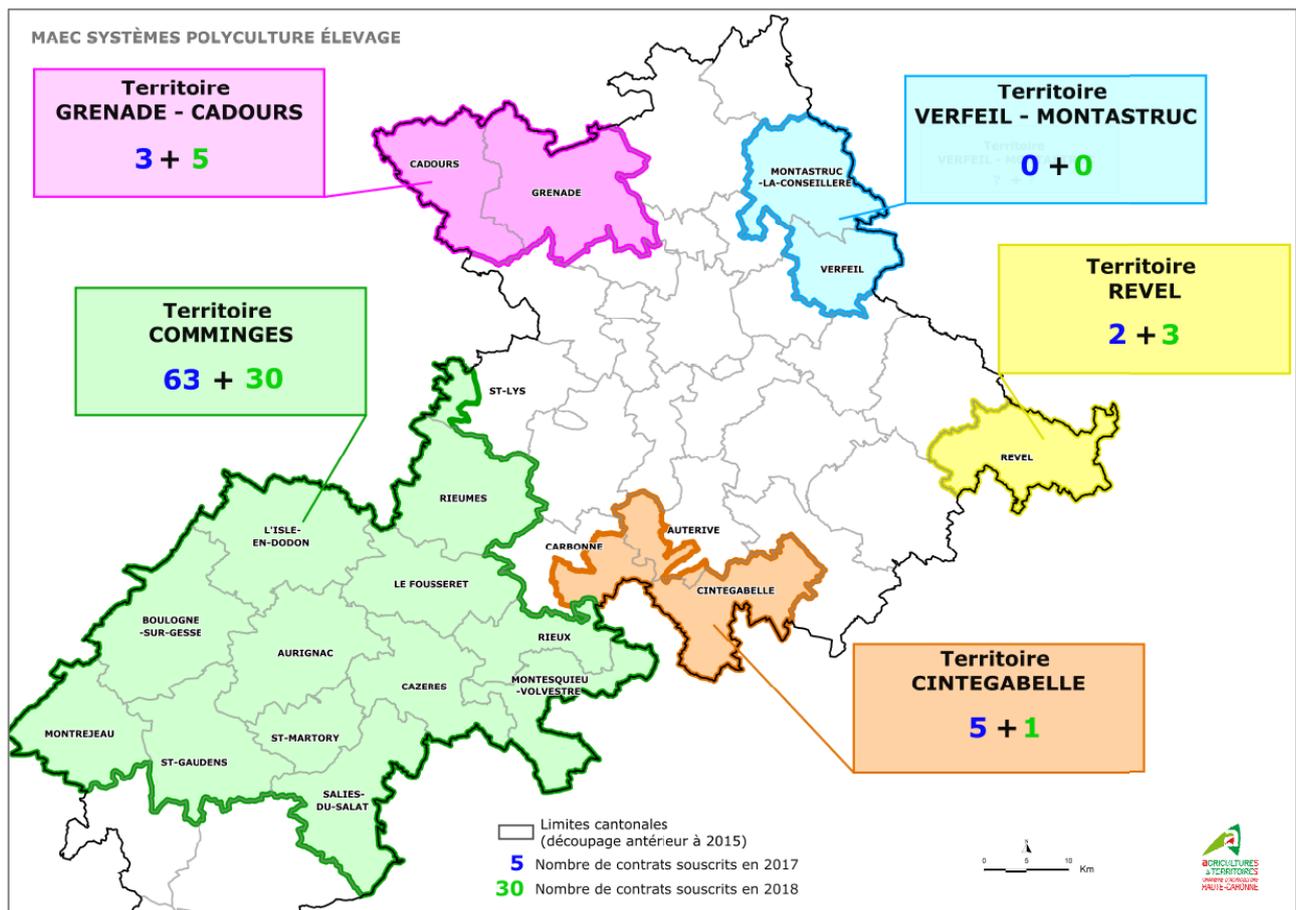


Figure n°5 : Localisation du dispositif MAEC SPE sur le territoire des coteaux de Gascogne, carte réalisée par Chambre d'agriculture de la H-G, Septembre 2018

On peut même relever une évolution des dispositifs de PPA au jour de processus de négociation entre public cible, décideurs publics et personnels en charge de la déclinaison des dispositifs. En ce sens, on peut faire référence au cas de l'ICHN. « Les ICHN sont versées aux agriculteurs qui exploitent des surfaces agricoles situées en zone défavorisée [...] Les ICHN contribuent à maintenir la communauté rurale, à préserver l'espace naturel et à conserver et promouvoir des modes d'exploitation durables qui tiennent compte en particulier d'exigences environnementales. »⁶⁰. Les zones défavorisées peuvent être de trois types : - zones défavorisées simples ; - zones de piémont ; - zones de montagne. Rappelons qu'une redéfinition de la carte des zones défavorisées s'est opérée, non sans mal⁶¹, entre 2017 et 2018 : des communes sont nouvellement entrées dans le dispositif alors que d'autres s'en sont vues exclure. La Haute-Garonne a été

⁶⁰ Notice « Indemnités compensatoires de handicaps naturels – ICHN », Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www1.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2019/Dossier-PAC-2019_notice_ICHN.pdf

⁶¹ On peut renvoyer à la page « Zones Agricoles défavorisées. Réaction à la nouvelle carte présentée par le gouvernement », 27 Mars 2018, site internet du Conseil départemental de H-G, consultable à l'adresse suivante : <https://www.haute-garonne.fr/actualites/zones-agricoles-defavorisees> ou bien à l'article « Les agriculteurs paralysent Toulouse contre la carte des futures zones agricoles défavorisées », 31 Janvier 2018, *La Tribune Occitanie*, consultable à l'adresse suivante : <https://toulouse.latribune.fr/entreprises/social/2018-01-31/les-agriculteurs-paralysent-toulouse-contre-la-carte-des-futures-zones-agricoles-defavorisees-766834.html>

touchée par ses modifications⁶² mais cela n'a pas concerné le territoire des coteaux de Gascogne. On peut tout de même relever que pour les communes qui se sont vues exclure du dispositif ICHN, les acteurs locaux, publics et privés, ont réagi de sorte que les exploitations concernées puissent toujours bénéficier d'un dispositif vis-à-vis de leurs systèmes d'élevage : ainsi, la carte des territoires éligibles à la MAEC SPE, présentée précédemment, a été ajustée pour que les communes exclues de l'ICHN, qui n'étaient pas éligibles à cette MAEC, le deviennent.

Pour finir, la revue des dispositifs de PPA permet de dire qu'il s'agit de dispositifs à vocation d'effet pour lesquels les autorités publiques, qu'elles soient nationales, régionales ou locales, mobilisent toutes leurs ressources : diffusion d'informations à l'attention des exploitants, mise en œuvre de l'autorité par le volet réglementaire (qui devient plus précis et plus contraignant), mobilisation de moyens financiers (subventions directes ou indirectes par le financement de personnels) et organisationnels (Ministère, services dédiés, etc.).

Globalement, la majorité des dispositifs mobilisent incitation et coercition conjointement puisqu'ils se caractérisent par des instruments incitatifs, par le biais de versement de subventions directes, sous réserve d'éligibilité à des critères et du respect de la réglementation établis. Ce volet normatif s'est d'ailleurs densifié et chaque dispositif est défini précisément, notamment par le biais de notices établies par le Ministère⁶³, pour que les normes soient claires et l'information accessible. On peut rappeler qu'un exploitant agricole n'est pas obligé de formuler des demandes de soutien par le biais des dispositifs de PPA existants. Dans le cas d'un exploitant qui ne constituerait pas un dossier de demande d'aide PAC, par exemple, celui-ci ne se verrait pas contraint de concevoir un système d'exploitation respectant les critères d'éligibilité aux subventions. Pour autant, son activité serait contrainte de respecter la réglementation en vigueur concernant l'encadrement des pratiques agricoles.

En ce sens, les dispositifs de PPA relèveraient de la coercition stricte puisque les normes relatives aux conditions de production sont à respecter et ce, même sans la contrepartie d'un soutien financier. Ainsi, ce sont les critères d'éligibilité aux dispositifs auxquels les exploitants concèdent de s'adapter ou non, cela dépendant de leur volonté de concevoir des systèmes d'exploitation y répondant. Cela permet de souligner que, généralement, les dispositifs visent le soutien des exploitations agricoles en passant par l'échelle individuelle. Le soutien porte principalement sur de l'investissement matériel bien que, nouvellement, des dispositifs considèrent les

⁶² On peut faire référence au communiqué de presse du 27 mars 2018 « Zones agricoles défavorisées – Réaction à la nouvelle carte présentée par le gouvernement » du Conseil départemental de la H-G, consultable à l'adresse suivante : <https://www.haute-garonne.fr/actualites/zones-agricoles-defavorisees>

⁶³ On peut renvoyer à la page « Formulaires et notices 2019 » sur le site internet Telepac, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui regroupe l'ensemble des dispositifs PAC et de la réglementation qui les accompagnent, consultable à l'adresse suivante : <https://www1.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/html/public/aide/formulaires-2019.html>

investissements immatériels concernant la formation et l'accompagnement au changement de pratiques notamment.

Quelques dispositifs relèvent de l'échelon collectif, comme pour les subventions d'acquisition de matériel en CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) soutenus par des dispositifs régionaux ou départementaux.

Le recours à ces instruments peut être appréhendé au jour des éléments suivants : « *La mise en œuvre de la politique environnementale tout comme celle des politiques classiques d'orientation de la production agricole fait courir aux agriculteurs un certain nombre de risques en termes de rendement et de revenu. Ces risques, en tant qu'éléments mesurables, peuvent être réduits grâce à des aides publiques permettant de couvrir une partie du coût des investissements engagés et de compenser les pertes financières dues à un changement de pratiques.* »⁶⁴.

Enfin, il faut distinguer les dispositifs collectifs à visée d'expérimentation (les GIEE qui sont une « *reconnaissance officielle par l'Etat d'un collectif d'agriculteurs qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux* »⁶⁵ ou bien les groupes des 30 000 visant « *l'accompagnement au niveau national de 30 000 exploitations durant leur transition vers une agroécologie faiblement dépendante aux produits phytosanitaires* »⁶⁶) parce qu'ils sont novateurs en termes de conception (visée de constituer un collectif d'exploitants) et sur la forme de soutien (matériel et/ou immatériel en permettant l'achat de biens mais également en finançant l'accompagnement technique de l'expérimentation).

Dans le cadre d'une approche cognitive du rapport que les exploitants entretiennent avec les dispositifs de PPA, nous avons cherché à considérer les éléments qui participent à l'adhésion (ou non) des agriculteurs aux dispositifs. En ce sens, il faut s'intéresser à des considérations psychosociologiques qui dépassent le strict recours aux soutiens financiers proposés par les PPA. « *Si les aides constituent un levier efficace pour limiter les risques en termes de rendement et de revenu (Ghali et al., 2009), elles peuvent ne pas être suffisantes en présence d'incertitudes. [...] En nous appuyant sur les contributions de Bromley (2006, 2008), nous considérons ici que les agriculteurs ne pourront être convaincus de l'intérêt de changer de pratique sans qu'intervienne un processus de restructuration de leurs croyances et de leurs raisons d'agir. Selon cette perspective, les croyances permettent de rendre*

⁶⁴ « Pratiques agricoles pour la réduction des produits phytosanitaires. Le rôle de l'apprentissage collectif », par NGUYEN Geneviève, DEL CORSO Jean-Pierre, KEPHALIACOS Charilaos, TAVERNIER Henri, 2013, *Economie Rurale*, vol. 333, 105-121 p.

⁶⁵ Page « Agroécologie et GIEE », site de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, consultable à l'adresse suivante : <https://hautegaronne.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/agroecologie/giee/>

⁶⁶ Page « Groupe 30000 », site de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, consultable à l'adresse suivante : <https://hautegaronne.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/reduction-des-phytosanitaires/groupe-30-000/>

une action rationnelle sous une certaine description. Sous-jacentes à la rationalité de l'acteur, elles lui fournissent une représentation de ce qu'il est raisonnable d'entreprendre en certaines circonstances. En leur qualité de croyances établies (ibid.), elles contribuent à mettre fin au doute et sont à l'origine de règles d'action dont se servent les individus pour surmonter les situations d'incertitude radicale auxquelles ils font face. L'adoption de nouvelles pratiques agricoles correspond à un changement de paradigme pour l'agriculteur et présuppose de ce fait une remise en cause de ses croyances ancrées. »⁶⁷.

« Si Mirabeau proclama à l'époque de la Révolution française que « toute la politique part d'un grain de blé », on peut aujourd'hui avancer que tout grain de blé « durable » part d'une politique adaptée. »⁶⁸. Ainsi, la dynamique de « verdissement » qui s'est lue lors du passage en revue des dispositifs de PPA existant dans les Coteaux de Gascogne trouve son fondement dans les enjeux relatifs à la nécessité de changer les pratiques agricoles. Les éléments concernant la transition agroécologique participent de ces enjeux.

Avant même d'en venir à ces enjeux, on peut citer les premières lignes de l'article « Un cadre conceptuel pour penser maintenant et (organiser demain) la transition agroécologique de l'agriculture dans les territoires » (DURU, FARES, THEROND, 2014) pour comprendre où l'on se situe en matière de systèmes agricoles et donc d'où l'on part pour procéder au changement : « Dans les pays développés, l'agriculture productiviste s'est fortement développée après la seconde guerre mondiale. Ce type d'agriculture est fondé sur l'utilisation de technologies faciles à transférer (intrants de synthèse, ingénierie génétique) permettant de réduire au maximum l'effet des facteurs de production limitants et l'hétérogénéité du milieu naturel. Ce modèle a conduit à une uniformisation et à une standardisation des modes de production (raccourcissement des rotations, réduction du nombre d'espèces cultivées et élevées) et, dans un souci d'économie d'échelle et de simplification du travail, à une spécialisation des systèmes de production et des territoires en fonction de leurs avantages comparatifs (Meynard, 2013). La volonté d'augmenter la sécurité sanitaire des productions agricoles et leur standardisation a en outre prolongé et renforcé ce processus (Lamine, 2011 ; Horlings et Mardsen, 2011). Dans les années 1980 a émergé une prise de conscience des effets négatifs de ce modèle de production [...] »⁶⁹.

Dans ce cadre, c'est la notion d'agroécologie qui s'impose désormais, notamment depuis le Projet agroécologique pour la France, présenté en 2012 et décliné à

⁶⁷ « Pratiques agricoles pour la réduction des produits phytosanitaires. Le rôle de l'apprentissage collectif », par NGUYEN Geneviève, DEL CORSO Jean-Pierre, KEPHALIACOS Charilaos, TAVERNIER Henri, 2013, *Economie Rurale*, vol. 333, 105-121 p.

⁶⁸ *Atlas de l'agriculture, Comment nourrir le monde en 2050 ?*, par Jean-Claude CHARVET, 2012, Editions Autrement, Collection Atlas/Monde, 91 p.

⁶⁹ « Un cadre conceptuel pour penser maintenant (et organiser demain) la transition agroécologique de l'agriculture dans les territoires », par Michel DURU, M'hand FARES et Olivier THEROND, *Cahier de l'Agriculture*, volume 23, n°2, Mars-Avril 2014.

compter de 2014⁷⁰. On peut renvoyer à la définition du dictionnaire de l'agroécologie, créé par l'INRA et la Région Occitanie qui, en introduction, précise : « *L'agroécologie vise à promouvoir des systèmes alimentaires viables respectueux des hommes et de leur environnement* »⁷¹. Définir la notion par cette visée permet alors à différents systèmes agricoles de se revendiquer de l'agroécologie, qu'il s'agisse de l'agriculture biologique, de l'agriculture de conservation des sols ou bien encore de l'agriculture de précision.

Pour autant, on peut également trouver en élément de définition que « *L'agroécologie est une alternative à une agriculture intensive basée sur l'artificialisation des cultures par l'usage d'intrants de synthèse (engrais, pesticides ...) et d'énergies fossiles. Elle promeut des systèmes de production agricole valorisant la diversité biologique et les processus naturels (cycles de l'azote, du carbone, de l'eau, équilibres biologiques entre organismes ravageurs et auxiliaires des cultures ...)* »⁷². La définition affichée sur le site du Ministère de l'agriculture va plus loin en donnant à l'agroécologie comme perspective de viser « *à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.* »⁷³. Au regard de ces derniers éléments, on peut questionner la légitimité de l'agriculture de conservation des sols ou de l'agriculture de précision, à se revendiquer de l'agroécologie puisqu'elles reposent toujours, au moins en partie, sur l'usage d'intrants phytosanitaires. On peut également rappeler qu'initialement, l'agroécologie comportait des revendications sociales fortes portant notamment sur des objectifs de développement de la souveraineté des agriculteurs ; ceux-ci ont été effacés dans le cadre de l'institutionnalisation du concept au profit des enjeux environnementaux et de souveraineté alimentaire (ARNAUD DE SARTRE, CHARBONNEAU, 2019)⁷⁴.

Ainsi, bien que la notion soit davantage mobilisée, elle renvoie à des visions différentes, de sorte que l'on peut dire qu'il s'agit d'une notion équivoque : « *Cette difficulté à cerner ce qui peut être qualifié d'agroécologique est un objet récurrent de réflexions et de débats chez les chercheurs et acteurs concernés, malgré différentes propositions de définition et de cadrage* (Griffon, 2013 ; Monnin et al.,

⁷⁰ Page « Le projet agro-écologique » en 12 clés, site internet du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, publié le 12 Avril 2016, consultable à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/le-projet-agro-ecologique-en-12-cles>

⁷¹ Définition « Agroécologie » par Laurent HAZARD, Claude MONTEIL, Michel DURU, Laurent BEDOUSSAC, Eric JUSTES et Jean-Pierre THEAU, Dictionnaire d'Agroécologie, INRA, Région Occitanie, consultable à l'adresse suivante : <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/agroecologie/>

⁷² Idem.

⁷³ Page « Qu'est-ce que l'agroécologie ? », site internet du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, publié le 22 Avril 2013, consultable à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagro-ecologie>

⁷⁴ « How ecosystem services and agroecology are greening French agriculture through its reterritorialization », ARNAUD DE SARTRE Xavier et CHARBONNEAU Marion, 2019, Ecology and Society, vol. 24, n°2.

2015). »⁷⁵. En ce sens, on peut renvoyer à l'introduction du dictionnaire de l'agroécologie qui justifie le besoin d'apporter des éléments de cadrage du fait de cette situation : « *Pourquoi un dictionnaire dédié à l'agroécologie ? Sujet d'actualité aux contours flous, parfois sujet à controverse, fortement médiatisé, l'agroécologie revêt plusieurs dimensions. C'est à la fois un mouvement social, un modèle agricole souvent associé à une agriculture écologiquement et socialement plus responsable et un domaine scientifique.* »⁷⁶.

Précisons que dans le cadre de l'étude qui a été menée, il était nécessaire de rendre compte du contexte d'utilisation de la notion d'« agroécologie » puisque nous l'employons mais l'objectif du travail ici engagé n'est pas d'alimenter les discussions à ce propos. Nous mobilisons cette notion au sens d'une réflexion quant à la mise en place de systèmes d'exploitation visant la diminution des implications négatives des pratiques agricoles vis-à-vis des agro-socio-écosystèmes dans lesquels ils s'inscrivent. Ainsi, la réflexion se matérialise par des changements de pratiques agricoles, que l'on peut qualifier, au moins dans un premier temps, d'expérimentations en vue de maîtriser de nouvelles pratiques, qu'elles relèvent de la production et/ou de la valorisation. De plus, il nous a semblé pertinent de faire référence à la notion d'« agroécologie silencieuse », développée par Véronique LUCAS, qui permet de qualifier « *un mouvement discret et loin des projecteurs. Celui-ci est constitué d'agriculteurs cherchant à principalement gagner en autonomie et en maîtrise de leurs conditions d'activité. Pour ce faire, ils mettent au point de nouvelles pratiques mobilisant les fonctionnements écologiques et contribuant à l'amélioration agroécologique de leurs systèmes productifs.* »⁷⁷. Cette notion semble renvoyer davantage à la dynamique effectivement à l'œuvre dans les exploitations et, par-là, pourrait nous permettre de nous éloigner des controverses.

Cette dynamique d'agroécologie silencieuse renvoie à la transition agroécologique, c'est-à-dire la période de temps nécessaire pour mettre en œuvre les changements et ainsi être en capacité d'atteindre l'objectif de ne plus disposer seulement que de systèmes d'exploitation agroécologiques. Le Projet agroécologique pour la France participait à inscrire l'action publique dans la perspective d'un changement progressif des pratiques agricoles ainsi que des manières de concevoir les modes de production et de valorisation des produits agricoles. Ainsi, la définition qui en est proposée dans le dictionnaire d'agroécologie rejoint cette visée : « *La transition agroécologique désigne un changement de modèle agricole pour mettre en œuvre les principes de l'agroécologie et répondre ainsi aux crises que traverse ce secteur. Elle repose, en particulier, sur i) la création et mobilisation de savoirs issus de*

⁷⁵ « Une agroécologie silencieuse : Ombres et lumières dans le champ professionnel agricole français », Véronique LUCAS et Pierre GASSELIN, 2018, Communication aux 12^{èmes} Journées de Recherche en Sciences Sociales INRA-SFER-CIRAD, 13-14 Décembre, Oniris Nantes, 2 p.

⁷⁶ Page « Accueil » du site internet du dictionnaire de l'Agroécologie, INRA, Région Occitanie, consultable à l'adresse suivante : <https://dicoagroecologie.fr/>

⁷⁷ « Une agroécologie silencieuse : Ombres et lumières dans le champ professionnel agricole français », Véronique LUCAS et Pierre GASSELIN, 2018, 17 p.

l'agroécologie, ii) l'engagement des acteurs (agriculteurs, conseillers agricoles, ...) dans la construction de ces savoirs pour une adaptation aux territoires et iii) la territorialisation de l'agriculture impliquant notamment une reconnexion de la production agricole avec l'alimentation locale. »⁷⁸. Il faut alors retenir qu'une transition agroécologique, pour être effective, passe par une évolution des pratiques à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation mais également relève d'une dynamique territoriale au regard des implications des pratiques en matière de cycles biogéochimiques ou de paysage.

L'appropriation de pratiques agricoles nouvelles et/ou renouvelées est indispensable pour la transition agroécologique. Le fait qu'il puisse exister dans les territoires des systèmes plus vertueux au regard de leurs implications pour l'agro-socio-écosystème questionne sur la diffusion de ces systèmes. Ainsi le rapport Guillou⁷⁹, accompagnant la mise en place du Projet agro-écologique pour la France, recensait des cas servant autant la performance environnementale qu'économique des exploitations agricoles. Une note de synthèse du Centre d'Etudes et de Prospective du Ministère de l'agriculture, concernant la mise en œuvre effective de la transition, questionnait ainsi cette problématique de l'appropriation : « [...] si l'intérêt économique et écologique de ces systèmes est établi, pourquoi leur diffusion n'est-elle pas plus large ? Tout d'abord, comme le montre le rapport Guillou, l'amélioration des performances économiques et environnementales peut se faire au détriment d'autres performances, sociales notamment (temps de travail, complexité des tâches, etc.). [...] Mais des mécanismes complexes jouent aussi contre la diffusion de ces systèmes. Il peut sembler évident que l'agriculteur n'est pas – pas seulement ou pas toujours – un homo economicus confronté à une palette de techniques entre lesquelles il opérerait un choix « rationnel » et complètement informé, en optimisant sans cesse un intérêt personnel bien identifié. »⁸⁰.

Dès lors, considérer les enjeux de la transition agroécologique c'est considérer les enjeux relatifs à la problématique du changement en agriculture ; c'est d'ailleurs pleinement en ce sens que notre étude mobilise cette notion, considérant que l'on pourra améliorer la déclinaison des dispositifs de PPA en faveur d'une transition agroécologique en appréhendant mieux la complexité des facteurs du changement des pratiques agricoles.

⁷⁸ Définition « Transition agroécologique » par Laurent HAZARD, Marie-Benoît MAGRINI et Guillaume MARTIN, Dictionnaire d'Agroécologie, INRA, Région Occitanie, consultable à l'adresse suivante : <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/transition-agroecologique/>

⁷⁹ « Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement, Propositions pour le Ministre », Marion GUILLOU et al., Mai 2013, INRA, Agreenium, consultable à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/remise-du-rapport-sur-lagro-ecologie-par-marion-guillou-stephane-le-foll-0>

⁸⁰ « Transitions vers la double performance : quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agroécologiques », par Florent BIDAUD, Analyse, n°23, Septembre 2013, Centres d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, consultable à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/transitions-vers-la-double-performance-quelques-approches-sociologiques-de-la-diffusion-des>

Chapitre 2 : La méthodologie d'enquête mise en place

A) Introduction générale au cadrage méthodologique

Il va s'agir dans cette partie de revenir sur les différentes méthodes de recueil et d'analyse des données que j'ai pu déployer au cours de ce travail de recherche. Ce qui va suivre est donc issu des contenus méthodologiques qui nous ont été enseignés en Master 1 et 2 ainsi que des lectures que j'ai pu effectuer durant le stage pour constituer le cadre méthodologique. En ce sens, pour débiter cette partie, je souhaitais citer cette prise de position issue d'un mémoire de fin d'études avec laquelle je m'accorde : « *J'ai décidé d'utiliser la première personne, le « je » ethnographique (OLIVIER DE SARDAN, 2008), dans la rédaction de cette partie. Il serait mentir que de faire croire à une objectivité totale dans une enquête de terrain où la personnalité et l'implication du chercheur, ainsi que ses relations avec les enquêtés influencent les résultats. [...] « Seuls respecteraient l'Autre ceux qui ne camoufleraient pas leur propre situation personnelle et tout ce que l'enquête doit à leur relation aux « informateurs » et autres collaborateurs » (Idem). »⁸¹.*

Il me faut tout de suite préciser que ma méthode de recherche a été qualitative, c'est-à-dire que c'est « *une stratégie de recherche utilisant diverses techniques de recueil et d'analyse qualitatives dans le but d'explicitier, en compréhension, un phénomène humain ou social* »⁸². Le recours à des méthodes qualitatives a pour objectif d'accéder « *à la subjectivité des individus, à savoir la signification que revêt une action ou un phénomène pour son auteur* »⁸³.

Le choix de recourir à cette méthode était défini initialement dans l'offre de stage comme suit : « *Le stage reposera sur une approche qualitative basée sur une quinzaine d'entretiens semi-directifs réalisés auprès d'acteurs/rices du territoire (notamment agriculteurs/rices) et d'observations d'atelier de concertation auxquels le/la stagiaire participera. Le travail du/de la stagiaire consistera à réaliser une revue du volet politiques des travaux de recherche menés sur le territoire (DYNAFOR et autres laboratoires), à élaborer un guide d'entretien, conduire les entretiens, les transcrire, participer aux ateliers de concertation et analyser les transcriptions d'entretiens et d'ateliers.* »⁸⁴. Il faut relever que la phase d'observation n'a pas eu lieu parce que les ateliers dont il était question se sont tenus en Mars 2019 et que le stage ne débutait qu'en Avril. Je n'ai ainsi mis en œuvre que des entretiens, bien

⁸¹ COUSINNE Anaëlle (2014), « Les agricultrices, acteurs clés du développement durable ? Etude qualitative auprès d'agricultrices bio en Wallonie », Mémoire de fin d'études, Université Libre de Bruxelles, 38 p.

⁸² MUCCHIELLI Alex (2004), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Colin, in MORANGE Marianne et SCHMOLL Camille (2016), *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Armand Colin, Collection Cursus, 18 p.

⁸³ MORANGE Marianne et SCHMOLL Camille (2016), *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Armand Colin, Collection Cursus, 23 p.

⁸⁴ Proposition de stage « Transition agroécologique et politiques publiques », UMR DYNAFOR, Novembre 2018.

que le travail de préparation, la méthode et les objectifs n'étaient pas les mêmes en fonction du type d'enquêtés, nous y reviendrons.

En termes de posture en tant que chercheuse (ou plutôt apprentie-chercheuse), j'ai prêté attention sur le terrain, autant qu'en phase d'analyse des données et d'écriture, à garder à l'esprit que tout ce que j'ai pu relever comme données s'inscrit dans un contexte et que ce contexte aura pu être influencé durant cette étude par ma présence et ma démarche. Plus largement, en étant en stage à DYNAFOR, unité de recherche de l'INRA, j'ai prêté attention au fait que dans les échanges avec mes interlocuteurs je participais à incarner l'institution ; ceci pouvant avoir un effet sur les relations ainsi que sur le contenu de nos échanges.

Il est également à rappeler que l'ancienneté de la présence de l'INRA et plus particulièrement des chercheurs de DYNAFOR sur le territoire des coteaux de Gascogne pouvait être un élément influençant la considération que les personnes sollicitées auraient vis-à-vis de mon travail. Avant même de débiter l'enquête sur le terrain, je me suis questionnée et j'ai cherché à disposer de retours d'expériences de pareilles situations.

La thèse d'Aurélie JAVELLE, réalisée sur un terrain d'études s'inscrivant lui aussi dans des dynamiques d'études à long terme, et son retour critique en matière de méthodologie d'enquête de terrain m'ont permis, en amont, de réfléchir aux implications potentielles et de les considérer dans la conception de mon cadre méthodologique. Elle explique notamment : *« Mon travail a été compliqué, d'une part, par la forte fréquentation du site depuis une dizaine d'années par des chercheurs de diverses équipes, dont certains travaillent sur rendez-vous. [...] Si bien que cette sur-fréquentation du site amène un biais lors des rencontres. En effet, les exploitants voient, parfois rencontrent des chercheurs sur leurs terres et dans leur environnement. Certains ont eu des retours du travail effectué, mais ils sont très souvent peu au courant du détail des études. Les agriculteurs savent que les chercheurs travaillent sur les questions d'environnement, et leur affectent une connotation écologiste. [...] Dans un tel contexte, les agriculteurs ont tendance à donner des arguments qu'ils estiment être en accord avec l'opinion qu'ils prêtent aux enquêteurs, attitude qu'il s'agit de dépasser lors des premiers contacts. De même, ils sont très souvent habitués à certaines méthodes de travail : par enquête, ils attendent des questions précises, sur des sujets qui reviennent souvent (l'entretien des haies, le travail sur l'exploitation, etc.), et se conforment à un protocole de rendez-vous précis. La spontanéité que recherche l'ethnographe a, dans de telles conditions, des difficultés à se manifester. Cela demande d'autant plus de temps pour aller au-delà de ces sentiers battus, et pour parler de manière originale de sujets peu ou pas abordés jusqu'à présent. »*⁸⁵.

⁸⁵ JAVELLE Aurélie (2007), « Perceptions de la biodiversité par des agriculteurs sur un site atelier au N-E Bretagne et évaluation de leur rencontre avec des chercheurs en environnement » ou « La main et le stylo », Thèse en anthropologie sociale et ethnologie, Université Rennes 1, 69 p.

Dans mon cas, la longue étude du site ne semble pas avoir été un inconvénient puisque je n'ai rencontré aucune difficulté sur le terrain, les agriculteurs sollicités étaient ouverts à la démarche d'enquête et donc visiblement n'étaient pas « lassés » ou « déçus » des chercheurs. De plus, leur présence s'est plutôt traduit par des suivis de parcelles et/ou de faune sur le territoire, le recours à des entretiens ou questionnaires avec les agriculteurs n'ayant pas été une méthode d'enquête courante.

Il faut tout de même évoquer que le travail de terrain sur plusieurs années, la présence et la personnalité appréciées de l'ethnologue Anne SOURDRIL (qui a réalisé sa thèse à DYNAFOR, en 2008, intitulée « Territoire et hiérarchie dans une société à maison Bas-Commingeaise : permanence et changement. Des bois, des champs, des prés (Haute-Garonne) ») a été un vecteur d'ouverture sur le terrain. Dans l'esprit des agriculteurs de la zone d'études, un sentiment positif était éprouvé à son égard, cela a pu teinter également positivement leur perception de l'institution « INRA » ou du laboratoire DYNAFOR. Ainsi, solliciter des entretiens n'a pas été compliqué contrairement à ce qui aurait pu être le cas si le public étudié ne souhaitait plus être sollicité.

A l'image de ce questionnement vis-à-vis du rapport à l'institution sur le terrain, j'ai essayé d'adopter une posture réflexive quant à ma position de chercheuse, condition nécessaire pour s'assurer d'une « scientificité » dans la production de résultats. Ainsi, j'en suis venue, en amont de l'enquête de terrain, à questionner mon positionnement personnel vis-à-vis du sujet. En effet, bien que je n'entretienne aucune proximité avec le terrain d'étude, que je ne connaissais pas avant le stage, les caractéristiques des exploitations agricoles de la zone correspondent fortement à celles de l'exploitation agricole de mes parents.

Je suis fille d'agriculteurs pratiquant la polyculture-élevage dans les coteaux du Quercy (entre Tarn-et-Garonne et Lot). L'année 2018-2019 est celle de leur retraite conjointe. Pour autant, ce milieu est le mien, j'ai connu son quotidien, ses évolutions, ses enjeux depuis 25 ans puisque j'ai toujours vu mes parents faire ce métier et que la ferme était également le domicile familial (que je n'ai quitté qu'au moment des études supérieures). L'exploitation a été héritée de mes grands-parents paternels, il s'agit alors plus largement d'une histoire de famille. Cette familiarité avec le monde agricole a été entretenue par goûts et choix personnels, qui ont fait des problématiques inhérentes à ce milieu une de mes grandes passions et désormais une voie professionnelle puisque j'ai orienté ma formation pour devenir géographe spécialisée sur les enjeux agricoles. Cette spécialisation est marquée par un intérêt certain pour le milieu de l'élevage bovin viande, type d'élevage pratiqué sur l'exploitation familiale et dominant sur la zone d'études des coteaux de Gascogne.

Dans la construction du dispositif méthodologique je me suis questionnée sur le positionnement que je devrais tenir, à cheval entre étude d'un milieu et affinité avec/connaissance de celui-ci. La thèse d'Ingrid LIGNERES m'a aidé à me

positionner. Ses réflexions quant à ce sujet étaient les suivantes : « *Des enquêtes, ont au contraire, mis en évidence les points positifs de la réalisation d'enquêtes en terrain familial (Gouirir, 1998 ; Bajard, 2013). [...] En ce qui concerne mon enquête, certains enquêtés ignoraient tout de mes origines agricoles (fille et petite-fille d'anciens viticulteurs) que je pouvais cacher si je le souhaitais et je n'en ai pas toujours parlé ou parfois une fois l'entretien terminé [...]. En outre, la familiarité avec le milieu d'enquête est à relativiser puisque la neutralité est un idéal à atteindre qui est souvent présenté comme un leurre et admis comme tel : [(...) la neutralité du chercheur au cours de l'enquête est bien une illusion (...)] (Legavre, 1996, p.208). Bajard (2013) appartient elle aussi au monde qu'elle étudie de par ses parents mais pas d'elle-même, elle est la « fille de » tout comme je le suis pour mon terrain : [C'est donc ici que mon statut de « fille de... » me plaçait dans une position frontalière ou d'appartenance ambiguë : je n'étais ni tout à fait leur semblable, ni une véritable étrangère. Je me situais davantage dans une position tierce, caractérisée par une relation de familiarité – à tous les sens du terme – avec le métier, sans pour autant partager l'identité professionnelle de mes enquêtés : je m'apparentais en fait à une « ethnologue-métis », personne qui étudie un milieu qu'elle connaît, mais dont elle ne fait pas partie en raison de ses expériences et appartenances propres] (Bajard, 2013, p.10). Il s'agit donc d'occuper une position d'entre-deux, ni tout à fait étrangère, ni tout à fait « indigène » néanmoins, en ce qui me concerne, je n'avais aucune difficulté à me positionner : je suis une universitaire et c'est ce statut que je mettais systématiquement en avant [...]. Dire que j'étais la fille d'un viticulteur retraité était un moyen, pour moi, de signifier aux enquêtés que je pouvais davantage les comprendre que si j'étais totalement extérieure, éprouver, dans une certaine mesure ce qu'ils ressentent. »⁸⁶.*

Dans la continuité de son positionnement, j'ai moi aussi tenu mon rôle de chercheuse avant tout : par exemple, lorsque je me présentais aux enquêtés je parlais exclusivement de mon statut d'étudiante géographe stagiaire au laboratoire DYNAFOR de l'INRA. L'existence de mes origines agricoles familiales n'arrivaient jamais à ce moment-là. Elles pouvaient être invoquées si je sentais que cela viendrait soutenir l'établissement d'une relation de confiance ou lors d'un échange où le partage d'un sentiment de compréhension vis-à-vis d'une situation pourrait soutenir le propos. Je n'ai pas fait part de ces origines à l'ensemble des personnes rencontrées, ce n'était pas systématique mais plutôt circonstancié, si j'estimais que cela pouvait jouer un rôle dans la discussion, pour aller plus loin ou pour éviter que l'échange ne se referme. Dans le même sens, je me retenais parfois de faire part de ces origines, mimant une position « naïve » (plutôt qu'ignorante), pour que les enquêtés développent davantage leurs propos qu'ils ne l'auraient fait s'ils me savaient « sachante ».

⁸⁶ LIGNERES Ingrid (2015), « Les valeurs de la culture paysanne dans le monde agricole contemporain : une enquête sociologique en Carcassonnais et en Roussillon », Thèse en sociologie, Université de Perpignan, 64-65 p.

Enfin, avant d'en venir au détail de la méthodologie employée, il me faut revenir sur la contrainte majeure qui a influencé mon dispositif méthodologique et sa mise en œuvre, celle du temps.

Ce travail de recherche a été initié début Avril pour un rendu écrit début Septembre, ce qui constitue un temps de cinq mois. Ainsi, forcément, la conception de la méthodologie d'enquête a été principalement axée autour du temps disponible. Cela a impliqué des choix en matière de nombre d'entretiens, surtout que je ne disposais pas de la possibilité de faire assurer la transcription de ceux-ci par une personne tierce. Il me fallait donc considérer le temps inhérent à la transcription, étape chronophage puisque l'on estime qu'il faut cinq heures pour mettre à l'écrit une heure d'entretien.

Nous y reviendrons dans le détail des méthodes mais le cadre méthodologique qui avait été pensé au début du travail de recherche a dû être adapté ; le nombre d'enquêtés ainsi que la méthode d'analyse des données a dû être ajustée au regard de l'avancement du stage dans le temps.

Il est à relever que, contrairement à mes premières expériences de recherche, je n'ai pas pâti d'une contrainte concernant les moyens matériels. Au contraire, le fait d'être en stage dans une structure professionnelle de recherche m'a permis de disposer de l'ensemble des moyens nécessaires pour réaliser l'enquête.

Il y a d'abord tout ce qui concerne le matériel informatique, outil indispensable pour réaliser la recherche et en rendre compte : - mise à disposition d'un ordinateur individuel au bureau et d'un ordinateur portable lors des déplacements sur le terrain ; - accès aux logiciels classiques du « Pack office » pour accompagner le travail quotidien ainsi qu'à des supports en matière de données cartographiques (logiciel Qgis, données payantes de l'IGN accessibles par le biais de l'unité).

J'avais ensuite accès à l'ensemble des éléments nécessaires pour mener à bien une enquête de terrain qualitative : - mise à disposition d'outils (dictaphone, appareil photo, téléphone portable professionnel) ; - mise à disposition d'un véhicule de service pour se déplacer sur le terrain (véhicule doté d'un pass pour circuler sur l'autoroute et possibilité d'avoir un GPS) ; - budget associé pour assurer les frais sur le terrain (alimentation, hébergement) ; - possibilité d'imprimer divers supports pour le bon déroulé du travail.

B) Les différentes méthodes de collecte des données et leur analyse

Cette section expose les différentes méthodes de recueil et d'analyse des données que j'ai pu déployer au cours de ce travail de recherche. C'est ce que décrivait Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN à travers deux schémas.

Le premier relatif à la production des données : « *Les données sont la transformation en traces objectivées de « morceaux de réel », de fragments du réel de référence tels qu'ils ont été sollicités, sélectionnés et perçus par le*

chercheur »⁸⁷. Le second relatif à l'utilisation des données, qui ont été collectées lors du travail d'enquête, dans le corps de l'analyse qui est produite. J'ai esquissé un schéma récapitulatif des méthodes déployées inspiré de ces éléments.

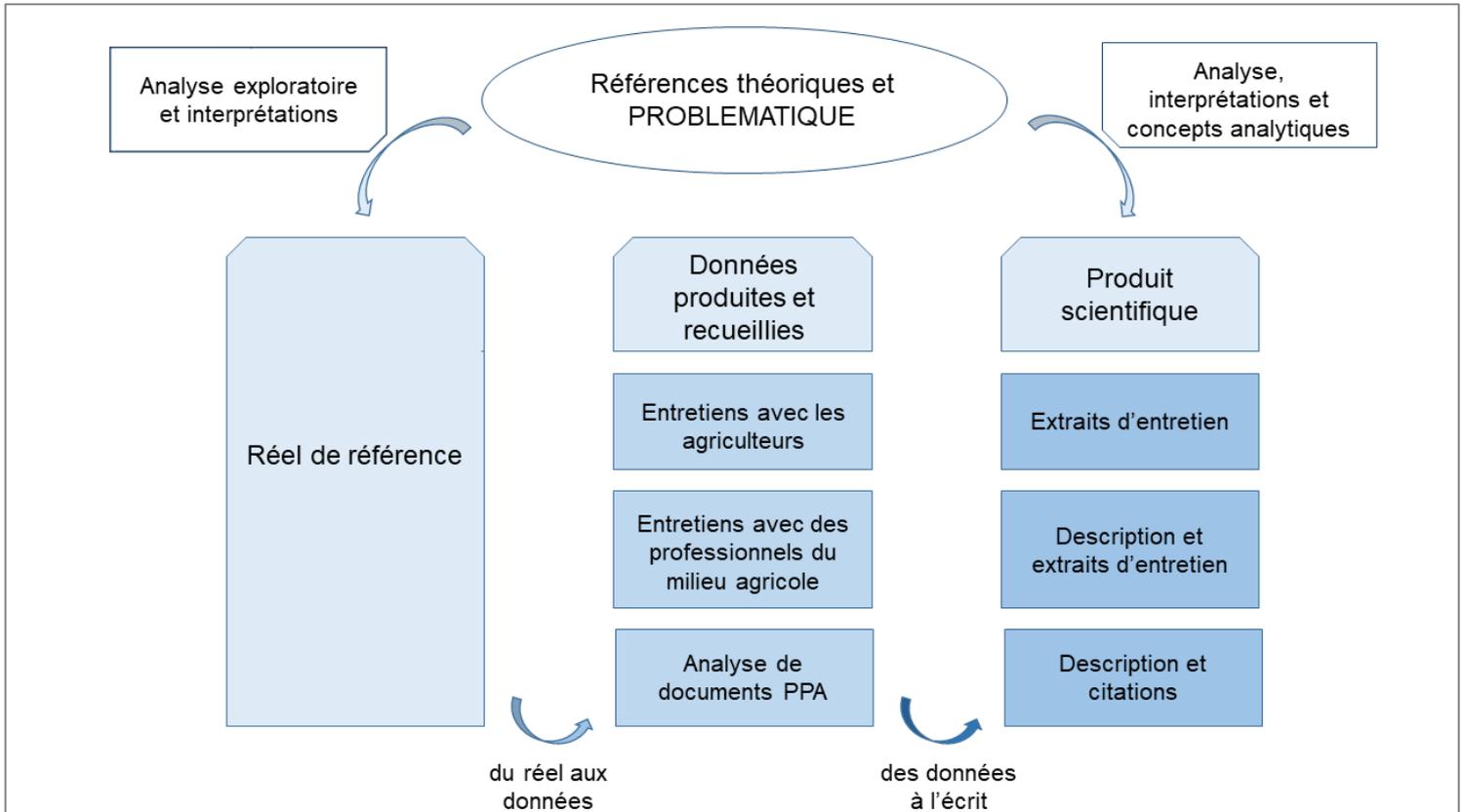


Figure n°6 : Schéma illustrant l'apport du cadre méthodologique mis en œuvre, inspiré des schémas de OLIVIER DE SARDAN⁸⁸, réalisé par LECLERC Anouk – Juillet 2019

B.1) Analyse de documents écrits concernant les politiques publiques agricoles

Pour initier le travail, c'est une phase de recherche d'informations quant à l'ensemble des dispositifs de PPA pouvant s'appliquer sur le territoire étudié qui a été mise en œuvre.

Cette méthode avait été prévue dès le départ : « *Le travail du/de la stagiaire consistera à réaliser une revue du volet politiques des travaux de recherche menés sur le territoire (DYNAFOR et autres laboratoires) [...] »*⁸⁹. Il y a donc eu un premier temps visant à passer en revue le contenu « politiques publiques » des principaux travaux de recherche de DYNAFOR portant sur les coteaux de Gascogne. Ce travail

⁸⁷ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

⁸⁸ Idem.

⁸⁹ Proposition de stage « Transition agroécologique et politiques publiques », UMR DYNAFOR, Novembre 2018.

bibliographique initial, a été réalisé sur des documents fournis par ma maître de stage, notamment de mémoires issus de travaux de stage. Les informations recueillies n'étaient pas très importantes parce que la catégorie politiques publiques n'avait pas souvent été prise en compte, notamment dans les études d'écologie. De plus, parce que les dispositifs sont mouvants, il était important et nécessaire de chercher à disposer d'informations à jour.

Alors, il s'est agi, dans un second temps, de faire une étude recensant les dispositifs de PPA qui peuvent s'appliquer au territoire. Pour cela, j'ai mené des recherches ouvertes pour recueillir de la matière grise, des données réglementaires, etc. principalement via les sites internet des acteurs impliqués sur la gestion des questions agricoles : Conseil départemental de Haute-Garonne, Chambre d'Agriculture de H-G, SIAH du Touch, Préfecture de H-G, Conseil régional d'Occitanie, DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) d'Occitanie, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, etc.

A noter, il aurait été nécessaire d'analyser plus finement les dispositifs, voire même de réaliser une analyse diachronique pour considérer des éléments liés aux évolutions de posture et de moyens. Une fois encore, la contrainte du temps a amené à faire des choix et l'enquête de terrain a été privilégiée.

Ce travail sur les sources écrites permettait de maîtriser l'actualité des dispositifs de PPA en vue de la préparation de la phase d'entretiens (avec les agriculteurs comme avec les professionnels du système d'acteurs du monde agricole). Ainsi, j'étais en mesure d'en discuter, si la situation venait à s'y prêter en entretien, pour garantir la qualité des échanges et/ou la relation de confiance des enquêtés à mon égard.

Les données écrites étudiées concernant les dispositifs de PPA ont été liées aux discours recueillis lors de l'enquête de terrain. La phase d'analyse cherchait notamment à questionner la déclinaison des dispositifs, celle-ci pouvant produire des effets distincts de ceux escomptés lors de leur définition (intention théorique initiale vis-à-vis de la mise en œuvre effective).

B.2) Entretiens narratifs auprès d'agriculteurs de la zone d'étude

« A la différence de l'observation dont les données principales sont produites par l'enquêteur, la technique de l'entretien vise à la production de discours par un tiers »⁹⁰. Ainsi l'entretien « s'attache tout à la fois à recueillir des informations concernant des faits, des expériences ou des pratiques et à comprendre le point de vue des acteurs interrogés sur ceux-ci »⁹¹. Pour parler de l'évolution des pratiques

⁹⁰ MORANGE Marianne et SCHMOLL Camille (2016), *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Armand Colin, Collection Cursus, 87 p.

⁹¹ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (2008), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 54 p.

agricoles, il était indispensable d’aller interroger des agriculteurs sur leurs pratiques et cela était un des attendus du stage.

Il a fallu définir un cadre plus précis pour la tenue de ces entretiens et le choix a été fait de s’inscrire dans la lignée des travaux effectués notamment par Jean-Philippe CHOISIS. En effet, au sein des travaux menés par DYNAFOR, une étude avait été réalisée sur quatre communes (Eoux, Esparron, Peyrissas et Saint-André) des coteaux de Gascogne entre 2006 et 2007.

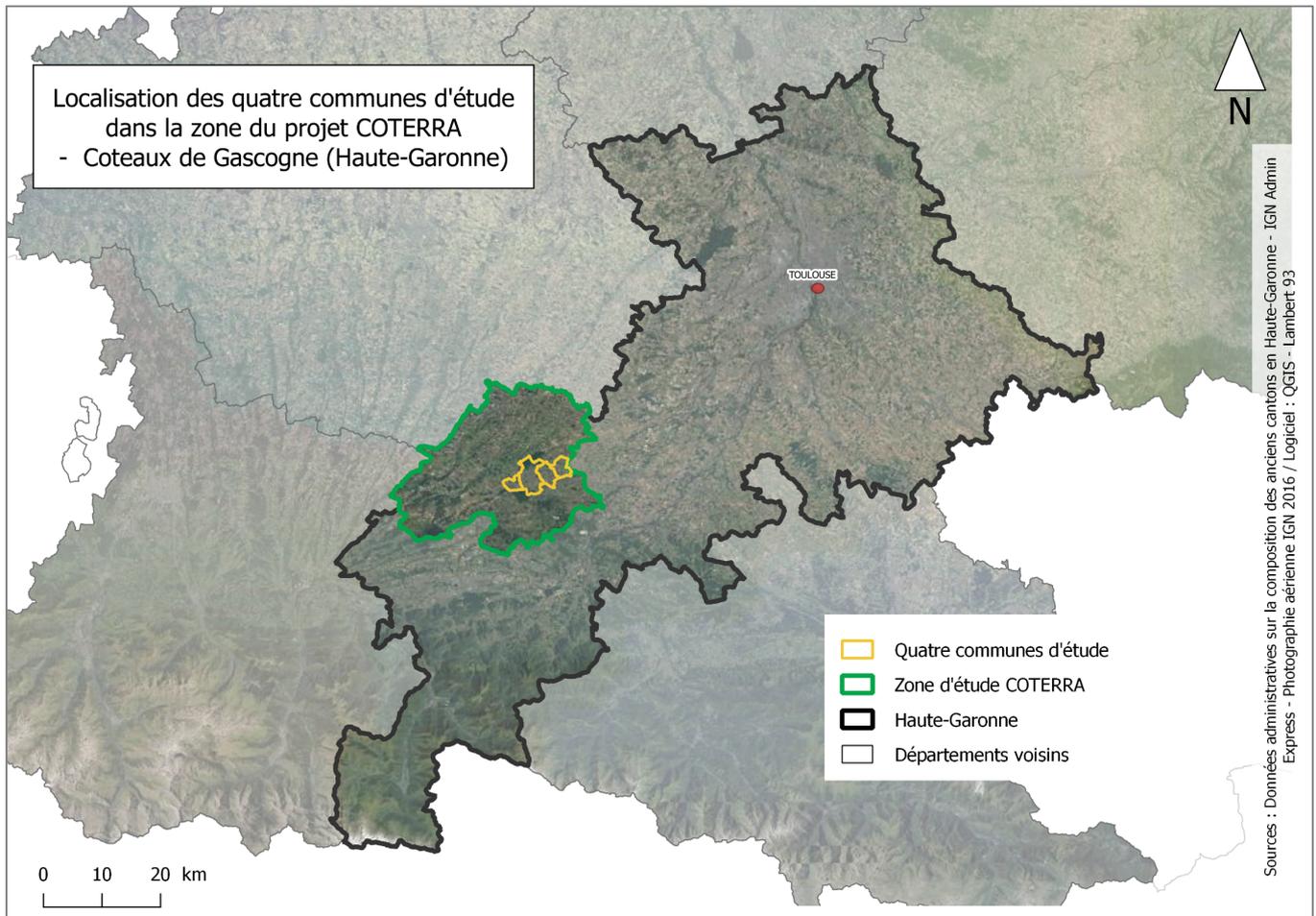


Figure n°7 : Carte illustrant la localisation des quatre communes dans la zone d’étude du projet COTERRA, réalisée par LECLERC Anouk – Juillet 2019

La méthodologie de cette enquête avait été la suivante : « *Nous avons ainsi sélectionné une zone d’étude composée de quatre communes limitrophes couvrant une superficie de 4 000 hectares. Des enquêtes exhaustives et spatialisées ont été réalisées durant l’hiver 2006-2007, auprès de la soixantaine d’exploitations utilisant des parcelles agricoles sur ce territoire. Les entretiens semi-directifs ont été conduits en deux temps : - le premier passage a concerné trois domaines : l’historique de l’exploitation depuis les années 1950, son fonctionnement et les projets de l’exploitant ; - le second passage a concerné la gestion de l’espace, avec le repérage des éléments constitutifs du territoire de l’exploitation, des modes d’occupation du sol (MOS) et de leur évolution. Il s’est appuyé sur les supports*

cartographiques élaborés dans le SIG à partir du registre parcellaire de la PAC 2006. »⁹².

Je suis donc repartie, en Avril 2019, des données issues de cette enquête : l'idée était que je puisse reprendre la liste des agriculteurs interrogés pour y choisir ceux que j'interrogerais à mon tour. Il fallait évidemment considérer l'ensemble des changements ayant eu lieu depuis tels que la cessation d'activité, les nouvelles installations, les reprises de terres par d'autres exploitants, etc.

J'ai alors eu recours à des techniques de recherche d'informations diverses. D'abord, parce qu'il s'agit de fonds publics, il existe une publication des bénéficiaires de la PAC⁹³ qui permet de disposer d'informations par commune et par nom - raison sociale. Cela était le moyen de déterminer quelles étaient les exploitations agricoles actives ayant leur siège sur mes communes d'études ; pareillement pour les exploitations qui n'avaient pas leur siège sur les quatre communes mais qui y exploitaient des terres. Toutefois, cette méthode avait comme limite de mettre à disposition les listes des campagnes PAC 2016 et 2017, ainsi il était possible que je considère des exploitations comme actives alors que depuis elles pouvaient être en cessation d'activité. Egalement, si des exploitants ne demandaient pas les aides PAC, leurs entreprises ne seraient alors pas apparues dans la liste.

La tenue d'une base de données concernant toutes les exploitations agricoles enquêtées m'a permis d'actualiser les données via les fichiers SIREN (Système informatique d'Identification du Répertoire des ENtreprises), contenant les données sur les entreprises. J'ai pu déterminer si elles étaient encore actives ou non. Cependant, là aussi, il fallait être prudent parce que le fait de ne pas retrouver une exploitation ne voulait pas forcément dire qu'elle avait cessé son activité mais cela pouvait masquer un changement de forme juridique (modification du statut sociétaire de GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) à EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) par exemple, voire même passage à une forme individuelle). Le travail devenait alors une forme d'investigation via des sites dédiés qui compilent les données statutaires des entreprises comme « www.societe.com ».

Enfin, les données recueillies en 2006-2007 portaient également sur les surfaces exploitées. J'ai alors pu procéder à un croisement de ces données « historiques » avec les données du RPG (Registre Parcellaire Graphique), qui désigne la base de données graphiques qui rassemble l'ensemble des parcelles culturales (surface, type de cultures) des exploitants agricoles qui déposent un dossier PAC. Cela m'a

⁹² CHOISIS Jean-Philippe, SOURDRIL Anne, DECONCHAT Marc, BALENT Gérard and GIBON Annick (2010), « Comprendre la dynamique régionale des exploitations de polyculture élevage pour accompagner le développement rural dans les Coteaux de Gascogne », Cahiers Agriculture, n°2, vol. 19, 100 p.

⁹³ Données accessibles sur la page « Publication des bénéficiaires d'aides PAC » sur le site internet Telepac, consultable à l'adresse suivante : <https://www2.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/tbp/accueil/accueil.action>

permis de savoir si les exploitations interrogées exploitaient toujours des surfaces agricoles sur les quatre communes d'étude. Là encore, il y avait une approximation dans les données puisque le RPG mobilisé était celui de l'année 2015 parce qu'il s'agit de la dernière version du RPG contenant un identifiant des exploitations (les versions plus récentes de cette même donnée cartographique n'incluent plus cet identifiant par mesure de confidentialité, c'est-à-dire que l'on ne peut plus relier la donnée graphique parcellaire à une donnée qualitative concernant l'exploitation). Alors, globalement j'ai mis à jour la liste des exploitants agricoles actifs sur mes quatre communes d'étude, passant de 58 en 2006-2007 à 39, a priori, en 2019.

En plus de ce travail d'actualisation des données, j'ai cherché à compléter les informations caractérisant les exploitations agricoles actives sur les communes d'étude. En effet, pour chacune des exploitations je disposais des données recueillies en 2006-2007 notamment sur les spécialisations et surfaces agricoles. Mais, en vue d'interroger des agriculteurs ayant des situations diversifiées, il a été décidé de compléter les données par un travail cartographique visant à caractériser globalement le parcellaire agricole, soit à l'échelle de l'exploitation, en termes de pente, de pédologie et d'hydrographie. Pour ce faire, j'ai mobilisé des données cartographiques (données IGN sur les seuils de pente pour l'agriculture, données de la Chambre d'Agriculture sur les grands ensembles morpho-pédologiques de la région Midi-Pyrénées et données IGN de la BD-Hydrographie) et puis j'ai procédé à des catégorisations pour chacune des exploitations. Cela permettait d'inclure des données biogéographiques à la base de données.

L'hypothèse sous-jacente à ce travail de récolte de données était qu'il était possible que les discours changent en fonction des situations des exploitations. Il y avait donc un intérêt à repérer sur quels points les exploitations se différencient pour essayer d'interroger des agriculteurs représentant la diversité de ces situations. Cette démarche participe d'une stratégie visant à éviter l'enclicage⁹⁴, soit le fait de ne pas étudier qu'une partie du groupe. Finalement, pour les 39 exploitations potentielles, il y avait 10 critères qui permettaient de les caractériser, chacun pouvant avoir deux modalités jusqu'à dix (cf tableau ci-après).

Une fois l'ensemble de ces données établies sur les exploitations, il a fallu choisir lesquelles seraient enquêtées. Du fait de la contrainte de la durée du stage (trop courte), il était impossible d'envisager, à la manière de l'enquête de 2006-2007, une sollicitation exhaustive des exploitants. Dès lors, certaines exploitations ont été exclues parce qu'ayant été déjà sollicitées dernièrement (dans le cadre d'autres démarches de recherche menées par les équipes de DYNAFOR). De plus, par déontologie, j'ai pris en compte la liste que tient à jour l'unité des exploitants qui ont exprimé leur refus d'être sollicité dans le cadre d'études. Des choix ont été faits en

⁹⁴ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (1995), « La politique du terrain », *Enquête*, n°1, consultable à l'adresse suivante : <https://journals.openedition.org/enquete/263#quotation>

vue de garantir un niveau de représentativité pour chacun des 10 critères présentés ci-dessous, en lien avec la représentativité de la population totale des exploitants agricoles actifs sur mes quatre communes d'études (que j'avais pu recenser).

Typologie 1	Typologie 2	Taille de l'exploitation	Mode de faire-valoir	Localisation des parcelles	Forme juridique	Pente	Hydrographie	Pédologie	Sexe
Pluriactifs céréaliers	Exploitations de polyculture élevage	EA < 50 ha	0-20 % en propriété	Eoux	Individuelle	Exploitation principalement en plaine avec quelques parcelles en coteaux	Ensemble des parcelles prises dans un réseau hydrographique	100% coteaux argilo-calcaires (peu à fortement accidentés)	Homme
Grandes structures laitières "stables" conduites par des exploitants jeunes									
Grands céréaliers	Grandes exploitations sociétaires	50 ha > EA < 100 ha	20-40 % en propriété	Esparron	Sociétaire	Exploitation mixte avec coteaux et parcelles en plaine +	Exploitation globalement prise dans un réseau hydrographique	Terrains de vallées dominants (basses plaines ou terrasses d'alluvions)	Femme
Exploitations d'agrément									
Eleveurs traditionnels, sans successeurs ou ayant une volonté d'arrêter leur activité	Elevages bovins extensifs	100 ha > EA < 150 ha	40-60 % en propriété	Peyrissas		Exploitation mixte entre coteaux et parcelles de plaine -	Exploitation pas dans un réseau hydrographique actif (cours d'eau intermittent)	Coteaux argilo-calcaires dominants + terrains de vallées	
Agriculteurs en polyculture élevage en cessation avec des pratiques moins traditionnelles									
EA en polyculture élevage avec une succession assurée, sur une exploitation agrandie plutôt en coteaux	Grandes exploitations intensives de fonds de vallée	EA > 150 ha	60-80 % en propriété	Saint-André		Exploitation mixte avec coteaux ++ et des parcelles en plaine		Coteaux argilo-calcaires dominants + coteaux non-calcaires	
Grandes structures en polyculture élevage, avec succession assurée ayant pour projet la diversification ou valorisation, aux pratiques assez intensives									
Jeunes éleveurs	Petites exploitations pluriactives		80-100 % en propriété			Exploitation globalement avec des parcelles en coteaux ++		Coteaux non-calcaires dominants	
Techniques									

Figure n°8 : Tableau représentant les critères de l'échantillonnage et leurs modalités respectives, réalisé par LECLERC Anouk – Juillet 2019

Il s'est alors agi de contacter les exploitants pour convenir avec eux d'un rendez-vous afin de pouvoir avoir un entretien. Lors de mes lectures exploratoires en termes méthodologiques, j'avais relevé un retour d'expérience intéressant dans le travail d'Aurélie JAVELLE : « *Il y a eu moins de refus à partir du moment où : * je demandais le rendez-vous dans un délai très court, du matin pour l'après-midi ou du jour pour le lendemain. Si le délai dépassait quatre ou cinq jours, il fallait généralement rappeler ; * je ne nommais aucun organisme d'affiliation, mais « un travail effectué dans la région », de manière à créer une proximité. Cette proximité était accentuée si je précisais que mon lieu d'habitation était Vieux-Vel, ce qui facilitait la rapidité du rendez-vous ; * le sujet d'étude ne concernait pas l'environnement, mais un sujet technique tel les nuisibles, les techniques pour faire le bois, etc. ; * idéalement, j'appelais de la part de quelqu'un de la région ; * l'appel se faisait pendant qu'il pleuvait.* »⁹⁵.

Pour prévenir tout refus, j'ai alors adapté ma démarche. Tout d'abord, la période de terrain avait été définie en lien avec les conditions météorologiques : une semaine de « mauvais temps » avait été annoncée, alors, avec Floriane CLEMENT, nous

⁹⁵ Aurélie JAVELLE (2007), « Perceptions de la biodiversité par des agriculteurs sur un site atelier au N-E Bretagne et évaluation de leur rencontre avec des chercheurs en environnement » ou « La main et le stylo », Thèse en anthropologie sociale et ethnologie, Université Rennes 1, 74 p.

avons réservé l'hébergement, espérant que les agriculteurs seraient davantage disposés à nous accorder de leur temps parce que leurs travaux seraient contraints par la pluie.

Deuxièmement, concernant la démarche de l'appel téléphonique comme première prise de contact, j'ai fait très attention aux heures, privilégiant des plages horaires entre 9h et 10h ainsi qu'aux horaires du repas de midi (d'après mon expérience du monde agricole, il ne fallait pas appeler après le repas, la sieste est souvent pratiquée et il serait mal venu de téléphoner pendant). Pour autant, demeurait une inquiétude, celle que les répondants ne prennent pas au sérieux mon appel. En effet, comme l'explique justement Aurélie JAVELLE : « *Le téléphone est l'outil privilégié du télémarketing et des organismes de sondage. Très souvent, les personnes interrogées reçoivent un coup de téléphone par jour de ce type. On peut voir accolée à certains noms d'agriculteurs sur les pages jaunes sur internet la mention : « opposé au télémarketing ».* »⁹⁶. Ma démarche n'a jamais été assimilée à du télémarketing et les interlocuteurs se montraient à l'écoute dès le début de notre conversation. J'ose émettre l'hypothèse que mon accent (du Sud-Ouest) pouvait jouer en ma faveur quant à la considération vis-à-vis de mon appel.

De plus, j'avais évidemment préparé un texte de présentation de la démarche. Comme je l'expliquais plus haut, le fait de nommer DYNAFOR et l'INRA n'ont jamais été motif de refus. J'avais pris la précaution de ne pas évoquer d'enjeux environnementaux mais de parler plus largement du travail agricole et de pouvoir évoquer l'évolution des pratiques agricoles. Le choix avait été fait de ne pas mentionner l'objet d'études comme étant le lien avec les politiques publiques et notamment la PAC, s'agissant d'un sujet pouvant cristalliser les débats. Il ne semblait pas opportun d'engager un premier échange sur ces éléments. Le choix a été fait d'y venir et d'en parler de manière moins directe, nous y reviendrons.

Ainsi, des rendez-vous ont été pris quelques jours avant le départ sur le terrain. Cette phase de prise de rendez-vous a également été celle d'une phase de « bricolages » : « *Nous re-partons donc du rapport au terrain pour mettre en doute certains parti-pris méthodologiques : face à des sources lacunaires ou à des matériaux rétifs, qui ne veulent pas entrer dans les cases principales des manuels de méthodes, les chercheurs doivent souvent bricoler – un bricolage bien reconnu dans nos discussions informelles, mais rarement présent dans les publications, qui ont fait l'objet d'une reconstruction analytique. Or de tels bricolages sont moins des pratiques d'amateurs que, suivant le Trésor de la langue française, le signe d'une « aptitude à se tirer de difficultés complexes ou à tirer parti de moyens de fortune » [...]* »⁹⁷.

⁹⁶ Aurélie JAVELLE (2007), « Perceptions de la biodiversité par des agriculteurs sur un site atelier au N-E Bretagne et évaluation de leur rencontre avec des chercheurs en environnement » ou « La main et le stylo », Thèse en anthropologie sociale et ethnologie, Université Rennes 1, 73 p.

⁹⁷ LEMERCIER Claire et OLLIVIER CARINE (2011), « Décrire et compter. Du bricolage à l'innovation : questions de méthode », Terrains et travaux, volume 19, n°2, 9 p.

Il est à noter que plusieurs personnes contactées ont indiqué être à la retraite depuis peu ; le choix a été fait de mener quelques entretiens auprès de retraités agricoles. De plus, certaines exploitations qui avaient été retenues au regard des critères établis n'ont pas pu être enquêtées : n° de téléphone invalide, impossibilité d'entrer en contact. Alors, une fois sur le terrain, j'ai complété le « planning des rendez-vous » en contactant d'autres exploitations.

Enfin, cette première phase de terrain a été complétée par une journée d'entretiens supplémentaire visant à rééquilibrer l'échantillon en termes de diversité des exploitations enquêtées. Je pense notamment à la catégorie des maraîchers, qui avait été totalement absente de l'enquête de 2006-2007 et qui, depuis, était établie sur la zone d'étude et donc à prendre en compte.

Les entretiens ont été préparés avec la constitution d'un guide d'entretien (cf figure ci-dessous). Ce dernier a été composé au jour des éléments théoriques abordés lors de la phase exploratoire sur le sujet, comprenant alors trois grandes thématiques à aborder mais pas de questions précises préconçues. Il m'a semblé préférable de constituer un outil souple, le déroulé des entretiens se voulant libre et ouvert. Le guide a été conçu comme relevant « *du « pense-bête » personnel, il ne se consulte qu'en cas de besoin, et permet simplement, tout en respectant la dynamique propre d'une discussion, de ne pas oublier les thèmes importants. [...] Le canevas, autrement dit, en reste aux « questions qu'on se pose », en laissant à l'improvisation et au « métier » le soin de les transformer au fil de l'entretien en « questions qu'on pose ».* »⁹⁸.

Ainsi, l'entrée qui a été choisie est celle du récit de la trajectoire d'évolution de l'exploitation comme de l'exploitant et son commentaire. Pour cela, je souhaitais que les enquêtés s'expriment sur trois grandes thématiques : - faire un bilan quant à leur exploitation agricole ; - revenir sur leur parcours d'agriculteur (qu'est-ce qui les a mené à ce métier initialement et quel est leur ressenti actuel vis-à-vis de la profession ?) ; - revenir sur leurs pratiques agricoles.

En pratique, l'orientation de la discussion visait à suivre cet ordre : « *En commençant par leur situation actuelle et en terminant par leur avenir, tout en faisant un détour par leur passé au milieu de l'entretien.* »⁹⁹.

L'objectif de ces entretiens était que les individus parlent de leur exploitation et de leurs choix en tant qu'agriculteur : par l'entrée des pratiques, des savoirs, des souvenirs, des ressentis, des points de vue et des goûts. L'entretien pouvait dès lors s'apparenter à une forme de récit de vie puisqu'il s'agissait de faire le bilan de

⁹⁸ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (2008), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 60 p.

⁹⁹ LIGNERES Ingrid (2015), « Les valeurs de la culture paysanne dans le monde agricole contemporain : une enquête sociologique en Carcassonnais et en Roussillon », Thèse en sociologie, Université de Perpignan, 69 p.

l'exploitation en tant qu'activité portée par un individu (ou plusieurs en cas de société) sur un temps long, où vies personnelle, familiale et professionnelle s'entremêlent. « *Si chaque récit est en soi invérifiable, ce que chacun dit d'une même partie du tout sociétal à travers l'expérience qu'il/elle en a eue peut être mis en rapport avec ce qu'en disent les autres. [...] C'est donc le nombre de récits de vie qui fait la force de la perspective sociologique. [...] Il ne s'agit pas en effet de chercher à comprendre le fonctionnement interne d'un individu donné, mais celui d'un segment de réalité sociale-historique ; un objet social.* »¹⁰⁰. Ici, l'objet social en question c'est le rapport que les agriculteurs entretiennent avec les politiques publiques agricoles. Pourtant, jamais les dispositifs de PPA n'ont été présentés comme le sujet de notre entretien.

Guide d'entretien		Projet COTERRA – Printemps 2019
<p>Eléments de présentation : Je suis Anouk LECLERC, étudiante en géographie et je réalise mon stage de fin d'études au laboratoire DYNAFOR de l'INRA. Je mène une étude sur l'agriculture pratiquée dans un contexte géographique particulier, celui des coteaux. Je souhaite échanger avec des agriculteurs de l'ancien canton d'Aurignac concernant leurs façons de travailler. L'ensemble des propos seront anonymés et je serai seule à avoir accès au contenu brut des échanges. A la suite des rencontres, je proposerai une synthèse et des pistes d'action. Ce travail participe d'un projet de recherche-action participative, le projet COTERRA, qui se déroule sur les coteaux de Gascogne, en partenariat avec les ACVA d'Aurignac et de Boulogne s/Gesse. Ce projet accompagne la réflexion des acteurs du territoire sur les moyens de mettre en œuvre une transition agroécologique.</p> <p>Eléments pour le consentement : Au regard des éléments que je viens de vous exposer, est-ce que vous seriez d'accord pour m'accorder un entretien et que je puisse l'enregistrer ? S'il y a des choses qui ne vous semblent pas claires ou que vous avez des questions, n'hésitez pas à me le dire.</p>		
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Bilan de l'exploitation agricole</div> <p>Décrire l'exploitation avec grandes caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> modèle / productions / surface éléments biophysiques / statut matériel / investissement <p>Intégration au sein du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> appartenance / identité / dynamiques spécificités / distinctions <p>Evolution</p> <ul style="list-style-type: none"> sources et déclencheurs réforme PAC 2015 changements subis <p>Choix et stratégies</p> <p>Perspectives (quelle échelle de temps ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> projets / retraite reprise / transmission / vente réforme PAC 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Qu'est-ce qui vous a mené au métier d'agriculteur.rice ? Quel est votre ressenti sur ce / votre métier aujourd'hui ? </div> <p>Cadre familial</p> <ul style="list-style-type: none"> lien avec le monde agricole <p>Formation / compétences</p> <p>Valeurs et goûts / Emotions</p> <p>Choix personnels</p> <p>Atouts et contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> quand vous vous êtes installé aujourd'hui <p>Regrets et souhaits</p> <ul style="list-style-type: none"> pour vous pour la profession 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Pouvez-vous me parler de vos pratiques agricoles ? </div> <p>Les qualifier/décrire</p> <ul style="list-style-type: none"> travail du sol / intrants / rotation entraide / expérimentations gestion composantes du paysage <p>Quelles influences ?</p> <ul style="list-style-type: none"> conseil agricole / innovations actions - réflexions collectives (syndicat, CUMA) réglementations / convictions / valeurs / identité <p>Quels savoirs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> dans le système / « hors-système » théoriques – scientifiques / pratiques -observation <p>Des changements ?</p> <ul style="list-style-type: none"> par le passé / à venir sources et déclencheurs freins / leviers / soutiens <p>Perceptions par les autres</p> <ul style="list-style-type: none"> agriculteurs (coteaux, région, France) voisins - commune / proches / société

Figure n°9 : Guide d'entretien à destination des agriculteurs, réalisé par LECLERC Anouk – Mai 2019

¹⁰⁰ BERTAUX Daniel (2016), *Le récit de vie*, sous la dir. de François DE SINGLY, Armand Colin, Collection 128 Tout le savoir, 4^{ème} édition, 18 p.

Rechercher uniquement des éléments d'explication sur la prise en compte des dispositifs de PPA dans les systèmes pensés à l'échelle des exploitations aurait été une erreur, de mon point de vue, parce qu'il faut considérer ces dispositifs comme un facteur explicatif d'un système complexe, étant en interaction avec d'autres facteurs. N'entrer que par un facteur, dans notre cas les dispositifs de PPA, aurait été nier la complexité inhérente à la définition des systèmes agricoles.

Ainsi, j'ai estimé qu'il était nécessaire de recueillir un propos sur l'ensemble des facteurs explicatifs pour pouvoir disposer d'éléments de compréhension quant à la place, au rôle des dispositifs de PPA dans la définition d'un système pensé à l'échelle de l'exploitation agricole. De plus, pour comprendre une transition ou un changement de pratiques, il faut cerner l'état des représentations et/ou des pratiques à un instant T afin ensuite de pouvoir cerner les possibles changements opérés à des temps T_n . Pour expliquer les changements de pratiques agricoles, il faut relever et comprendre les raisons d'agir des agriculteurs. Ainsi, il faut chercher à identifier les déterminants de ces raisons d'agir. Cette phase d'entretien a alors été pensée de sorte à repérer si les dispositifs de PPA (en termes de contenu et/ou de mise en œuvre) pouvaient constituer une partie de ces raisons d'agir.

Entre les préparatifs à la tenue des entretiens et leur réalisation, j'avais pris quelques précautions, qu'elles soient de langage (autant dans le vocabulaire que dans l'accent), vestimentaire (tenue basique, pas parée d'attributs vestimentaires dits « féminins » et bien chaussée) ou sur la capacité à entretenir une discussion (pouvoir parler de l'actualité agricole notamment).

Concernant la capacité à recueillir de la donnée lors d'une étude auprès d'un public agricole, on peut relever le propos de Philippe DAGET (2003) : « *La difficulté est là : comprendre les gens. Comment faut-il procéder quand on veut comprendre les éleveurs et les faire parler de choses importantes pour nous pastoralistes ? Les éleveurs n'en parlent pas d'entrée de jeu parce qu'ils vous prennent d'abord pour un inspecteur des impôts, un journaliste ou un touriste. Le pastoraliste doit donc se démarquer de ces catégories en parlant le même langage que les éleveurs, en respectant leur rythme de travail et de vie, en évitant de s'habiller en « costume-cravate » et en hésitant pas à manger et à boire la même chose qu'eux ! Il faut prendre son temps et parler à leur rythme. Et ce sont des choses que l'agronome moyen ne sait pas faire. Il faut vraiment qu'un Peul comprenne que vous savez ce qu'est une vache sinon il ne vous prendra pas au sérieux et il ne vous dira rien d'intéressant.* »¹⁰¹. L'ensemble de la construction du cadre méthodologique visait justement à ce que ma démarche d'enquête soit prise au sérieux et que le contenu des échanges puisse alimenter la réflexion collective engagée dans le cadre de cet exercice de recherche-action.

¹⁰¹ DAGET Philippe et FAUGERE Elsa (2003), « Enquête pastorale et enquête ethnographique : une question de symétrie, conversation avec Philippe Daget », *Nature Sciences Sociétés*, Volume 11, n° 1, 46-50 p.

Concernant le déroulement de l'entretien, il faut d'abord revenir sur le fait qu'onze des quinze entretiens menés auprès des agriculteurs ont été effectués à deux, avec Floriane CLEMENT, mon encadrante. Nous nous étions entendu sur la manière de procéder : je menais l'entretien au jour du guide qui avait été établi et elle complétait, relançait lorsqu'elle l'estimait nécessaire. De plus, sur ces onze entretiens, il y en a un qui dispose d'un statut particulier ayant été à visée informative plus large : il s'agit d'un entretien auprès d'un agriculteur retraité, qui a été mené par Floriane Clément, l'enquête étant considéré tel un « informateur » parce qu'étant engagé au conseil municipal ainsi que dans des OPA locales de longue date. Enfin, j'ai été seule à mener les quatre autres entretiens lors de la journée de terrain complémentaire.

Les rendez-vous avaient été pris sur les exploitations, où nous nous déplaçons, et les entretiens ont toujours eu lieu au domicile également situé sur le siège d'exploitation (sauf une fois, pour la seule exploitation où siège et domicile ne se situent pas au même endroit, l'entretien s'est alors déroulé sur les parcelles).

Je commençais toujours par rappeler le cadre de la démarche et donc du présent entretien (d'où le texte introductif présent en en-tête du guide d'entretien cf Figure n°9). Généralement Floriane CLEMENT complétait le propos concernant le projet COTERRA, ses modalités et sa visée. Ensuite, je demandais la possibilité d'enregistrer l'échange qui allait suivre ; ceci sous-entendant la mise en place de l'outil qu'est le dictaphone.

A noter, le guide d'entretien était le même pour tous les entretiens ; toutefois, comme il s'agissait d'une trame, des questions ou sujets supplémentaires à ceux prévus initialement ont pu être abordés, cela variait à chaque entretien, en fonction des propos de l'enquêteur sur lequel il s'agissait de rebondir, de creuser. Je prenais des notes durant les entretiens, même s'ils étaient enregistrés, cela constituait une façon de commencer à repérer les éléments clefs du discours. Floriane CLEMENT faisait de même, cela nous permettait plus tard, sur des temps informels d'échanger à propos des temps forts et mots-clefs de l'entretien.

A l'image de la phase de rendez-vous sans refus, les entretiens se sont bien déroulés au sens où nous avons toujours été reçues poliment, invitées à prendre place dans les pièces à vivre et parfois nous avons été conviées à rester autour d'un café. Enfin, avant de repartir, nous laissions nos cartes de visite, afin que les agriculteurs disposent de nos noms et contacts s'ils souhaitaient revenir vers nous ; mais, il s'agissait davantage de laisser une « trace » de notre passage. Dans le même sens, nous avons préparé de la documentation issue de travaux antérieurs réalisés à DYNAFOR sur le territoire des coteaux de Gascogne. Ne sachant pas si les agriculteurs rencontrés avaient eu des retours sur ces éléments, nous la leur laissions, s'ils étaient intéressés.

Figure n°10 : Carte de visite, réalisée par LECLERC Anouk – Mai 2019



Ceci me permet de pointer la problématique quant à la sollicitation qui est la nôtre, en tant que chercheurs, de ces acteurs de terrain en ne sachant pas si nous avons la capacité à leur porter quelque chose en retour. A travers les enquêtes réalisées, eux nous donnent du temps, des connaissances, du réseau mais demeure la question du retour que nos démarches de recherche permettront de leur faire : avons-nous la capacité d’agir ? le devons-nous ? ce que nous produirons sera-t-il à la hauteur de ce qu’ils nous ont donné ?

Cette réflexion est abordée dans la partie « Eléments d’éthique de la recherche » de Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL : « *C’est la fameuse logique du don et du contre-don : quelle forme de réciprocité envisager ? Quelle contrepartie proposer en échange du temps et de l’intérêt que m’accordent mes interlocuteurs ? [...] Ces questions se posent dans toutes les démarches qualitatives en sciences sociales et, comme le rappelle Béatrice Collignon, elles doivent faire l’objet d’un examen attentif de la part de l’enquêteur.* »¹⁰².

Ces questionnements ont participé chez moi à l’envie de fournir un travail de recherche de qualité en termes de diagnostic et de perspectives ; cependant, il n’est pas garanti que nos constats et questionnements bénéficient d’une considération et, de-là, puissent participer à changer les situations pour lesquelles les agriculteurs nous ont fait part d’un espoir quant à leurs évolutions.

A défaut et a minima, un temps de présentation des résultats de l’enquête est prévu lors des prochaines assemblées générales des ACVA impliquées dans le projet COTERRA. « *La restitution est une remarquable occasion de soumettre résultats et interprétations au regard critique des personnes concernées par l’enquête. En ce sens, elle peut même constituer un moment en soi du terrain. Elle constitue en tout cas toujours une épreuve pour l’enquêteur dont les analyses peuvent se trouver ébranlées, contestées, critiquées. Il s’agit d’un moment d’implication, pendant lequel l’enquêteur propose aux enquêtés son interprétation de la situation. Cette dernière peut avoir des effets concrets, plus ou moins importants, sur la vie des enquêtés. Ces conséquences, multiples, s’expriment en termes de prise de conscience d’une situation, d’appropriation stratégique de la recherche, d’étiquetage de certains groupes, de proposition de solutions aux problèmes des enquêtés.* »¹⁰³

¹⁰² MORANGE Marianne et SCHMOLL Camille (2016), *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Armand Colin, Collection Cursus, 30-31 p.

¹⁰³ Idem, 203 p.

Pour en revenir au cadre méthodologique, après les entretiens, des transcriptions intégrales ont été réalisées. A noter, les conditions d'anonymat pour les enquêtés ont été mises en œuvre, c'est-à-dire que j'ai cherché à préserver l'identité des enquêtés lors de cette phase en codant leur identité. Il en est de même envers les personnes qui ont pu être citées lors de ces échanges. Pour cela, j'ai tenu des tableaux, qui sont donc confidentiels, où l'on peut retrouver à quel nom et/ou exploitation correspond le code utilisé. Toutefois, le choix a été fait de maintenir dans les transcriptions les noms des personnels techniques cités (que cela puisse être des conseillers de la Chambre d'agriculture ou des chercheurs). Cependant, il faut avouer que bien que n'utilisant pas de nom, le recoupement entre les quelques caractéristiques utilisées pour qualifier les entretiens effectués (spécialisation, statut et âge) pourrait laisser la possibilité de reconnaître de qui il s'agit pour des acteurs locaux initiés.

Statut des enquêtés	Spécialisation de l'exploitation	Code associé
Exploitant agricole	Polyculture-élevage bovins viande, labellisée AB	E1
Retraités agricoles + exploitant agricole pluriactif	Polyculture-élevage bovins viande	E2 et E2bis
Exploitant agricole	Polyculture-élevage bovins viande, labellisée AB et activité de transformation	E3 et E3bis
Retraité agricole pluriactif	Polyculture-élevage bovins viande	E4
Exploitant agricole	Polyculture-élevage bovins lait, engagée groupe des « 30 000 » et MAEC SPE	E5
Exploitant agricole	Polyculture-élevage extensif bovins viande	E6
Exploitant agricole	Polyculture-élevage bovins viande, labellisée AB et activité de transformation d'un atelier canards gras	E7
Exploitant agricole	Polyculture-élevage bovins lait et activité de transformation d'un atelier porcs	E8
Exploitant agricole	Polyculture-élevage bovins viande	E9
Retraité agricole pluriactif	Grandes cultures	E10 et E10bis
Retraité agricole	Polyculture-élevage bovins viande	E11
Exploitant agricole	Polyculture-élevage bovins lait et atelier poulets, engagée groupe des « 30 000 » et MAEC SPE	E12 et E12bis
Exploitant agricole	Polyculture-élevage bovins viande, engagée MAEC SPE	E13
Exploitant agricole	Maraîchage intensif, labellisée AB	E14 et E14bis
Exploitant agricole	Maraîchage intensif, labellisée AB	E15 et E15bis

Figure n°11 : Tableau récapitulatif des entretiens effectués auprès des agriculteurs, réalisé par LECLERC Anouk – Juin 2019

« Ce sont les notes d'entretien et les transcriptions d'entretiens qui constituent la plus grosse part des corpus de données de l'anthropologue »¹⁰⁴. Alors, faire produire (ou reconstruire) aux agriculteurs enquêtés un discours sur leurs trajectoires m'a permis de repérer des éléments comme étant explicatifs de leur capacité à adapter leurs pratiques agricoles et plus largement le système pensé à l'échelle de l'exploitation agricole, notamment en repérant et en analysant les contextes et les argumentaires intégrés et analysés par les individus eux-mêmes. Ce travail d'analyse a été effectué en prenant la précaution de considérer que « Les agriculteurs donnent une vision reconstruite du passé, même s'ils essaient d'être objectifs (Lamine et Bellon, 2008). L'expérience modifie l'interprétation des faits (Cialdella et al., 2009). »¹⁰⁵.

Les données recueillies ont été analysées selon une forme qualitative « artisanale ». Pour cela, un travail visant à synthétiser les principaux éléments de réponse que nous avons pu repérer à l'issue de la phase de terrain a été réalisé. Par cet exercice, j'ai défini une grille d'analyse incluant quatre grands thèmes (cf Annexe n°2), permettant de classer les verbatim en fonction d'entrées thématiques concernant le rapport que les exploitants entretiennent avec les dispositifs de PPA :

- Thème 1 : Perceptions des dispositifs de PPA (avec des sous-thèmes portant sur les niveaux de connaissance et de compréhension ainsi que sur la légitimité des dispositifs) ;
- Thème 2 : Le rapport aux dispositifs, entre opportunités et contraintes (avec des sous-thèmes recensant les contextes dans lesquels les dispositifs sont une opportunité ou une contrainte) ;
- Thème 3 : La question des échelles et de la responsabilité véhiculée par les dispositifs de PPA (avec des sous-thèmes portant sur la considération de la diversité des statuts relatifs aux exploitants ainsi que de leur responsabilité en matière de pratiques agricoles) ;
- Thème 4 : Les dispositifs de PPA, une entrée dans un système de raisons d'agir complexe (avec des sous-thèmes collectant autant les facteurs qui participent à faire des dispositifs de PPA une raison d'agir que ceux qui relèvent d'autres influences).

Des éléments de discours, extraits des retranscriptions, ont été disposés dans la grille d'analyse puisque chaque entretien a fait l'objet d'une analyse détaillée, visant à relever les éléments du discours qui pourraient apporter des éléments de réponse au sujet d'étude. Cette phase a permis de compléter les grilles en les enrichissant d'éléments ne ressortant qu'avec une analyse plus fine.

¹⁰⁴ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

¹⁰⁵ RYSCHAWY Julie (2012), *Eclairer les conditions de maintien d'exploitations de polyculture-élevage durables en zone défavorisée simple européenne. Une étude de cas dans les Coteaux de Gascogne*, Thèse de doctorat en Agronomie, UMR DYNAFOR INRA et Institut National Polytechnique de Toulouse, 39 p.

Dans la première grille d'analyse de l'annexe n°2, nous avons laissé quelques citations avec les commentaires relevant de l'analyse en vue de donner à voir à quoi ressemblait l'outil de travail une fois complété.

C'est ainsi à partir de ces éléments bruts catégorisés et de leur croisement que j'ai pu construire une argumentation et par-là formuler les résultats présentés dans la partie II). Par ce travail il m'a été possible de développer un propos qui se veut détaché du particularisme de chacun des discours afin de proposer une analyse générale du rapport des exploitants aux dispositifs de PPA en vue d'une évolution des pratiques agricoles en faveur d'une transition agroécologique.

Ainsi, dans la partie des résultats, des verbatim ont été mobilisés pour accompagner le développement : ceux-ci sont présentés entre guillemets en italique, avec un décrochage dans la mise en page et on retrouve toujours la mention du code associé de l'exploitant (comme présenté dans le tableau récapitulatif de la figure n°11). A noter, certaines citations comprennent un échange avec nous, chercheurs : dès lors la mention AL renvoie à Anouk LECLERC et FC à Floriane CLEMENT.

B.3) Entretiens semi-directifs à destination de professionnels liés au monde agricole

Concernant le rapport des agriculteurs des coteaux de Gascogne aux dispositifs de PPA, il était indispensable de considérer le point de vue de personnels œuvrant au conseil, à la gestion ou à l'administration des questions agricoles. Précisons que dès maintenant, par commodité langagière, lorsque nous ferons mention des professionnels du monde agricole, cela renverra à ces personnels précités. Bien qu'évidemment, les agriculteurs fassent partie des professionnels du monde agricole, cela sera ainsi pour nous la manière de différencier les deux catégories d'acteurs enquêtés, soit les exploitants et les (autres) professionnels du secteur agricole.

« A la différence de l'observation dont les données principales sont produites par l'enquêteur, la technique de l'entretien vise à la production de discours par un tiers »¹⁰⁶. Ainsi l'entretien « s'attache tout à la fois à recueillir des informations concernant des faits, des expériences ou des pratiques et à comprendre le point de vue des acteurs interrogés sur ceux-ci »¹⁰⁷.

Dès le début du stage, il avait été établi qu'une phase d'entretiens à destination de professionnels liés au monde agricole suivrait la phase d'entretiens auprès des

¹⁰⁶ *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

¹⁰⁷ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

agriculteurs. L'ensemble des décisions concernant ces entretiens ont donc été prises après la tenue de la première phase d'entretiens.

Le choix des personnes que je cherchais à interroger s'est alors porté sur des structures intervenant sur le terrain, des structures qui ont été mentionnées dans les entretiens avec les agriculteurs ainsi que des structures dont l'activité correspondait à des enjeux forts pour le territoire étudié. Ainsi, huit structures ont été sollicitées : l'ADEAR 31 (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural), l'agence locale de Saint-Gaudens du CER France, le service Economie Agricole de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la H-G, l'unité « Agriculture et Territoires » de la DRAAF Occitanie, Ecocert, la Fédération départementale des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) de H-G, Groupama d'Oc et la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

Mes demandes d'entretien ont été effectuées par mail après un travail de prospection visant à identifier, dans les structures, les personnels les plus à même de répondre à mes questions. Ces demandes sont intervenues début Juillet, ce qui n'est pas la meilleure période pour effectuer des entretiens du fait des congés estivaux. Certaines structures n'ont ainsi pas répondu (trois structures) et pour d'autres, bien que répondant, la date de rendez-vous proposée était fixée tard dans l'été, fin Août – début Septembre.

Il a donc fallu réadapter la prise en considération de ces entretiens dans le travail de recherche engagé. Ainsi, en vue du rendu du rapport début Septembre, il n'était pas raisonnable d'attendre la tenue de ces entretiens pour initier l'analyse et l'argumentation. Ces entretiens semi-directifs n'ont donc pas pu être intégrés dans les résultats présentés ici.

En ce sens d'ailleurs, en lien avec la contrainte du temps, le choix a été fait de ne pas transcrire ces entretiens : des bilans étaient faits après leur tenue et quelques passages ont pu être transcrits partiellement, s'ils avaient été identifiés comme riches ou particulièrement illustratifs. Ils ont donc été mobilisés plutôt comme des éléments informatifs, permettant de nuancer le propos alors que j'étais dans la phase d'écriture des résultats.

A noter, les entretiens avec les conseillers agricoles du territoire étudié, disposent d'un statut différent par rapport aux autres entretiens semi-directifs. La demande de rendez-vous a été faite par Floriane CLEMENT, ayant déjà été en contact régulier avec ceux-ci dans le cadre du projet COTERRA. Deux entretiens sont alors intervenus plus tôt, fin Juillet, et le choix a été fait de les traiter de la même manière que les entretiens menés auprès des agriculteurs. Ils ont donc fait l'objet d'une transcription intégrale.

De plus, dans le cadre de l'analyse, j'ai mobilisé deux entretiens qui avaient été menés en 2018 par Diane ESQUERRE, dans le cadre du travail de recherche engagé pour le projet COTERRA. Les conseillers agricoles de terrain sont des acteurs très sollicités, ainsi il a été décidé de ne pas interroger à nouveau les deux conseillers qui l'avaient été l'an passé. Le statut de ces entretiens est donc

particulier par rapport aux autres parce qu'ils n'ont pas été produits dans le cadre de mon cadre méthodologique ; pour autant, ils ont été considérés comme permettant de compléter le propos que j'avais recueilli jusqu'alors. Dès lors, on pourra retrouver une mention DE dans des verbatim, cela renvoyant à Diane ESQUERRE.

Les entretiens ont été préparés avec la constitution d'une grille d'entretien (cf Annexe n°3 en guise d'illustration). Celle-ci comporte principalement des questions ouvertes, c'est-à-dire « *qui laissent une part de liberté à l'enquêté dans la formulation de ses réponses* »¹⁰⁸. Quelques questions fermées ont été utilisées pour recueillir des informations particulières (notamment sur les situations professionnelles et les structures).

La grille d'entretien vise à traduire « *les questions de recherche en questions d'enquête, ce qui n'est pas toujours aisé. (...) Il faudra alors l'aborder de manière détournée à travers des indicateurs (...)* »¹⁰⁹ : pour se garantir de l'efficacité du recours à cette grille, les thématiques ont été construites à partir des questionnements fondamentaux du travail de recherche et de ce qui avait pu ressortir autant de la phase d'étude des dispositifs de PPA que de la phase d'entretiens auprès des agriculteurs.

Les questions sont regroupées par thématiques (point sur la structure et les missions de l'enquêté / agroécologie, pratiques agricoles et PPA / les dispositifs de PPA et le rapport au territoire des coteaux de Gascogne / liens avec le système d'acteurs impliqués en matière de PPA). La trame de la grille d'entretien était la même pour tous ces entretiens ; toutefois, l'ensemble a pu être adapté en fonction des structures sollicitées.

Concernant le déroulement de l'entretien, il a été le même que pour les entretiens menés avec les agriculteurs (rappel du cadre de la démarche - texte introductif présent sur la grille d'entretien cf Annexe n°3 – et possibilité d'enregistrer l'échange). Certains entretiens ont été menés en binôme avec Floriane CLEMENT et pour d'autres je les ai menés seule. De manière générale, je suivais la grille d'entretien sauf quand, dans une réponse, un lien était fait avec une question que j'aurais abordé plus tard, je saisisais donc l'occasion de la poser au moment où le sujet était arrivé dans la discussion « naturellement ».

Concernant la prise de notes, elle était plus grande et précise pour les entretiens semi-directifs qui ne seraient pas transcrits que ce qu'elle a été pendant les entretiens des conseillers agricoles. Pour autant, je considérais toujours cet exercice comme le moyen de débiter à repérer les éléments clefs du discours.

¹⁰⁸ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

¹⁰⁹ Idem.

Statut des enquêtés	Code associé
Conseiller agro-environnement du Conseil départemental de H-G, secteur du Comminges	P1
Conseiller agricole de la Chambre d'agriculture de H-G, secteur du Fousseret, Carbonne et Rieumes	P2
Conseiller agricole de la Chambre d'agriculture de H-G, secteur de L'Isle-en-Dodon, Boulogne-sur-Gesse et Aurignac	P3
Conseiller agro-environnement du Conseil départemental de H-G, secteur de St-Gaudens et Cazères	P4
Animatrice et Président de la FD CUMA 31	P5 et P5 bis
Responsable de l'unité « Agriculture et Territoires » de la DRAAF d'Occitanie	P6
Conseillers d'entreprises agricoles au CER France, Agence de St-Gaudens	P7 et P7 bis
Animatrice de l'ADEAR 31	P8
Chef du service Economie Agricole et Responsable de l'unité « Soutien à la production et à l'agriculture durable » de la DDT 31	P9 et P9 bis
Directeur régional adjoint de la DRAAF d'Occitanie, responsable de la mission pour la durabilité de l'agriculture	P10

Figure n°12 : Tableau récapitulatif des entretiens effectués auprès des professionnels du secteur agricole, réalisé par LECLERC Anouk – Août 2019

L'ensemble des entretiens réalisés ont été répertoriés dans un tableau (cf ci-dessus). Concernant les éléments d'anonymat, les entretiens sont codés de sorte à ne pas mentionner le nom des enquêtés mais uniquement leur fonction. Comme lors des transcriptions des propos des agriculteurs, le choix a été fait de coder le nom des individus et/ou exploitations qui pouvaient être cités lors des entretiens, hormis les noms des personnels technico-administratifs qui pouvaient être cités qui, eux, demeurent dans le texte transcrit.

Ces entretiens visaient à repérer des éléments permettant de caractériser le rapport des exploitants aux dispositifs de PPA, d'après les discours et argumentaires d'acteurs qui participent à les décliner. De plus, ces temps d'échanges étaient pensés de sorte à recueillir des éléments de compréhension quant à l'efficacité des dispositifs de PPA en matière de changement des pratiques agricoles au profit de pratiques plus vertueuses agroécologiquement.

Alors, comme pour les entretiens menés auprès des agriculteurs, les données recueillies lors des entretiens avec les conseillers agricoles ont été analysées « artisanalement », au biais d'une répartition des verbatim à travers la grille d'analyse, et ont été mobilisées pour la construction de l'argumentation. Comme

pour les dires des exploitants, on retrouvera des verbatim issus des entretiens menés avec les professionnels du secteur dans la partie II) Résultats.

C) Les grandes étapes

Pour donner à voir le travail engagé, on peut le schématiser comme suit (cf figure n°X). Cette démarche de recherche s'est composée de quatre phases. Ces phases correspondent aux grandes tâches et ne sont pas à considérer de manière dissociée puisque certaines étapes ont été menées de manière concomitante.

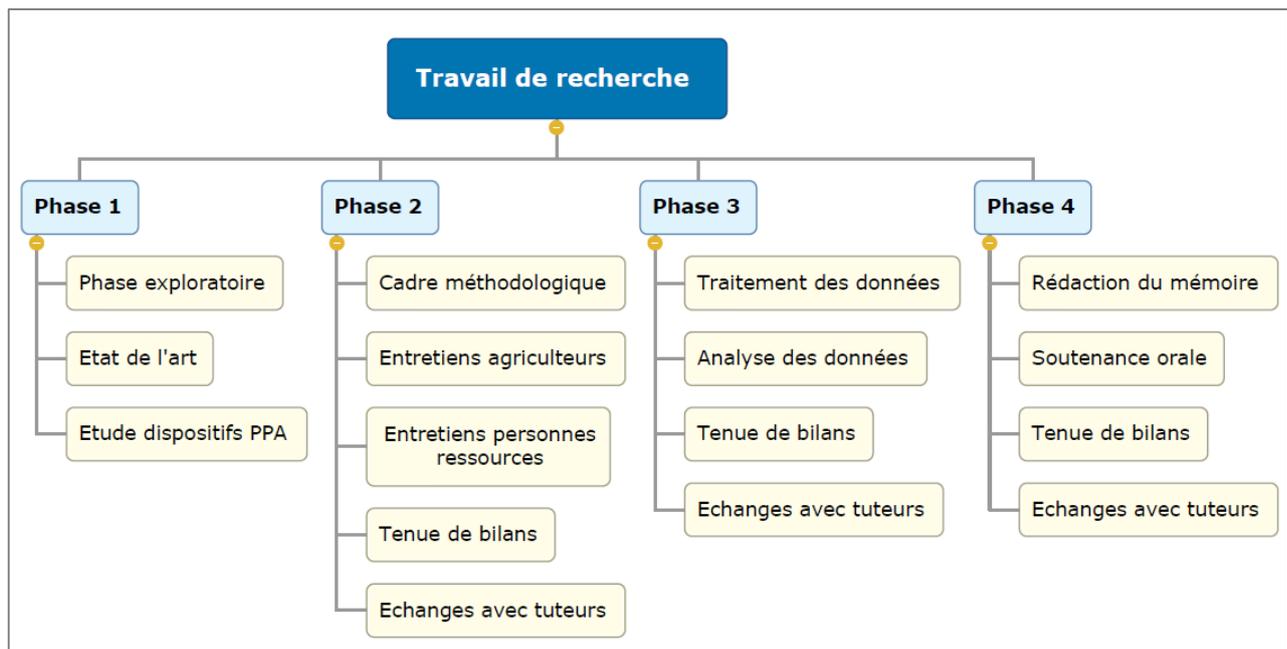


Figure n°13 : Schéma récapitulatif des différentes étapes du stage de recherche, réalisé par Leclerc Anouk – Septembre 2019

La phase 1 est celle de la phase exploratoire. Elle est marquée par la première étape ayant initié le stage : l'appropriation du sujet et du terrain. Les lectures ont été fournies afin de mieux connaître le cadre du projet et le territoire sur lequel mon travail de recherche allait porter. De plus, il a fallu faire un point sur l'état de l'art autour du sujet afin de qualifier le cadrage théorique et, par-là, étoffer les questionnements. Ensuite, s'est ouverte une seconde grande étape avec l'étude approfondie des dispositifs de PPA existant sur le territoire étudié.

La phase 2 est celle de l'enquête de terrain. Une première étape a porté sur la réflexion quant à ma position en tant que chercheuse ainsi que sur les outils méthodologiques que je pourrais déployer. Pour le détail des tâches qui compose l'ensemble de cette phase d'enquête, je renvoie à la section méthodologie développée ci-dessus. Celle-ci a été rédigée de sorte à rendre compte de la confrontation avec le terrain (n'effaçant pas les différences entre ce qui avait été

prévu et ce qu'il en a été sur le terrain) et à expliquer les conséquences en matière de production des données notamment. Il y a eu des temps de bilan réguliers afin de pouvoir faire un point autant sur le contenu des données recueillies que sur la méthodologie. Les temps d'échange avec la tutrice de stage ont également fait partie de cette phase afin de l'informer, d'avoir des temps de discussion sur des points qui le nécessitaient (méthode, blocage, prise de décision, etc.).

La phase 3 est celle liée à l'analyse des données. On peut y inclure l'étape du traitement des données (tableaux récapitulatifs, transcriptions, bilans, etc.), sans laquelle l'analyse ne pourrait être réalisée. L'ensemble des éléments recueillis et leur interrogation au jour du sujet défini initialement ont amené à constituer une argumentation présentant les résultats du travail de recherche. Les échanges avec le tuteur, comme pour la phase 3, sont partie intégrante de cette phase (réflexion et analyse, structuration de l'argumentation, etc.).

La phase 4 est celle de la restitution des résultats. L'étape de la rédaction a été réalisée de sorte à satisfaire aussi bien les attentes pédagogiques que professionnelles. On peut ici évoquer le travail de présentation intermédiaire qui a été fait auprès d'un groupe de BTSA du lycée agricole de Saint-Gaudens, en charge du volet vidéo-participative du projet COTERRA. La dernière étape est celle de la préparation de la soutenance orale (effort de synthèse, création de supports visuels), ayant été ponctuée d'exercices de présentation courant Septembre (au sein du laboratoire DYNAFOR avec une présentation auprès de l'ensemble des collègues, auprès du monde agricole lors des Journées du Boulonnais ainsi qu'envers l'ensemble des parties prenantes du projet COTERRA au cours du prochain comité de pilotage).

➤ Partie II) Résultats et discussion de l'étude réalisée sur les coteaux de Gascogne

Chapitre 1 : Evolutions des exploitations et pratiques agricoles dans les coteaux de Gascogne

A) Les trajectoires d'évolution des exploitations agricoles enquêtées

Dans le cadre de la réalisation de cette enquête, nous avons pris comme base de départ l'étude qui avait été menée en 2006-2007 par Jean-Philippe CHOISIS et al. Ainsi, il nous a paru opportun de proposer dans les résultats une partie visant à faire état de l'évolution de la situation des exploitations agricoles depuis 2006 jusqu'à aujourd'hui.

A.1) Synthèse des principaux enjeux et dynamiques d'évolution recensés

Les dispositifs de PPA opèrent dans un contexte social, économique et institutionnel donné ; c'est ce contexte que je souhaite présenter ici, avant d'analyser le rôle de ces dispositifs dans les trajectoires d'exploitation vers un changement des pratiques agricoles pouvant participer d'une transition agroécologique.

Le premier élément fort dans les dires des exploitants agricoles rencontrés concerne le volet économique : ils expliquent être dans un contexte économique difficile. Celui-ci a été évoqué avec insistance par les exploitants spécialisés en bovins viande. Les exploitants en bovins lait ont, eux, qualifié leur situation de correcte pour l'heure, tout en faisant référence à l'instabilité des marchés comme aux profondes crises qu'ils ont traversé ces dernières années. Seuls les maraîchers n'ont pas pointé du doigt de difficulté économique majeure, ces derniers s'inscrivant dans des démarches de vente en circuits-courts.

Pour autant, tous les exploitants relèvent une problématique quant au niveau de prix de leurs produits, au niveau des charges qu'ils ont à supporter et à la valorisation de leurs produits au travers des filières existantes. Ainsi, les prix se sont maintenus à un bas niveau (pour la viande bovine, le lait ou les légumes) par rapport à l'augmentation des charges.

« E2b : Et beh tout, c'est bien ça le problème, c'est que tout l'argent que tu fais ça passe tout dans les charges après parce que ... Entre les mises aux normes, renouveler le matériel et tout ça et beh, il te reste quoi pour vivre ? Et beh rien ! C'est bien ça le problème d'une exploitation à l'heure actuelle.

FC : L'argent arrive d'un côté et il repart ...

E2b : Et ça repart aussi sec de l'autre ! Tout a augmenté sauf notre production, ce que l'on vend nous ça se vend comme il y a 50 ans. [...] »

Concernant la valorisation des produits, les producteurs laitiers comme bovins viande ont fait part de leurs difficultés à disposer de débouchés satisfaisants et/ou réguliers. Cependant, dans ce contexte morose, on relève des dynamiques économiques positives que ce soit avec : - les produits issus de l'AB (bien que certaines filières ne soient pas encore suffisamment structurées aux yeux des exploitants) ; - les produits transformés et/ou vendus en circuits-courts (par le biais de la vente directe, d'association pour le maintien d'une agriculture paysanne - AMAP ainsi que par les réseaux visant à alimenter la restauration collective locale).

Il est également à noter, dans les propos des exploitants comme des conseillers agricoles qui les accompagnent, la considération quant à un renforcement des normes : il y en aurait davantage, elles seraient plus précises et contraignantes. Pour les exploitants, cela a des implications en termes de gestion des systèmes agricoles. Il s'agit d'un élément sur lequel nous reviendrons plus précisément dans la suite de l'analyse puisque le volet réglementaire est un des instruments mobilisés par les PPA pour influencer l'activité des exploitants agricoles, dans les coteaux de Gascogne comme ailleurs en France.

« P2 : Et voilà, ils n'avaient pas tout ce réglementaire à faire et à partir du moment où ils n'étaient pas obligés de le faire et beh ils passaient du temps à faire autre chose, à la technique. »

Les conditions biophysiques, contraintes primaires/premières de l'agriculteur, demeurent dans les discours comme un élément fort pesant sur les exploitations ; cela avait déjà été souligné en 2006-2007¹¹⁰. Les contraintes liées au milieu (pente et sols maigres pour les coteaux) sont toujours invoquées comme étant une contrainte à laquelle il faut s'adapter. Le maintien de la spécialisation en polyculture-élevage reste alors la première forme d'adaptation. Pour autant, il nous a été rapporté une tendance à mettre les coteaux en cultures, ceci pouvant engendrer des problématiques en matière d'érosion des sols¹¹¹.

Il faut également relever que les exploitants s'accordent sur le constat d'un changement du climat. Les exploitants pointent des saisons moins marquées, bouleversant le calendrier des travaux agricoles mais aussi les poussant à effectuer les tâches plus rapidement quand les conditions climatiques le permettent, avant que celles-ci ne changent à nouveau. Plusieurs exploitants ont également fait part d'une fréquence accentuée d'épisodes climatiques extrêmes (sécheresse, fortes précipitations, orages, grêle, tempête), ayant des effets contraignants pour leurs pratiques.

¹¹⁰ CHOISIS Jean-Philippe, SOURDRIL Anne, DECONCHAT Marc, BALENT Gérard and GIBON Annick (2010), « Comprendre la dynamique régionale des exploitations de polyculture élevage pour accompagner le développement rural dans les Coteaux de Gascogne », Cahiers Agriculture, n°2, vol. 19, 100 p.

¹¹¹ Je renvoie ici notamment à l'étude réalisée par Diane ESQUERRE (2018), « Vers une gestion concertée des enjeux de réduction des pesticides et de l'érosion des sols sur le territoire des coteaux de Gascogne », Mémoire de stage de grade Master 2, Université Paul Sabatier Toulouse III.

« E6 : [...] On n'était pas stressé par le temps. Au jour d'aujourd'hui, on commence qu'il faut avoir fini, qu'il faut avoir ... Ouais, ouais. On a peur des orages, on a peur de la grêle. Oh la la. On n'avait pas ce stress là ... Et encore la seule chose qui nous aide que l'on n'avait pas avant c'est la météo, oh ouais ... [...] »

Parallèlement à l'évolution des conditions climatiques, il faut aussi faire état d'une évolution concernant les « outils » de travail ; pour partie, cette évolution participe d'une augmentation des charges, élément souligné précédemment. Le rapport au matériel agricole a évolué, ce dernier s'étant modernisé mais également coûtant d'autant plus cher. On relève chez certains des exploitants rencontrés une dynamique de « rejet » vis-à-vis d'un matériel trop cher, l'achat individuel d'occasion ou bien le recours aux CUMA apparaissent alors privilégiés. On peut ensuite revenir sur la problématique du foncier agricole. Le prix s'élève pesant sur les systèmes mis en œuvre et ce d'autant plus que cette tendance ne concerne pas seulement les terres tractables en bord de rivière, les parcelles en coteaux le sont aussi. Au regard des dires des exploitants, le fait d'acheter de nouvelles parcelles passe systématiquement par le recours à l'emprunt du fait des sommes nécessaires. Et ils ont été plusieurs à dénoncer le fait que le foncier agricole puisse tendre à être considéré tel un placement pour des investisseurs.

« E5 : [...] Aujourd'hui, les prix sont un peu ... On voit de tout. Les 16 hectares que j'ai acheté, c'était à 3 000 euros. Donc ça c'est très ..., bon voilà, je n'ai pas discuté du tout ! Mais voilà on entend des 8, 9, 10, 12 [mille euros]. »

Cette situation concernant l'évolution du coût des outils de travail d'un exploitant constitue un enjeu concernant la problématique de la transmission des exploitations, du moins pour les exploitations spécialisées polyculture-élevage. Les reprises ou créations d'exploitations en maraîchage par exemple, comme cela a été le cas pour les deux couples de maraîchers rencontrés, ne représentent pas des budgets aussi conséquents (avec moins de foncier et d'achat de matériels agricoles notamment).

« E7 : [...] Je connais un jeune qui s'installe là, 12 000 euros l'hectare, 30 hectares, la banque ne lui a pas donné l'avis favorable. Vous vous rendez compte ? Plus tout ce qu'il faut. Ça fait 1 million d'euros. »

En ce sens, il faut relever que la problématique du non-renouvellement des exploitants est ressortie nettement durant les entretiens, comme étant un des sujets de préoccupation majeurs pour l'avenir autant de l'agriculture que du territoire. Comme nous venons de l'expliquer, le coût d'une reprise d'exploitation polyculture-élevage est prohibitif et rebute les candidats à l'installation, d'où l'inquiétude ressentie par les exploitants dans une zone où les exploitations sont ainsi spécialisées. Il faut alors bien comprendre que la problématique du non-renouvellement des exploitants, porte avec elle celle de l'évolution du paysage : si les exploitations qui demeurent et les nouvelles installations ne valorisent plus les coteaux dans le cadre de systèmes en polyculture-élevage (priviliégiant les

cultures), il pourrait y avoir une fermeture du paysage, notamment à l'endroit des prairies.

Pour l'instant, d'après les agriculteurs, lorsqu'un exploitant prend sa retraite ce sont des exploitants déjà installés qui prennent la suite (en faire-valoir direct ou indirect) ; parmi les exploitants retraités rencontrés, aucun n'a transmis son exploitation à un membre de sa famille ou à un nouvel installé hors-cadre. Pour autant, ce fonctionnement d'agrandissement a une limite puisque les exploitants ne peuvent pas continuellement exploiter davantage de surfaces agricoles, ils finissent par atteindre un niveau de saturation au regard de la charge de travail induite par rapport à la charge de travail qu'ils sont en mesure de fournir. De plus, localement, on retrouve de nombreux exploitants que l'on peut plutôt considérer comme étant en fin de carrière (à compter de 50 ans). S'il n'y a pas d'installations de nouveaux exploitants, d'ici 10-15 ans, les cédants ne pourront plus trouver repreneurs puisque tous les exploitants du secteur seront à la recherche de repreneurs, le pool d'exploitants n'ayant pas été reconstitué par de nouveaux installés.

Face à cette situation, qui se retrouve dans de nombreuses autres régions en France, les exploitants ont pu faire le lien avec leurs conditions de travail : ils estiment que leur profession n'attire pas du fait de ses contraintes, qui pèsent plus lourds que les atouts, comme peut l'être la flexibilité dans le travail.

Ainsi, il est ressorti des entretiens une forte charge de travail : avec des tâches quotidiennes à assurer (notamment pour les exploitants ayant des animaux avec l'astreinte de nourrir le troupeau ou de la traite, ainsi que pour les maraîchers avec la gestion des planches) mais aussi un travail régulier à assurer pour différents chantiers de leurs systèmes d'exploitation (en lien avec le calendrier des travaux agricoles ainsi qu'avec leur ressenti d'avoir « toujours quelque chose à faire »). Cette charge de travail peut être mise en lien avec une dynamique continue de diminution des effectifs sur les exploitations, que nous avons constaté et qui nous a été signifiée.

« E10 : [...] Parce qu'il y a aussi de moins en moins de monde aussi sur les exploitations. Un gars tout seul il ne peut pas, il ne peut pas tout gérer.

FC : Et oui c'est ça. Avant il y avait plusieurs générations ...

E10 : Et oui, et oui. Maintenant un gars tout seul, il est vite occupé. »

Cette situation en termes de charge de travail amène les exploitants à faire des choix de gestion au regard d'une recherche de facilité et de commodité. Ainsi, à plusieurs reprises, les exploitants ont mentionné le recours à du salariat, généralement à temps partiel, sous la forme d'emploi partagé (qu'il s'agisse d'un groupement d'employeurs ou d'un salarié en CUMA), en vue d'organiser les tâches et de ne pas les supporter seul.

Toujours dans le sens d'une recherche de facilité, certains exploitants ont pu modifier une technique (par exemple la considération pour l'automatisation de certaines tâches), des éléments de gestion (notamment la disposition du troupeau sur le parcellaire ou le recours à une entreprise de travaux agricoles) voire même

aller jusqu'à concevoir leur système d'exploitation autour de cette recherche de commodité.

« E6 : [...] Comme je suis toute seule sur l'exploitation, j'ai toujours gardé mon système en herbe, voilà. [...] On a tous des situations différentes quoi et si moi je veux fonctionner, il faut que j'arrive à trouver quelque chose de simple quoi, sans trop me compliquer le ... »

Les arbitrages relevant d'un objectif visant à une gestion simplifiée des exploitations peuvent aussi être motivés par le fait que les exploitants considèrent que leur travail n'est pas rémunérateur, dès lors, à quoi bon ?

« E1 : [...] Financièrement, je ne vous cache pas que je me disais « tu travailles, tu travailles pour quoi ? ». Quand je n'étais pas en bio et dans cette conjoncture-là, je travaillais pour la coopérative, pour le concessionnaire de matériel agricole. Je ne travaillais pas pour moi. »

Et on peut également relever que les exploitants rencontrés, ceci n'étant pas sans lien avec leur âge, disposent de réflexions et/ou agissent de sorte à améliorer leurs situations lorsqu'ils seront à la retraite. Pour comprendre cette démarche, rappelons qu'un exploitant ayant cotisé en tant que chef d'exploitation durant les 42 années nécessaires pour prendre la retraite, dispose d'une pension de retraite de 902 euros mensuels. Ainsi, on a pu relever, dans les dires des agriculteurs, des stratégies d'investissement visant à bénéficier d'un retour sur investissement une fois qu'ils auront pris leur retraite.

On peut également citer la réflexion d'un exploitant, qui mêle les enjeux économiques d'un exploitant retraité à ceux d'un nouvel installé en faisant part de son intérêt pour la démarche du viager, pouvant constituer aussi bien un complément de revenu pour le retraité qu'un accès facilité à une exploitation pour un repreneur :

« E12b : Le viager. Parce que tu ... En fait, admettons, le mec il a sa ferme et il dit « moi ma ferme, elle vaut 500 000 euros, avec le matériel et les trucs ». 500 000 euros, personne ... un hors-cadre il ne les a pas, tu peux pas sortir 500 000 euros. Mais quand tu as 65 ans, est-ce que tu as besoin de 500 000 euros ? Moi je ne pense pas. Tu as besoin, ... Si tu te fais 800 euros de retraite, c'est minable ça c'est sûr, il faut que tu te trouves un mec qui te donne tant par mois, un complément de retraite. Et peut-être un petit capital, le mec il te donne un petit ..., peut-être 100 000 euros, 1/5 c'est peut-être faisable et encore. 100 000 euros + un petit mensuel, je ne sais pas 500-600 euros par mois. Déjà tu montes à 1500 de retraite par-là et peut-être que tu peux vivre mieux avec le 100 000 de capital. »

La réflexion sur la gestion du travail et donc par-là sur les systèmes d'exploitation mis en place, est également à lier à la santé des exploitants. C'est un élément qui est revenu fréquemment dans les discours. Il pouvait s'agir de la contrainte que représente la condition physique d'un exploitant par rapport aux tâches qu'il a à réaliser. Mais aussi, leur travail, pour ses implications en termes de temps de travail, de responsabilité en tant que chef d'entreprise ou d'effets

sanitaires et/ou environnementaux, peut influencer sur leur état psychologique. Dans ce cadre, on peut revenir sur ressenti pesant des exploitants vis-à-vis de la société du fait d'une considération négative à leur égard ; d'ailleurs, très souvent ce sujet était évoqué dans les discussions informelles à la fin de l'entretien, une fois le dictaphone coupé.

« P2 : [...] Après les gens qui partent désherber au champ, un pulvé [pulvérisateur], les gens qui passent ils se mettent la main sur la figure, ils se reçoivent un doigt d'honneur. Et mine de rien, je pense que ça les mine les agriculteurs, ça use parce que je pense qu'ils travaillent quand même relativement bien et ils ont le sentiment que les consommateurs pensent qu'ils les empoisonnent. Les consommateurs oublient qu'ils mangent grâce aux agriculteurs. »

A côté de ce rapport dégradé avec la société, il est ressorti des entretiens effectués qu'il demeure des démarches collectives entre exploitants, constituant une forme de soutien mutuel. Pour considérer ces relations professionnelles entre pairs, on peut faire référence à l'entraide qui, bien qu'elle ait manifestement diminué par rapport à ce qu'elle pouvait être, persiste sous plusieurs formes : - la réalisation commune de tâches de travail (ensilage, fenaison) ; - le partage de matériel, informellement ou en CUMA ; - l'échange de savoirs et/ou de techniques. Ces démarches collectives peuvent être portées uniquement par les exploitants, mais, pour se structurer, elles peuvent être soutenues et/ou accompagnées de professionnels du secteur agricole, aussi divers soient-ils.

Il nous faut alors pointer que, d'après le discours des agriculteurs, ces acteurs sont présents à leurs côtés, que ce soient pour les tâches administratives (gestion, demande de subventions, réglementation, assurance) ou pour la conception et la gestion de leurs systèmes agricoles (conseil et formation, suivi de cultures et/ou des animaux, approvisionnement). On peut prendre pour illustration le cas de groupes commerciaux qui accompagnent les producteurs à faire évoluer leurs pratiques et système d'exploitation par le biais d'un suivi régulier (cas des producteurs laitiers incités par le groupe Danone à modifier leur ration alimentaire en visant à éliminer les productions OGM -Organismes génétiquement modifiés- par exemple) mais également en procédant à des appels à projet visant à soutenir financièrement les démarches collectives d'expérimentation (comme les appels à projet du groupe Carrefour visant à soutenir des projets agricoles locaux¹¹²), tel un équivalent privé de la démarche GIEE.

Toutefois, tous les exploitants n'entretiennent pas des rapports identiques avec ces acteurs : ils ne sollicitent pas les mêmes structures, ils ne leur accordent pas tous

¹¹² On peut faire référence à un article de la France Agricole qui explique la démarche du Groupe Carrefour, associé à la plateforme de financement participatif Miimosa : « Carrefour et Miimosa s'associent en faveur du « mieux-manger » », Mars 2019, consultable à l'adresse suivante : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/financement-participatif-carrefour-et-miimosa-sassocient-en-faveur-du-mieux-manger-1,6,2285071309.html>

le même niveau de considération ou bien encore ils ne sont pas tous disposés à payer pour accéder à un service d'accompagnement.

Pour terminer, ce qu'il faut retenir c'est que l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, qu'il s'agisse de facteurs d'ordre macro ou micro vis-à-vis de leurs exploitations, ont amené les exploitants agricoles à faire évoluer leurs systèmes d'exploitation. On peut évoquer des choix particuliers impliquant un changement des modes de production (changement d'une pratique agricole, passage à l'agriculture biologique) ou des modes de valorisation (transformation des produits et/ou inscription dans des démarches de circuits-courts). Les parties du développement qui vont suivre visent à revenir plus en détails sur ces évolutions et ces choix (quels motifs ? quels changements ? quelles implications ?).

A.2) Proposition d'une catégorisation des trajectoires d'exploitations

Au regard des 15 exploitations agricoles rencontrées et de leurs trajectoires d'évolution en matière de pratiques agricoles par rapport à une transition agroécologique, il nous semble que nous pouvons esquisser trois catégories d'exploitations. Elles se distinguent de par leurs manières d'évoluer et de par ce qui fonde l'évolution. On a alors : - ceux qui s'adaptent ; - ceux qui changent ; - ceux qui persistent.

Ainsi, on a d'abord les exploitants agricoles qui s'adaptent. Cette catégorie renvoie à ceux n'ayant pas changé fondamentalement leur système d'exploitation. Ils s'inscrivent dans une dynamique d'adaptation au regard des contraintes qui s'imposent à eux. Ils évoluent alors dans une moindre mesure au sens où ils ne modifient leur système que pour être en adéquation avec des injonctions ou des contraintes économiques. Celles-ci peuvent renvoyer à ce qu'imposent les normes (pour être dans la légalité) mais également aux attentes des acheteurs (pour écouler la production au regard des évolutions du marché). Les exploitants qui s'adaptent changent le strict minimum et ils ne le font ni par conviction, ni par envie mais par obligation.

Deuxièmement, on peut définir une catégorie d'exploitants qui s'inscrivent dans des dynamiques de changement et non pas seulement d'adaptation, c'est-à-dire qu'ils inscrivent leur évolution dans des temporalités plus longues : ils prennent le temps d'essayer via des démarches d'expérimentation et ils visent des objectifs de long à moyen terme (comme le fait de disposer d'une exploitation agricole autonome ou bien encore de rétablir une vie dans le sol des parcelles). Cette dynamique de changement relève d'une motivation voire d'une conviction nouvelle. On trouvera donc dans cette catégorie ceux dont les modes de production ont changé ; toutefois, ces changements peuvent être d'intensité variables et mis en œuvre pour des motifs différents (l'étude réalisée ici ne permet pas d'appréhender

finement l'ensemble des motifs et leurs poids respectifs dans la décision prise de changer).

Pour illustrer, cette catégorie on peut prendre le cas de ceux qui se sont convertis à l'agriculture biologique : des opportunistes, motivés par le montant du soutien financier qui modifient leurs pratiques et leurs systèmes, à ceux qui se convainquent par la pratique jusqu'à devenir désormais des exploitants prônant les pratiques de l'agriculture biologique, en passant par ceux qui n'avaient pas l'esprit tranquille au regard des possibles implications sanitaire et environnementale des produits phytosanitaires.

« FC : Pour ceux qui sont passés en bio c'est quoi le déclic ?

E3 : Euh ... ça va vous paraître fort, au début ils ont vu les aides, il ne faut pas le cacher. »

On peut faire état d'une sorte de catégorie transitoire entre ceux qui s'adaptent et ceux qui changent. Prenons l'exemple d'un exploitant rencontré (E8) : son schéma d'exploitation n'a pas changé, mêmes spécialisations et productions (polyculture-élevage en bovins lait avec un atelier de porcs hors-sol). Pour autant, sa manière de décliner son système a connu des évolutions : pour la production de grandes cultures, il a divisé les tâches de travail en faisant appel à un entrepreneur agricole pour l'ensemble travail du sol, semi et suivi de culture. De plus, l'exploitant pense à davantage automatiser la partie gestion animale (alimentation et traite). Pour autant, il faut considérer ces évolutions comme étant des adaptations : - pour l'automatisation, il s'agit de faire évoluer le mode de gestion en lien avec l'avancement dans l'âge de son père qui réalise ses tâches (l'évolution de pratique est induite par une contrainte, ici l'âge affaiblissant la capacité de travail) ; - pour le fait de déléguer le travail des grandes cultures, il s'agit de se libérer face à une charge de travail plus conséquente liée à l'atelier porcs puisque l'exploitant procède désormais à de la transformation et de la vente via des circuits-courts. De fait, ces changements concernant les modes de valorisation des produits agricoles induisent des adaptations sur les modes de production.

Enfin, on peut regrouper dans une dernière catégorie ceux qui ont conçu leurs systèmes d'exploitation à partir de convictions : leurs trajectoires d'exploitation sont liées au maintien du respect de ces convictions. On retrouve ici le cas des deux exploitations maraîchères enquêtées, en agriculture biologique et s'inscrivant dans des démarches de valorisation en circuits-courts.

A noter, pour le cas de ces maraîchers, ils fonctionnent en constituant des paniers pour une AMAP et en passant des contrats auprès de commerces ou collectivités locales. Ce fonctionnement induit pour eux une « obligation » de produire au sens où ils sont engagés à fournir une production ou une quantité. Dès lors, cette obligation contraint leurs pratiques, pouvant limiter leurs capacités à expérimenter et à aller au bout de leurs convictions.

« E14 : [...] Avec une AMAP c'est difficile parce que l'on a la pression, on est déjà payé, il ne faut pas ...

E14b : Prendre de risque. [rires] On ne veut pas prendre de risque. »

Code associé	Spécialisation de l'exploitation	Catégories
E1	Polyculture-élevage bovins viande, labellisée AB	Ceux qui changent
E2	Polyculture-élevage bovins viande	Ceux qui s'adaptent
E3	Polyculture-élevage bovins viande, labellisée AB et activité de transformation	Ceux qui changent ⇒ Ceux qui persistent
E4	Polyculture-élevage bovins viande	Ceux qui s'adaptent
E5	Polyculture-élevage bovins lait, engagée groupe des « 30 000 » et MAEC SPE	Ceux qui changent
E6	Polyculture-élevage extensif bovins viande	Ceux qui changent
E7	Polyculture-élevage bovins viande, labellisée AB et activité de transformation d'un atelier canards gras	Ceux qui changent
E8	Polyculture-élevage bovins lait et activité de transformation d'un atelier porcs	Ceux qui changent + ceux qui s'adaptent
E9	Polyculture-élevage bovins viande	Ceux qui changent
E10	Grandes cultures	Ceux qui s'adaptent
E11	Polyculture-élevage bovins viande	Ceux qui s'adaptent
E12	Polyculture-élevage bovins lait et atelier poulets, engagée groupe des « 30 000 » et MAEC SPE	Ceux qui changent
E13	Polyculture-élevage bovins viande, engagée MAEC SPE	Ceux qui s'adaptent + ceux qui changent
E14	Maraîchage intensif, labellisée AB	Ceux qui persistent
E15	Maraîchage intensif, labellisée AB	Ceux qui persistent

Figure n°14 : Tableau récapitulatif de la répartition des exploitations enquêtées en fonction des trois catégories proposées, réalisé par LECLERC Anouk – Août 2019

On retrouve, ci-dessus, la répartition des exploitations enquêtées au regard de la catégorisation que nous venons de présenter : - cinq exploitations dans la catégorie « ceux qui s'adaptent » ; - huit dans la catégorie « ceux qui changent » ; - deux dans la catégorie « ceux qui persistent ». Ce tableau permet de rappeler qu'il y a des exploitations qui sont prises dans des situations transitoires : qu'il s'agisse d'E8 qui s'adapte du fait de changements plus globaux sur ses modes de valorisation, d'E13 qui s'engage dans des démarches de changement parce que trop contraint économiquement ou bien d'E3 qui finit par maîtriser fortement son changement de modes de production, diffuser son expérience et militer pour de sorte à ce que l'on pourrait finir par le classer dans « ceux qui persistent ». Ainsi, les exploitations sont prises dans des trajectoires d'évolution et les exploitants sont dans des positions mouvantes, aussi bien du fait de l'évolution du contexte que des différents rapports

sociaux qu'ils peuvent avoir, ceux-ci pouvant les amener à faire varier leurs propos concernant leurs situations et trajectoires.

B) Quid de la transition agroécologique pour les exploitations agricoles enquêtées

Les exploitations agricoles qui ont été enquêtées ont toutes connues des évolutions en termes de pratiques agricoles. Nous avons commencé à le souligner, leurs intensités et motifs varient d'une exploitation à l'autre. Il va s'agir dans cette partie de pointer les évolutions en termes de pratiques, les motifs invoqués et le rapport que l'ensemble peut avoir avec la transition agroécologique.

B.1) Une « agroécologie silencieuse »¹¹³ ?

La première section qui visait à rendre compte des dynamiques et enjeux auxquels les exploitations font face aujourd'hui (avec notamment l'évolution du contexte dans lequel elles évoluent) permet de relever que l'ensemble des exploitants procèdent à une évolution de leurs pratiques. Il s'agit ici de revenir sur ces évolutions et leurs motifs. Précisons que nous nous intéressons aux processus cognitifs des agriculteurs, c'est-à-dire que nous cherchons à comprendre leurs raisonnements et schémas de prise de décision face aux enjeux décrits dans la première section.

Commençons par le premier motif évoqué par les exploitants concernant l'évolution des pratiques : produire à un coût moins élevé, motif majeur dans un contexte économique difficile. Ce motif a pu alors être invoqué dans différents cas : - une conversion à l'AB (avec moins de frais liés aux approvisionnements) ; - une intensification du système herbager (objectif d'autosuffisance alimentaire, avec moins ou pas d'achat d'aliments) ; - une limitation de l'usage des produits phytosanitaires en agriculture conventionnelle, qu'il s'agisse d'engrais chimiques ou de pesticides (avec des pratiques d'enfouissement des cultures de couverts en remplacement d'un apport chimique par exemple) ; - une limitation (ou un arrêt) de la pratique du labour (moins de travail de préparation avec les techniques de travail du sol simplifié via des déchaumeurs-décompacteurs en remplacement de la charrue).

D'après les dires des agriculteurs, cette démarche conduit généralement à une limitation voire à une diminution de leurs productions mais les frais induits en sont d'autant plus réduits par rapport à ce qu'ils étaient avant le changement de pratiques. Ainsi, ce mécanisme de compensation de la perte de volume de

¹¹³ « Une agroécologie silencieuse : Ombres et lumières dans le champ professionnel agricole français », Véronique LUCAS et Pierre GASSELIN, 2018, Communication aux 12^{èmes} Journées de Recherche en Sciences Sociales INRA-SFER-CIRAD, 13-14 Décembre, Oniris Nantes, 20 p.

production par un coût de production moindre apparaît comme soutenant le changement de pratiques.

Le deuxième motif principalement évoqué concernant l'évolution des pratiques agricoles renvoie à des injonctions. Celles-ci peuvent émaner des acheteurs, qu'il s'agisse des firmes commerciales comme des consommateurs finaux (on peut renvoyer à la plus grande exigence des groupes commerciaux comme des citoyens concernant la qualité des productions agricoles). Egalement, dans ce cadre il y a tout ce qui relève de l'encadrement des pratiques par le volet réglementaire, interdisant certaines pratiques (arrachage de haies, épandage à moins de cinq mètres d'un cours d'eau, etc.) et contraignant la mise en œuvre d'autres (mise en place de couverts végétaux, de bandes-tampons le long des cours d'eau, etc.).

Un autre motif concernant l'évolution des pratiques agricoles, relevé dans les discours, renvoie à la réflexivité que les agriculteurs peuvent avoir sur leurs modes de production c'est-à-dire leur réflexion entre les pratiques mises en œuvre, ce qu'ils en attendent et ce qu'il en est dans les faits.

Dans ce cadre, les implications du labour en termes d'érosion des parcelles et donc de rendement des cultures, a pu amener certains exploitants à faire évoluer leurs méthodes de travail du sol. De plus, l'évolution des conditions climatiques, déjà évoquées précédemment, a pu également jouer un rôle dans le fait de faire évoluer les pratiques en matière de travail du sol, du fait d'une pluviométrie moins régulière et pouvant être décalée au regard du calendrier des travaux agricoles. Le labour, avec l'ensemble des conditions nécessaires pour le mettre en œuvre, ne correspond plus à la situation observée par les exploitants, ceux-ci ont pu modifier leurs pratiques.

« E2 : Depuis que nous avons des sécheresses comme ça, nous faisons comme ça. Et c'est tout, parce qu'avant, on labourait n'importe quand, quand on voulait. Il faisait tout le temps 30-40 millimètres, pof tu attelais ton tracteur, tu mettais tes charrues et en avant, tu labourais. Mais maintenant, ça ne le fait plus tout ça, on a que des petites pluviométries de rien du tout et alors. Il faut les exploiter tant que l'on peut ces petites pluviométries que nous avons. »

L'usage raisonné des produits phytosanitaires peut également être rapporté à cette vision réflexive des exploitants. Ainsi, certains agriculteurs nous ont fait part de leur volonté d'utiliser les produits phytosanitaires de manière raisonnée au sens où ils sont conscients de leurs implications environnementales et sanitaires (en rappelant qu'ils y sont d'ailleurs exposés en premier lieu) et, de ce fait, ne les utiliseraient pas systématiquement mais plutôt en fonction des situations, quand ils estimeraient cela nécessaire pour s'assurer une production et par-là un revenu.

L'évolution de la gestion des troupeaux et des systèmes herbagers peut aussi relever de cette démarche réflexive avec la reconsidération des implications du zéro-pâturage en termes de problématiques sanitaires et de qualité des pâtures.

Cette réflexivité des exploitants pourrait être alimentée par leurs perspectives : en effet, il semble que l'on puisse établir un lien entre l'évolution des pratiques et le fait d'avoir une reprise de l'exploitation. On remarque dans les dires des exploitants en fin de carrière et n'ayant pas de suite qu'ils n'ont pas cherché à innover (ils font partie de « ceux qui s'adaptent »), notamment pour éviter de faire des investissements.

« P1 : [...] Les mecs ils sont à 10 ans de la retraite, ils ne vont pas changer leur système. Euh ... Surtout s'ils n'ont pas de reprise, ils ne vont faire aucun investissement [...]. »

De plus, dans notre échantillonnage, les exploitants que l'on placerait dans la catégorie « ceux qui changent » sont plus nombreux à avoir une possible reprise par un membre de leur famille. Pour autant, ce n'est pas toujours le cas, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de lien de causalité systématique entre le fait d'avoir une reprise de l'exploitation et de procéder à des changements dans les modes de production. L'effet de la réflexivité des exploitants sur leurs pratiques est alors à nuancer.

En ce sens, on peut également relater que nombre d'exploitants rencontrés se sentent contraints financièrement. Dès lors, ils peuvent, de par leur réflexivité, repérer un élément à changer dans la mise en œuvre de certaines pratiques sans pour autant se sentir en capacité d'opérer au changement qu'ils auront jugé nécessaire, le changement pouvant nécessiter une forme d'investissement à laquelle ils ne pensent pas être en mesure de consentir.

« E3 : [...] Le problème que l'on ressent et on est reconnu souvent ... l'agriculteur est reconnu tel un pollueur et le problème, c'est qu'il y en a beaucoup en conventionnel, ils sont tellement tenus, qu'ils ne peuvent pas faire outre. »

Ainsi, on peut faire référence au couple de maraîchers en AB installés après une reconversion professionnelle, que nous avons placés dans la catégorie « ceux qui persistent ». Ils expliquaient pouvoir procéder plus librement dans la définition de leur système d'exploitation parce que n'ayant pas contracté d'emprunt et disposant d'un capital personnel ne les contraignant pas à retirer une somme minimale de leur activité pour vivre et n'ayant pas d'engagement financier à honorer.

Plus largement, ces éléments nous permettent également de soulever le lien qu'il peut y avoir entre évolution des pratiques et charge de travail. En effet, le changement de pratiques, parce qu'il comporte des savoir-faire nouveaux, peut entraîner une augmentation du temps de travail lié au temps d'apprentissage des savoirs et de maîtrise des techniques. Soulignons le fait que la diminution (ou l'arrêt) du recours aux produits phytosanitaires peut induire une augmentation du temps de travail par la mise en œuvre des procédés plus longs comme cela est le cas avec le désherbage mécanique. Ou bien encore ceux qui n'utilisent pas la traction mécanique, comme le cas des jeunes maraîchers nouvellement installés, les tâches nécessitent davantage de temps parce qu'étant à réaliser manuellement.

Ainsi, ces possibles liens entre évolution des pratiques et reprise de l'exploitation ou entre évolution des pratiques et charge de travail, permettent d'illustrer la variabilité des schémas de raisons d'agir en fonction des exploitants, les différents facteurs ne se trouvent pas au même niveau chez tous les exploitants et ne les conduisent donc pas aux mêmes choix ; nous y reviendrons.

Pour faire évoluer leurs pratiques, au jour des différents motifs évoqués, on relève dans le propos des exploitants qu'ils peuvent mobiliser des leviers relevant de l'action collective. Les formes d'entraide (matériel partagé ou échanges de savoirs, techniques), que nous avons déjà évoquées, peuvent constituer une forme de soutien dans la prise de risque pour ceux qui expérimentent ou dans l'apprentissage d'une nouvelle technique pour ceux qui sont contraints de changer leurs pratiques.

On peut également revenir ici sur les démarches collectives d'expérimentation, que sont le groupe des 30 000 ou les GIEE. Ces collectifs se constituent autour d'exploitants partageant une problématique commune sur un ou des enjeux agroenvironnementaux : ainsi, l'objectif est de pouvoir réfléchir collectivement et partager les expériences pour ensuite, à l'échelle de son exploitation, adapter les pratiques et/ou s'inscrire dans une dynamique de changement.

« E5 : [...] ça nous permet à nous aussi de nous voir, de discuter, de dire « voilà, moi j'ai fait comme ça », et « moi comme ça ». Et de mettre en place différents essais chez soi. Parce que l'on peut aller voir ailleurs tout ce qui se fait, tant que l'on ne l'a pas mis en pratique à sa sauce, à son ... On a du mal à se persuader, il faut avancer doucement. »

L'évolution des pratiques peut également avoir pour levier des éléments psychologiques, reposant sur la motivation voire la conviction des individus. C'est une forme de levier pour le changement qui a été évoquée par les exploitants qui peuvent être considérés comme des « précurseurs », au sens où ils sont allés précocement vers une évolution des pratiques de manière autonome ; cela en supportant les implications, économiques mais aussi techniques puisqu'ils modifient leurs pratiques dans un contexte agricole qui ne porte pas ce changement. La satisfaction qu'ils retirent de leurs expérimentations, lorsqu'ils finissent par maîtriser une technique et/ou pouvoir en faire part, est une forme de soutien au changement de pratiques.

« E14 : Et puis c'est moins connu donc il n'y a pas les connaissances, il n'y a pas les livres donc il faut s'inventer un peu, chez soi [...]. Mais heureusement, il y a des gens qui sont ... courageux parce que ... On fait partie d'Erables 31, avec tous les autres agriculteurs bio, et ils font plein d'essais de toutes ces techniques [...]. »

Ce levier se retrouve également dans le discours des exploitants que l'on peut qualifier de « suiveurs », ceux qui ont attendu de pouvoir disposer du retour d'expérience des « pionniers » et/ou que le contexte agricole soit plus ouvert au changement (classés dans la catégorie « ceux qui changent »).

« P1 : [...] L'agriculteur « leader » dont je parlais tout à l'heure, quand tu montres que ça marche ça donne envie à d'autres, ça leur donne du courage de le faire, de changer le système, c'est ça qui fait le plus peur aux agriculteurs. »

Ainsi, au regard de l'échantillon d'exploitations enquêtées, on peut dire qu'il y a une dynamique d'« agroécologie silencieuse », passant par une évolution générale des pratiques chez les agriculteurs, bien que l'ensemble de ces évolutions relèvent de motifs variés (contrainte, envie, motivation, conviction) ; tous ne sont pas mobilisés de manière identique dans les schémas mentaux de prise de décision des exploitants, qu'il faut, dès lors, appréhender comme étant complexes. L'étude réalisée ne permet que d'invoquer ces motifs, ceux-ci ayant pu être cités par les exploitants, mais il faudrait procéder à une étude plus longue et plus précise afin de pouvoir les comprendre plus finement.

« P2 : [...] Après je pense que quand même c'est en train d'évoluer les mentalités. Alors ou par conviction ou par obligation. Il y en a certains qui en sont convaincus euh ... Il y en a d'autres qui disent « ouais peut-être pourquoi pas » mais ils laissent faire les autres. Et il y en a d'autres qui font des choses parce qu'ils sont obligés. [...] »

Bien que les évolutions des pratiques agricoles n'en relèvent pas forcément ou pas uniquement, on recense une prise de conscience chez les exploitants concernant les enjeux agroenvironnementaux. Ainsi, cette prise de conscience, partagée par l'ensemble, ne s'établit pas à un même niveau en fonction des agriculteurs ; ceci reposant en partie sur des analyses divergentes des problématiques agroenvironnementales. Ces divergences conduisent à proposer des systèmes agricoles différents, au travers de transitions agroécologiques différentes, pour répondre aux enjeux.

A ce propos, il semble que la considération entre pairs exploitants est également un élément fort dans leurs représentations, notamment en matière de changements de pratiques. Dans les dires des acteurs rencontrés, on a pu relever que ceux qui étaient dans des dynamiques de changement pouvaient être l'objet de jugement. Toutefois, parmi les exploitants qui changent, il y a ceux qui endossent un rôle d'initiateur, de moteur pour le changement, en outrepassant les premières considérations négatives des pairs afin de diffuser leurs expériences. Ce sont d'ailleurs souvent ces mêmes agriculteurs qui dynamisent les démarches collectives que l'on évoquait précédemment.

Le jugement entre pairs repose sur une culture agricole qui s'est transmise d'une génération d'exploitants à une autre et qui relève principalement du modèle agricole dominant. Changer de pratiques et/ou mettre en place un système d'exploitation n'en relevant pas induit pour l'exploitant un changement de référentiel. Ce changement est porteur de tensions parce qu'il s'agit finalement de réussir à légitimer une vision de l'agriculture par rapport à une autre (d'autres) vision(s). Ces tensions peuvent être extérieures à l'individu, les jugements d'exploitants entre eux

en sont une matérialisation, mais elles peuvent également être internes. Prenons pour exemple les propos d'un exploitant s'étant converti à l'AB : il change son mode production mais on relève que ses attentes et son jugement sont encore empreints du référentiel du modèle agricole dominant.

*« FC : C'était quoi les plus grosses difficultés en fait pour passer au bio ?
E1 : Et beh de réussir ses céréales proprement. Essayer de faire en sorte que ça ressemble à quelque chose. [...] C'est une culture bio, ok, mais elle est digne d'une culture. [...] »*

Dans ce jeu de légitimation, il ne faut pas oublier l'influence que peuvent représenter la formation agricole ou les structures de conseil parce qu'elles diffusent des savoirs et savoir-faire agricoles et par-là participent à légitimer une vision de l'agriculture.

« E12 : [...] alors il y avait des pratiques que l'on avait, que l'on employait, je n'en sais rien, depuis toujours parce que c'est ce que l'on apprend à l'école, parce que bon ... mais ça a été appris à une certaine époque et heureusement on a eu un conseiller agricole, qui, déjà il y a au moins 15 ans, a commencé à nous faire évoluer en nous parlant de ... de différentes choses, que l'on n'avait pas compris. [...] Parce qu'en fait on mettait du fumier mais on mettait aussi tous les engrais, tous les engrais chimiques en plus. Et on ne parlait jamais de reliquat. [...] Donc ça a changé beaucoup de choses, ça a été des tonnes d'engrais en moins acheté. [...] »

D'après les exploitants enquêtés, il y a une évolution dans les contenus proposés par les acteurs de la formation et du conseil ; ceci pouvant amener à faire évoluer les connaissances, les mentalités, les pratiques et/ou les systèmes d'exploitation au regard de la transition agroécologique et de ces enjeux. Pour autant, l'évolution diffère entre les acteurs. De plus, il faut rappeler que les exploitants se trouvent dans un contexte où les savoirs et techniques ne sont pas stabilisés en matière de transition agroécologique. On peut prendre pour illustration les hésitations entre AB et agriculture de conservation au jour de la problématique de la gestion des adventices. Une approche ne s'est, pour l'instant, pas imposée entre le labour, les techniques de désherbage mécanique et le recours à l'usage des phytosanitaires. C'est d'ailleurs une problématique qui est invoquée systématiquement par la profession lorsque les décideurs publics annoncent penser à contraindre les exploitants agricoles à produire sans recourir aux produits phytosanitaires, du moins en se passant de certains. La profession pointe alors qu'il demeurerait des questions sans réponse : quelles sont les alternatives ? comment les mettre en place tout en s'assurant une production et donc un revenu au regard d'une situation économique difficile ?

*« AL : Entre soit un coup de glypho [glyphosate], soit du labour.
E12b : Alors du glypho je ne veux pas en utiliser, j'en utilise pas. Je ... J'aurais dû en utiliser ce printemps parce que j'ai les terres trop sales, mais je ne suis pas trop glypho quoi. Là j'aurais dû mais je ne l'ai pas fait. Mais je ne suis pas bio non plus mais j'essaie de trouver l'expérience du bio et les bio me le disent « non mais si tu fais de la culture de printemps et que tu*

n'utilises pas de pesticides, il te faut labourer », alors je ne sais plus sur quel pied danser quoi.

AL : Je comprends, en termes de techniques vous vous cherchez quoi.

E12b : Ah ouais, là total quoi. »

Seule une fois le mot agroécologie est ressorti dans les entretiens avec les exploitants. Cette constatation permet d'alimenter l'argument selon lequel ce n'est pas un vocabulaire et/ou une idée pleinement approprié(e) par les agriculteurs bien que ceux-ci fassent évoluer leurs pratiques à partir de leurs contraintes ou de ce qu'ils retirent du terrain ; comme le soulignait également un conseiller agricole :

« P2 : Ça n'évolue pas vite les pratiques hein ! Il faudrait voir sur ... sur une échelle de 10 à 20 ans pour voir si au final il y a eu une avancée. Parce que comme ça d'une année sur l'autre ... Parce que l'agroécologie on en parle mais c'est vraiment ces dernières années que l'on en parle vraiment beaucoup. Donc ce n'est pas en quelques mois ou quelques années que l'on peut voir une évolution. Je pense que les gens y sont sensibles, au moins dans les paroles, après dans les faits ... Dans les faits, à mon avis, c'est un peu plus compliqué. Les gens ils ne sont pas contre mais de là à mettre en application tous des techniques qui pourraient permettre de beh favoriser toute ... favoriser l'agroécologie, à mon avis ce n'est pas la priorité. [...] »

Et ce d'autant plus, qu'il faut comprendre qu'un changement de référentiel, avec tout ce que cela comporte (connaissances, techniques, fonctionnement du système agricole), s'inscrit sur le temps long, en lien avec un jeu de pouvoir dans lequel les décideurs publics sont partie prenante.

B.2) Des politiques publiques agricoles en faveur d'une transition agroécologique ?

La section précédente (A) visait à mettre au jour la diversité des facteurs qui entrent en compte dans la définition des systèmes d'exploitation et la sous-section précédente (B.1) exposait les évolutions de pratiques agricoles, dont il nous a été fait part, permettant d'appréhender le schéma cognitif de prise de décision des exploitants. Avec ces éléments, on va ici s'intéresser à la manière dont les PPA ont pu contribuer aux changements de pratiques

On le sait, les PPA incitent à davantage de prise en compte de l'environnement. Sur notre terrain d'étude, il apparaît que l'ensemble des dispositifs auxquels peuvent prétendre les exploitants, qu'ils soient européens, nationaux, régionaux ou locaux, s'inscrivent effectivement dans une dynamique plus respectueuse de l'environnement.

« P2 : [...] d'un côté la PAC incite à faire de plus en plus d'agroécologie ou de verdissement et de l'autre côté, les aides que les agriculteurs peuvent solliciter ça va aussi dans le même esprit, dans le même sens. Et on va aller vers ... Puisque la volonté, la volonté des pouvoirs publics c'est d'aller vers

plus de ... d'écologie, de respect de l'environnement, ça va tout dans ce sens-là oui. »

Pour les exploitants rencontrés, on relève effectivement un lien direct, dans leurs propos, entre l'adoption de certaines pratiques agricoles plus vertueuses environnementalement et des dispositifs de PPA. Ainsi, sur les 15 exploitations rencontrées, cinq sont en AB dont deux qui se sont convertis à l'occasion de la nouvelle programmation PAC 2015-2020. De plus, dans ces coteaux spécialisés polyculture-élevage, la réforme de la PAC a pu mieux valoriser les exploitations en systèmes herbagers par le biais de l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel), des modalités de calculs du paiement vert ou bien encore de la valorisation des cultures de luzerne.

« E6 : [...] Comme on a que de l'herbe, le paiement vert augmente et donc voilà quoi. C'est dommage que la prime à la vache ait diminué parce qu'autrement on était ... Voilà quoi, c'était intéressant. Nous ça n'a rien changé sur notre exploitation. On a une augmentation de ... de 2 ou 3000 euros par an. »

Dans le même sens, il y a des dispositifs territorialisés qui cherchent à soutenir des pratiques agricoles plus vertueuses en matière d'environnement : c'est le cas de la MAEC SPE mais c'était également le cas des CTE, ancienne forme de dispositifs de PPA recourant à la contractualisation pour agir sur des enjeux agroenvironnementaux au début des années 2000. Sur les 15 exploitations, trois sont aujourd'hui engagés dans la MAEC SPE et l'étude de 2006-2007 avait recensé qu'ils étaient cinq, sur ces mêmes 15 exploitations, à avoir contracté un CTE.

Il apparaît alors que les dispositifs de PPA peuvent être perçus comme une opportunité leur permettant de s'essayer à une pratique et donc par-là de pouvoir en changer. Cette perception peut être émise avant même de s'inscrire dans le cadre du dispositif en question : dans ce cas, les exploitants s'accordent avec le sens et la portée du dispositif en matière d'évolution des pratiques agricoles qu'ils n'auraient peut-être pas mises en œuvre sans l'existence du dispositif. Cette perception peut également être émise a posteriori, tel un bilan que l'exploitant conçoit après avoir eu à s'inscrire dans un dispositif de PPA dans le lequel il en reconnaît l'intérêt.

« E6 : [...] Comme au bord d'un ruisseau aujourd'hui on nous oblige de laisser 5 mètres, après avec du recul, au début on n'était pas content, aujourd'hui avec du recul on dit « ah oui, non mais c'est vrai, ça filtre ». Voilà d'accord, on est ok. Donc on entretient, on n'a pas besoin d'aller au ras. »

Le dispositif de PPA peut alors être considéré par des exploitants comme une opportunité pour faire évoluer ses représentations et/ou ses pratiques ; pour autant, tous ne partageront pas cette analyse, cela en fonction notamment de leurs cultures et expériences agricoles ainsi que de leurs systèmes d'exploitation.

Nous pouvons soulever que le renforcement de ce soutien pour des pratiques plus vertueuses en termes d'environnement peut être « détourné » au sens où les exploitants agricoles s'en saisissent de sorte à bénéficier du soutien financier sans chercher à se saisir de l'idée ou des pratiques mises en avant par le dispositif : on peut alors parler d'effets d'aubaine.

Cela peut être le cas d'exploitants qui se convertissent à l'agriculture biologique, non pas du fait d'une envie de s'essayer à de nouvelles pratiques ou du fait de convictions mais au regard du niveau de l'aide financière.

« E1 : [...] Je me suis mis en bio pour être en bio, pas pour ... Parce qu'il y en a qui se sont mis en bio à 55 ans parce que dans 5 ans ils sont à la retraite, ils vont chopper toutes les primes bio qu'ils peuvent et puis ils prennent la retraite et puis c'est fini [fait le geste de s'en laver les mains]. [...] »

A contrario, on peut soulever le fait que pour des exploitants en systèmes herbagers, le fait de passer en AB n'induirait que peu de changements. Cependant, le niveau de soutien financier pour la conversion en AB des systèmes herbagers ne semble pas être à un niveau suffisant pour entraîner la conversion ; ainsi, les exploitants ne modifient pas leurs pratiques.

« E6 : [...] Et donc sur ce coup-là on n'a même pas envie d'aller chercher la prime bio quoi. Je le dis honnêtement. Quelque part, c'était peut-être intéressant mais comme j'ai déjà tout en herbe. Donc heu ... Le plus où ils donnent c'est quand vous transformez votre exploitation de céréales en herbe, c'est là qu'ils donnent le plus donc nous on est toujours en herbe. Donc voilà on ne va pas gagner beaucoup plus. »

Toutefois, pour ces mêmes systèmes herbagers, il peut y avoir un changement de pratiques lié à l'aubaine de la contractualisation de la MAEC SPE, son niveau de soutien financier étant conséquent. Pour autant, les critères de la MAEC, proches de leurs systèmes, ne représentent pas véritablement une contrainte et n'induisent alors que peu de changements sur l'exploitation (pour autant, les exploitants sont motivés et travaillent pour se tenir aux engagements du fait de l'obligation de résultats).

« P1 : [...] Non pas forcément parce que les agriculteurs qui font déjà ça, par exemple je pense à la MAEC SPE (polyculture-élevage), ces agriculteurs qui sont déjà dans ce système, qui ont déjà souscrit à la MAE vont pouvoir avoir en plus 8000 € par an pendant 5 ans. Ou alors c'est des agriculteurs qui sont très proches du résultat mais c'est vrai que ... »

Ce type de réaction est à considérer quand on s'interroge sur la mise en œuvre effective de la transition agroécologique. On peut se demander si les pratiques qui ont été adoptées par effets d'aubaine se maintiendraient si les incitations financières n'étaient pas maintenues. Dans notre cas d'étude nous ne pouvons pas nous prononcer à ce sujet, bien qu'il nous faille en souligner l'enjeu.

Egalement, en vue d'alimenter la réflexion à ce sujet, on peut revenir sur la portée des démarches d'expérimentation collectives que sont les GIEE ou le groupe des 30 000. Existants sur le territoire au travers de groupes et animés par les acteurs

locaux du système agricole, ils ne semblent pas véritablement moteur vis-à-vis d'un changement de pratiques agricoles. Le niveau d'engagement et la motivation y sont faibles. C'est en cela qu'il semblerait que l'on puisse rapporter de l'analyse des discours des acteurs que les dispositifs de PPA en faveur d'une transition agroécologique peuvent être considérés telle une opportunité mais, pour l'instant, ne constituent pas une priorité pour les exploitants.

« P2 : Il faut être là pour les tirer [rires]. Après je les comprends, il y a des moments de l'année où ils sont vachement occupés, euh ... Ce n'est pas forcément une priorité pour eux. Mais après, il y a des gens qui sont plus motivés que d'autres. [...] Il y en a certains qui en sont convaincus euh ... Il y en a d'autres qui disent « ouais peut-être pourquoi pas » mais ils laissent faire les autres. Et il y en a d'autres qui font des choses parce qu'ils sont obligés. [...] Ils essaient de joindre les deux bouts, la priorité c'est ça. Et ... Et donc ça ne veut pas dire que ça va à l'encontre de ... d'une rentabilité économie l'agroécologie mais ce n'est peut-être pas la priorité. »

Egalement, toujours d'après les dires des exploitants, il apparaît que la mise en œuvre de certains dispositifs de PPA peut contrevenir aux enjeux agroécologiques, cela par différents mécanismes.

Ainsi, pour certains agriculteurs, on retrouverait des incohérences entre dispositifs de PPA et enjeux environnementaux. Les exploitants manifestent alors de l'incompréhension concernant la réglementation, ses implications en termes de pratiques agricoles et les effets environnementaux de celles-ci. On peut faire référence aux modes de calcul des IFT – Indice de Fréquence de Traitements phytosanitaires (il ne faudrait pas seulement s'intéresser au nombre de passages mais également considérer les caractéristiques des produits utilisés) ou aux critères de la MAEC SPE (incompréhension du remplacement de certaines cultures par d'autres au regard d'implications environnementales qui ne diffèreraient pas selon les exploitants).

Plus précisément, on peut prendre pour exemple la réglementation de la directive nitrates. Celle-ci contraint par endroits, en fonction des zonages établis, à ce que les parcelles ne soient pas à nue durant une certaine période de l'année. Pour autant, recourir à la pratique du labour avant l'hiver et laisser la parcelle ainsi pourrait permettre d'éviter de recourir à l'usage de désherbants chimiques au printemps pour l'implantation de la culture comme pour la destruction visant de la culture utilisée en couvert végétal durant l'hiver. La maîtrise des techniques de destruction des couverts strictement mécaniques est un objectif pour les exploitants des zones soumises à la couverture des parcelles mais s'accompagne, la majeure partie du temps actuellement, de l'emploi de produits phytosanitaires. Dans ce cas, le respect de la réglementation de la directive nitrate peut conduire les exploitants à employer ces produits ; alors que dans le cadre d'une transition agroécologique, on vise à en réduire l'usage (Plan Ecophyto, diminution des IFT, etc.).

« E12bis : [...] Après moi je me rends compte d'une chose c'est que l'on nous dit il ne faut pas laisser les terres vierges par rapport au lessivage et tout ça mais euh ... malgré tout, quand je discute avec les éleveurs bio, euh ils nous

disent que le premier désherbant de l'éleveur bio c'est la charrue. Si vous labourez les terres avant l'hiver, c'est un désherbant naturel. Et c'est vrai parce que nous on a des terres que l'on n'a pas labourées et qui sont sales terribles, on n'arrive plus à les foutre propres quoi. Et les mecs, les bio ils ont cette expérience eux, ils nous disent « non, non, si tu fais de la culture de printemps, c'est obligatoire de labourer ». Alors c'est à l'inverse de ne pas laisser les terres ... Alors on ne sait plus quoi faire quoi ! [tape du poing sur la table]

AL : Entre soit un coup de glypho [glyphosate], soit du labour.

E12b : Alors du glypho je ne veux pas en utiliser, j'en utilise pas. Je ... J'aurais dû en utiliser ce printemps parce que j'ai les terres trop sales, mais je ne suis pas trop glypho quoi. Là j'aurais dû mais je ne l'ai pas fait. Mais je ne suis pas bio non plus mais j'essaie de trouver l'expérience du bio et les bio me le disent « non mais si tu fais de la culture de printemps et que tu n'utilises pas de pesticides, il te faut labourer », alors je ne sais plus sur quel pied danser quoi. »

On note aussi un questionnement concernant la pertinence des soutiens en fonction des productions et de leurs implications environnementales : le cas des prairies en AB peut en être l'illustration puisque le montant de la prime sur les prairies naturelles est inférieur à celui de cultures herbagères, alors que les premières nécessitent moins d'interventions et sont, de ce fait, plus respectueuses de l'environnement.

« E6 : [...] Je ne sais pas moi, des prairies naturelles où l'on a qu'à faire pacager et ramasser l'herbe, elles devraient être mieux valorisées en bio que les champs de luzerne qu'il faut ressemer tous les 2 ou 3 ans, que les champs de trèfle qu'il faut remettre en place. Je ne comprends pas, c'est le contraire. Quelque part il y a un petit ... Bon, c'est un petit peu dur à comprendre leur système. »

En plus de ces incohérences pointées par les exploitants, on peut également faire état que demeure un fonctionnement du système PAC qui, bien que plus exigeant en termes de respect de l'environnement, soutient le modèle agricole dominant. Le soutien est lié au mode de calcul des subventions, basé sur la surface agricole exploitée (Droit à Paiement de Base DPB notamment) ainsi que sur des aides liées aux productions. On l'a vu, des « bonnes pratiques » sont davantage valorisées permettant aux exploitants de bénéficier d'une « sur-prime ». Mais pour l'instant, en contrepartie, on ne pénalise que peu des pratiques dont on connaît les implications environnementales. En ce sens on peut prendre le cas des 5% de surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur la surface totale exploitée : il faut que l'exploitant atteigne ce seuil, autrement le montant de son paiement vert est diminué. Pour autant, bien que relevant d'un système de « malus » du fait du non-respect d'un principe agroécologique, le niveau du malus peut ne pas être suffisant pour amener l'exploitant à respecter la règle.

« P1 : [...] J'avais discuté avec un exploitant la dernière fois, il lui manquait 1% de SIE et on avait calculé, ... Et en fait, il gagnait plus d'argent avec la culture qu'il allait laisser en place que s'il rajoutait les 1% tu vois. »

Dès lors, il faut bien comprendre que différents modèles agricoles sont soutenus par ce système de PPA, alors qu'ils ne se rapportent pas de la même manière à l'environnement et aux territoires. Ainsi, on peut affirmer que les PPA servent des visions différentes de l'agriculture et par-là des modèles ayant des considérations différentes pour l'agroécologie.

Et justement, au regard du lien existant entre pratiques agricoles et PPA, il est nécessaire de soulever la question de la responsabilité des décideurs publics. La mise en œuvre de pratiques agricoles relève d'un schéma complexe de raisons d'agir, dans lequel les PPA ont une part non-négligeable. Dès lors, il ne s'agirait pas pour les décideurs publics d'orienter à un temps T la production agricole en un sens qui conviendrait, pour ensuite faire évoluer l'orientation et ne faire reposer les implications de la première orientation sur les seuls agriculteurs.

« E6 : [...] On nous a fait faire n'importe quoi et au jour d'aujourd'hui on nous demande de chercher une solution, ce n'est pas normal ça. Attendez, ce n'est pas à nous de trouver une solution, c'était à eux d'arrêter avant le milieu agricole quoi, c'est tout ! [...] On arrache tout et puis après 20 ans après on va nous faire faire tout le contraire, après on nous prend pour ... [...] Je trouve que les gens qui gouvernent, qui font les lois, ils sont trop changeants. [...] Autour de nous il y a des gens qui ont pondu des lois pour la PAC et tout ça et il faut que ce soient eux qui soient responsables pour ... »

Dans le cadre d'une réflexion sur les enjeux de la mise en œuvre d'une transition agroécologique, il faut alors rappeler l'importance du fait que les décideurs publics se saisissent pleinement des implications de leurs décisions et des dispositifs qui en découlent.

En ce sens, on peut revenir sur la manière dont l'action publique locale a soutenu et soutient encore l'évolution des pratiques agricoles. Dans les dires des exploitants, on a relevé à plusieurs reprises l'évocation de travaux de remembrement qui ont permis aux exploitants, à une époque, de disposer de parcelles plus faciles à exploiter du fait d'une simplification de leurs linéaires (rectification du dessin des parcelles, arrachage de haies) et d'un agrandissement de leur taille. On peut également relater la prise en charge des travaux sur les éléments de voirie, en lien notamment avec l'évolution du machinisme agricole et/ou des pratiques agricoles.

« E11 : [...] Les chemins communaux, pff ... Si vous voulez ils étaient prévus avant pour ... pour un petit tonnage et aujourd'hui ils sont obligés de passer avec des gros engins et bon ... Ils n'étaient pas faits pour ça les chemins, ils n'avaient pas les fondations pour ça alors souvent bien sûr eh ! Il faut bien qu'ils passent quelque part pour ensiler, porter le grain et tout ça ... On est obligé de retoucher souvent sur les chemins quoi. Faire des réparations. »

Cependant, il faut pointer que les acteurs locaux ont pu modifier leurs actions visant à réajuster les implications de celles-ci. On peut évoquer l'arrêt des remembrements, le soutien public en faveur de la replantation de haies ou bien des dispositifs visant à responsabiliser les exploitants concernant les effets de leurs pratiques sur les éléments de voirie.

Enfin, il est indispensable d'aborder la question de la responsabilité des décideurs publics vis-à-vis de la considération pour les agriculteurs ; celle-ci n'est pas sans lien avec la responsabilité en termes de modèles et pratiques agricoles, élément développé avec le paragraphe précédent. Il ne s'agirait pas de laisser croire que les agriculteurs ont agi de manière strictement indépendante et sont donc les seuls à devoir porter les conséquences des effets du modèle agricole dominant et à supporter les coûts d'un changement de modèle.

Dans le sens d'un soutien public au changement, on peut évoquer les démarches des acteurs locaux visant à soutenir une relocalisation des circuits alimentaires dans les coteaux de Gascogne notamment ; que ce soit le Conseil départemental avec le développement de plateformes promouvant les produits agricoles et faisant le lien entre agriculteurs et collectivités pour approvisionner la restauration collective ou bien une réflexion générale dans le cadre d'un Plan Alimentaire Territorial porté par la communauté de communes 5C.

Rappelons que la société dispose aujourd'hui d'attentes vis-à-vis des modes de production agricoles, avec notamment plus de respect de l'environnement et de l'animal. Soutenir l'établissement de filières d'approvisionnement locales est autant un moyen de satisfaire ces attentes que d'apporter aux exploitants une meilleure valorisation de leurs produits.

Cet exemple permet de soulever la nécessité de se demander ce que la société donne et/ou garantit aux agriculteurs. Le cadre du fonctionnement collectif de notre société repose notamment sur des « pactes sociaux », ainsi la condition sociale des travailleurs est un de ces piliers. Toutefois, celle-ci est, systématiquement, identifiée par les exploitants eux-mêmes comme faisant problème. Il y a toute la réflexion autour d'un travail non-rémunérateur, du fait du niveau de prix d'achat des produits agricoles ne permettant pas de dégager un niveau de revenu suffisant ; rappelons qu'une étude de la MSA, publiée en 2017, exposait qu'environ un tiers des chefs d'exploitations gagnent moins de 350 € par mois¹¹⁴. Il nous a également été fait part à plusieurs reprises d'une contrainte en termes de gestion concernant la manière dont sont calculées les cotisations sociales, participant d'un arbitrage comptable entre niveaux de cotisation sociale, d'investissement, de revenu et d'imposition. Cet arbitrage n'est pas sans implication dans les systèmes pensés à l'échelle des exploitations. De plus, la protection sociale à laquelle ouvre droit ces cotisations a été pointée du doigt comme pas satisfaisante au travers notamment du niveau des retraites agricoles, jugé insuffisant.

« E4 : [...] Les retraites agricoles là aussi il y a peut-être beaucoup de trucs à revoir. [rires] Parce que l'on nous prend vraiment pour des billes sur ce truc aussi. »

¹¹⁴ On peut renvoyer à la tribune « Oui, 30% des chefs d'exploitations agricoles gagnent moins de 350 € par mois », de Pascal COMERY, Président de la Caisse centrale de la MSA, dans *Le Monde* du 16 Novembre 2017, consultable à l'adresse suivante : https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/11/16/oui-30-des-chefs-d-exploitations-agricoles-gagnent-moins-de-350-euros-par-mois_5215831_3232.html

Il pourrait paraître hors-sujet d'évoquer la question de la condition sociale des exploitants agricoles dans le cadre d'une réflexion sur la transition agroécologique. Néanmoins, il apparaît d'après les données de l'enquête de terrain qu'une reconsidération de cette condition sociale est absolument nécessaire au sens où c'est une partie de ce que la société renvoie à la profession agricole. Dès lors, au regard des enjeux complexes de la mise en œuvre effective d'une transition agroécologique, agir sur la question des retraites et/ou du travail rémunérateur pourrait être un signal fort à destination de la profession visant à la soutenir dans les efforts que la société attend d'elle, autant en termes de qualité des produits que de protection de l'environnement et des paysages.

Dans la section suivante, je vais chercher à examiner de manière plus fine la mise en œuvre des PPA en analysant la façon dont elles sont perçues, mobilisées ou résistées par les agriculteurs et par les acteurs de terrain qui les accompagnent. Il s'agira également de comprendre comment leur mise en œuvre interagit avec un contexte de réception complexe qui détermine la capacité d'adaptation des exploitants.

Chapitre 2 : Politiques publiques agricoles et changement des pratiques dans les coteaux de Gascogne

A) Ce que le monde agricole en dit

A.1) Ce que les exploitants agricoles en disent

Pour les exploitants agricoles rencontrés, la conception des systèmes d'exploitation s'effectuerait au regard de deux facteurs principaux : les incitations financières des dispositifs de PPA, dont ils sont dépendants, et le cadre réglementaire définis par ces mêmes politiques publiques, qu'ils sont obligés de respecter s'ils veulent pouvoir bénéficier du soutien financier. Dès lors, les dispositifs de PPA apparaissent intégrés par les agriculteurs comme une raison d'agir.

« FC : Et du coup, vous pensez que ça les agriculteurs ils vont changer ?

E6 : Ah mais ce sera toujours une obligation. Il faudra toujours ... De toute façon les agriculteurs, s'il n'y a pas quelque chose en face vous ne les ferez pas changer quoi. Ça c'est clair. [...] Les agriculteurs, du moment que ... Chaque fois, si vous ne leur donnez pas une subvention pour replanter des haies, ça m'étonnerait qu'ils replantent des haies quoi. [...] »

Le discours des exploitants a été unanime concernant la nécessité de disposer du soutien financier des dispositifs de PPA. On constate une situation de dépendance

des exploitations vis-à-vis de ces subventions. Et ce d'autant plus que ce sont d'importantes sommes qui entrent dans les comptabilités des exploitations. Dans le même sens, il faut bien comprendre que quand les exploitations ne répondent plus aux critères d'éligibilité du dispositif, ce sont des sommes dont elles ne disposent plus ; ceci pouvant les contraindre fortement.

« E2b : [...] C'est surtout financièrement par rapport à la PAC que ça nous a impacté [rires] c'est ça surtout. Parce qu'entre l'ICHN et les DPB ça nous fait 20 000 euros de moins. Donc ce n'est pas une paille. »

Cette situation de dépendance est à considérer au jour d'un marché économique agricole qui s'est structuré par rapport aux subventions. D'après les dires des exploitants, il faut alors évidemment pointer la baisse du prix de vente des produits. Les soutiens financiers de la PAC devaient la compenser mais celle-ci s'étant également accompagnée d'une augmentation des charges, les agriculteurs se trouvent aujourd'hui dans un contexte difficile où le niveau de soutien public peut ne plus suffire.

« E4 : C'était un peu ce qui nous a sauvé à un moment donné j'ai envie de dire. En même temps, c'est ce système qui a été mis en place. Bon ça aurait été mieux de rétablir des prix plus conformes à ... [rires] Ça aurait une autre logique mais bon. Je pense heureusement qu'elle y ait encore aujourd'hui pour ceux qui exercent parce que sinon il faut dire qu'ils auraient du mal à boucler les fins d'année, s'il n'y avait pas la PAC. »

Il semble donc, au regard de la structuration du marché agricole que les exploitants soient contraints d'y prendre part pour faire fonctionner leurs entreprises. Dès lors, les exploitants effectuent les demandes de subventions pour disposer de ces soutiens financiers et par-là ils ont à respecter la réglementation qui accompagne les dispositifs de PPA.

« E5 : [...] Quand on voit les résultats, beh avec les produits vous couvrez les charges mais c'est tout, c'est fini. Si la capacité d'investissement et la rémunération, c'est les aides. Donc c'est quasi plus important les aides que les ... que la vente du produit donc il faut être dans les clous si l'on veut ... »

En effet, ils doivent avoir des systèmes et/ou modes de production qui répondent aux critères d'éligibilité des dispositifs, parmi lesquels le respect de réglementations en matière de pratiques agricoles. Il s'agit d'une évolution dans le rapport des exploitants aux dispositifs de PPA. Le volet réglementation s'étant renforcé et continuant de l'être : qu'il s'agisse du contenu même de la réglementation qui s'étoffe en encadrant davantage de pratiques et en les encadrant plus précisément mais également par le biais de procédures de contrôle qui se sont renforcées.

« E5 : [...] En règle à 100%, ... enfin voilà, on a toujours la peur, le stress, ... Enfin c'est un stress quasi permanent, c'est comme quand vous êtes sur la route et que vous voyez une voiture de gendarmes au bord, même si vous avez tout en règle, vous vous dites « qu'est-ce qu'ils vont trouver ? » [...] »

De plus, ces éléments concernant la dépendance des exploitants aux soutiens financiers des PPA permet de pointer que c'est le système PAC, avec l'ensemble des dispositifs qu'il recouvre, qui s'impose dans ce que les exploitants disent de leurs rapports aux PPA. Les autres dispositifs de PPA (ceux émanant d'acteurs locaux) semblent méconnus : ils ne sont pas ou peu évoqués dans les discours.

« P1 : [...] En fait ce sont les agriculteurs qui vont décider de ce qu'ils vont faire cette année en fonction des aides, souvent. [...] Donc tu vois les agriculteurs ils vont faire ça ... Enfin ... Ils s'adaptent à la PAC d'où l'importance de ... de l'orientation de la PAC, ce dont je te parlais tout à l'heure. »

Pour autant, bien que ce soit le système PAC qui s'impose dans les dires des exploitants, il faut pointer qu'ils nous apparaissent comme sachant de quels dispositifs ils bénéficient mais les connaissant peu, mal et donc par-là appréhendant mal leurs modalités et leurs portées.

On peut alors soulever que le rapport entre exploitants et PPA pâtit d'un manque de lisibilité. Et ce d'autant plus que ce manque de compréhension peut concerner une diversité de dispositifs de PPA et porter sur différentes composantes des dispositifs. On peut ainsi faire référence : - aux règles de déclaration des surfaces agricoles (modification régulière du dessin des parcelles et de leurs surfaces du fait de différentes procédures de contrôle qui paraissent peu compréhensibles voire opaques aux exploitants) ; - aux critères à respecter dans le cadre de la MAEC SPE (nécessité de procéder à des calculs précis pour estimer si l'on respecte les engagements qui peuvent participer à rendre l'appréhension de la MAEC complexe et floue) ; - à la perception du soutien financier (incertitude quant au soutien financier de la Dotation Jeunes Agriculteurs DJA – parce que soumis à obligation de résultats – comme pour le soutien financier relatif au maintien en AB).

« E15 : Et puis d'être soutenu, la DJA ce n'est pas rien. Je l'aurais pas demandé si l'on n'avait pas eu l'AMAP. Je n'aurais pas voulu la demander si l'on n'était pas sûrs de vendre quelque part. Parce que ouais ... La cinquième année il faut atteindre l'objectif. Je ne pense pas qu'ils demandent de la rembourser. »

On peut supposer que le manque de compréhension des dispositifs de PPA chez les exploitants peut signifier que le contenu de ces dispositifs n'est pas suffisamment clair et/ou accessible. L'étude qui a été menée ne permet pas d'apporter des éléments d'explication en ce sens.

Pour autant, il est ressorti des entretiens menés qu'une partie du rapport des exploitants aux dispositifs de PPA est déléguée aux professionnels du monde agricole, qui évoluent avec et autour des exploitants. Cette situation peut être induite initialement par une complexification des tâches de gestion. Les exploitants ont expliqué pouvoir être dépassés par l'évolution des tâches administratives : elles sont plus nombreuses et répondent à des normes elles aussi plus nombreuses et précises, d'où cette délégalation.

« E5 : Après il y a les ..., tout ce qui est imposé, je dirais ou l'Etat ou l'Europe, par la PAC, la conditionnalité. C'est vrai qu'au milieu de ça des fois on a un petit peu de mal, euh ... On est du coup obligé de prendre les services proposés par la Chambre, d'accompagnement à tout ça quoi. C'est aujourd'hui impossible, même au niveau comptabilité, c'est ... [...] Beh du coup vous prenez le service à la Chambre, au centre de gestion. On paye le service et voilà. La Chambre c'est pareil, du coup. Vous ne pouvez plus gérer tout seul un dossier donc vous payez le service d'accompagnement. [...] »

Mais, dans un second temps, cette situation dans laquelle les exploitants passent par des acteurs intermédiaires pour être en rapport avec les dispositifs de PPA peut, à son tour, participer d'une lisibilité et d'une compréhension limitées vis-à-vis des dispositifs de PPA chez les exploitants, en maintenant les premiers à distance des seconds.

« FC : Après les dispositifs d'aides, tout ça, c'est assez lisible ?

P2 : Après lisible ... je pense qu'ils savent vers qui se tourner pour ... Pas forcément la Chambre, la Chambre entre autres. Il y a suffisamment, je pense, de conseillers pour répondre à leurs questions. »

Egalement, cette délégation dans la gestion place les professionnels du monde agricole en position d'intermédiaires entre dispositifs de PPA et exploitants, ceci pouvant avoir des implications en termes de pratiques agricoles. En guise d'exemple de l'influence de ces acteurs, on peut mentionner les modalités du passage à l'AB. En effet, pour les exploitants rencontrés qui se sont convertis, il apparaît que les conseils prodigués par les centres de gestion ont joué un rôle premier dans la prise de décision, notamment grâce à la réalisation de projections économiques permettant aux exploitants de différencier leurs systèmes actuels et ce qu'il pourrait en être en passant à l'AB.

« E1 : [...] ça s'est fait comme ça : j'ai été faire une simulation au CER France à St-Gaudens, qui me fait la comptabilité, « Tu restes en conventionnel, tu as ça, tu passes en bio tu as ça. Et en plus tu peux t'améliorer, ça te donne le temps de te ... d'être en conversion et de te convertir ». Bon j'y étais déjà, je l'ai fait. Euh voilà. Ces ventes de vaches, ça m'a conforté dans mon choix. Mais les conseils du CER ils étaient là. »

A.2) Ce que le système d'acteurs du monde agricole en dit

Nous venons de le montrer, les exploitants s'inscrivent dans le système PAC. Dès lors, les professionnels du monde agricole, qui évoluent avec et autour des exploitants, se sont eux aussi fortement ancrés dans ce système PAC, de sorte à pouvoir répondre à leurs besoins, et par-là ils participent à faire fonctionner ce système.

Tout d’abord, on peut relever que ces acteurs ont la même appréhension des dispositifs de PPA que celle des agriculteurs : ils les considèrent par le niveau de soutien financier qu’elles apportent et par les règles qu’elles établissent.

En ce sens, on peut prendre pour exemple l’évolution qu’a connu le poste de conseiller agricole de secteur. Il est notamment en charge, pour le compte des exploitants, de la constitution des dossiers de subvention. A ce titre, le montage des dossiers PAC est une mission à part entière, s’établissant annuellement sur une période de temps définie et qui réquisitionne l’ensemble des conseillers agricoles, que ce soit à la Chambre d’Agriculture de H-G, au Conseil départemental comme au CER France. Il est alors attendu du conseiller agricole qu’il puisse renseigner les exploitants en matière réglementaire et correctement les accompagner dans leurs pratiques agricoles pour qu’elles respectent cette réglementation.

« P1 : [...] Déclaration de la PAC c’est début Avril jusqu’à mi-Mai, on aide enfin on accompagne les agriculteurs à faire leur déclaration PAC parce que c’est vrai que ce n’est pas très ... c’est pas simple. Il y a beaucoup de réglementations et tout. Et voilà, pendant un mois et demi tu ne fais que ça et c’est ... »

De plus, on relève dans leurs propos que les conseillers se montrent très alertes vis-à-vis de l’évolution des dispositifs de PPA, pour les conséquences que cela pourrait avoir pour la profession agricole mais également pour la leur ; ceci donnant à voir combien, tout comme les agriculteurs, ils fonctionnent avec et d’après ces dispositifs.

« P2 : Après il y a une grosse incertitude par rapport à la PAC, il y a une réforme de la PAC qui est prévue, bon ils ne savent pas trop ... et même nous on ne sait pas trop comment ça va évoluer. [...] »

Ainsi, comme peut l’illustrer la place particulière qu’occupe la PAC dans l’activité des conseillers agricoles, il ressort nettement des discours que le système PAC est l’élément majeur par lequel ces professionnels interviennent auprès des exploitants.

Ils peuvent jouer un rôle d’informateur vis-à-vis des dispositifs, qu’il s’agisse de faire connaître un dispositif comme d’en permettre la compréhension (critères d’éligibilité et visées). Egalement, parce qu’ils sont identifiés comme connaissant les PPA, les agriculteurs peuvent chercher auprès d’eux des explications sur la définition des dispositifs, notamment en cas d’évolution de ceux-ci et/ou de la réglementation. Par exemple, ils ont pu être sollicités dans le cadre de la révision des zonages liés à l’ICHN ou des zonages relatifs à la directive nitrates. Par-là, ils peuvent alors jouer le rôle d’intermédiaire entre les réalités de terrain des exploitants et les acteurs en charge de la définition des dispositifs de PPA, pour porter auprès de ces derniers la voix des agriculteurs.

« P2 : [...] Au début ils devaient sortir 200 communes, les reclasser de zones défavorisées à zone de plaine, du coup tous les éleveurs qui étaient éligibles à l’ICHN n’en n’étaient plus. Donc la profession, la Chambre a fait un gros travail pour reclasser une très grande partie des communes, je crois qu’au final il n’y en a eu que quelques-unes qui n’ont pas été reclassées donc ça a

permis de ... ça a permis au moins pour quelques années de conserver cette aide, pour les agriculteurs en question. »

On peut aussi relever que ces acteurs, en donnant de l'information, peuvent être considérés comme des facilitateurs au sens où les informations qu'ils mettent à disposition des exploitants peuvent participer à influencer la prise de décision de ces derniers. En ce sens, on peut à nouveau évoquer les centres de gestion qui permettent aux agriculteurs de faire des simulations économiques à partir de données économiques auxquelles, seuls, ils n'ont pas accès, participant alors à leur capacité à se projeter dans une évolution de leurs pratiques et/ou systèmes agricoles.

Mais au-delà de l'information, les professionnels du monde agricole peuvent être qualifiés de gestionnaires puisque les exploitants, en tant que chefs d'entreprise, leur confient la gestion de certaines tâches administratives, qu'il s'agisse de la comptabilité ou de la déclaration PAC.

« P3 : La PAC c'est une autre de mes missions, on fait de l'appui technique sur tout ce qui est demande de subventions, on les accompagne dans leurs démarches. C'est de l'information mais c'est plus que de l'information, on fait leur dossier. »

Cette délégation est à lier, d'après les acteurs – agriculteurs comme professionnels du monde agricole, à une complexification des tâches de gestion, notamment du fait de l'élargissement du volet réglementaire. Et elle n'est pas sans effet.

Il faut d'abord souligner qu'elle peut constituer un poste de dépenses pour les exploitants, bien que ce ne soit pas forcément le cas (s'ils passent par le relais des services publics, auprès des conseillers agri-environnementaux du Conseil départemental ou des agents du service Economie Agricole de la DDT).

« E15 : La PAC je l'ai fait par le Conseil départemental, pas par la Chambre. Déjà c'est gratuit. [...] »

Nous l'avons relevé dans la sous-section précédente, d'après les dires des exploitants, les professionnels du monde agricole peuvent avoir une influence sur les pratiques agricoles du fait de leur position d'intermédiaire entre dispositifs de PPA et exploitants. En effet, les professionnels du monde agricole ont confirmé, par leurs discours, le fait de jouer ce rôle d'intermédiaire.

Ils peuvent accompagner les exploitants à s'engager dans des dispositifs de PPA, ce qui peut les amener à faire évoluer leurs pratiques agricoles. On peut alors faire référence aux contractualisations comme pouvaient l'être les CTE et la MAEC désormais.

On peut également revenir sur les démarches collectives telles que les GIEE ou le groupe des 30 000. Ce sont des dispositifs déclinés par l'intermédiaire de ces professionnels, que ce soit la Chambre d'Agriculture de H-G mais aussi la FD CUMA (Fédération départementale des CUMA). Il faut ici relever un rôle en émergence pour ces professionnels, celui d'animateur de dispositifs collectifs de

PPA : l'ensemble des structures du conseil agricole se montrent volontaires pour rendre actifs ces dispositifs collectifs.

Il faut tout de même faire part que ces rôles peuvent permettre de relayer d'autres dispositifs de PPA que ceux issus du système PAC. Au regard des dires d'acteurs, il semble que, dans ce cas, la délégation est complète au sens où les exploitants peuvent solliciter les acteurs en formulant une demande tout en ne connaissant pas les dispositifs qu'ils pourraient solliciter. Alors, c'est aux acteurs du monde agricole de se renseigner pour savoir si un dispositif de PPA correspondrait au(x) besoin(s) et de porter la démarche. Les professionnels jouent ici un rôle d'intermédiaire poussé entre agriculteurs et dispositifs de PPA parce qu'ils peuvent être les initiateurs d'une démarche visant à inscrire les exploitations dans un dispositif de PPA.

« P1 : [...] Par exemple, ils savent maintenant qu'il y a pas mal de dispositifs, s'ils veulent acheter quelque chose voilà, ils nous appellent « est-ce que vous avez ... est-ce qu'il y a une subvention pour ça ? ». [...] »

AL : Vous servez vraiment de relais entre eux, les intentions et les dispositifs ?

P1 : Ouais. »

Pour autant, il faut pointer que cet accompagnement peut être le fait d'acteurs aux statuts différents et par-là aux intentions différentes. On peut ici relever la différence entre des acteurs issus de structures publiques ou disposant d'une délégation de service public (cas des Chambres consulaires dont font partie les Chambres d'Agriculture) et des acteurs privés, pouvant agir au nom de l'intérêt économique de leurs structures.

« DE : Eux [les technico-commerciaux des coopératives] ils donnent quelques idées aux agriculteurs ?

P3 : Beh disons que des fois ça fait partie d'argument pour ... euh ... Moi sur le réglementaire, c'est vrai que l'on n'a pas toujours le même ... la même vision des choses. On est là pour transmettre une information. Eux ...

DE : Ils incitent ?

P3 : Non mais des fois ils ... Enfin voilà des fois la réglementation évolue assez vite, nous on est au courant avant eux ou eux sont au courant avant nous. [...] »

Dès lors, dans le cadre d'une étude sur la mise en œuvre effective de la transition agroécologique, il apparaît nécessaire de soulever le rôle fort en termes de conseils, et donc d'orientations des pratiques agricoles, que peuvent jouer ces acteurs. Il ne faudrait pas oublier que tous ne servent pas les mêmes intérêts et ne disposent pas des mêmes visions concernant l'agriculture : ainsi, leur rôle d'intermédiaire entre les exploitants et les dispositifs de PPA ne sera pas tenu de la même manière et pourra ne pas produire les mêmes effets en matière de pratiques agricoles en fonction des agriculteurs.

B) Nécessité de considérer le contexte de réception : entre poids des politiques publiques agricoles et capacité d'adaptation des exploitants

Nous venons de le développer dans la section précédente, les PPA, incarnées principalement par le système PAC, sont perçues par les agriculteurs tel un système dans lequel ils doivent s'inscrire. Néanmoins, le fait de participer à un système voire d'en être dépendant ne doit pas être interprété comme une acceptation systématique et entière de celui-ci par les exploitants.

B.1) Un rapport aux dispositifs de politiques publiques agricoles empreint de considérations négatives

Ainsi, on peut revenir sur le fait que dans les discours, des exploitants comme des professionnels du monde agricole, on relève des éléments qui traduisent le ressenti d'une distance entre exploitants agricoles et PPA : considération d'un « nous », ancré côté profession agricole, et de « ils » - « eux », côté décideurs publics à l'origine des PPA, éloignés et pas au fait des réalités de terrain des exploitants.

Les exploitants peuvent ne pas comprendre ce que véhiculent certains dispositifs de PPA, au sens où leurs points de vue et expériences contreviendraient à ce qui est porté par le dispositif. Ainsi, des dispositifs peuvent ne pas être acceptés, ceci prenant différentes formes de rejet, induisant un niveau de rejet distinct.

On peut ainsi faire état des avis critiques qu'émettent les exploitants au sujet de dispositifs de PPA. La critique peut porter sur les critères d'éligibilité des dispositifs : on peut ici faire référence au questionnement relatif à la manière de définir les zonages de l'ICHN, plusieurs exploitants ont questionné le fait que les coteaux ne soient pas classés en zone de montagne.

Le rejet d'un dispositif peut aussi passer par le fait de, volontairement, ne pas y souscrire. Cette forme de rejet peut être motivée par le refus de répondre aux modalités d'accès aux subventions. Ainsi, les dispositifs avec obligation de résultats peuvent ne pas suivis par les exploitants, ceux-ci estimant qu'une telle contrainte n'est pas réaliste pour une profession soumise à de nombreux aléas. Le rapport des exploitants à la DJA s'inscrit tout à fait en ce sens.

« E15 : Tu imagines, s'ils ne se sortent pas de SMIC, ils leur demandent de rembourser mais ils l'ont pas, ils n'arrivent pas à se payer et ils doivent rembourser. C'est pour ça qu'il y en a plein qui ne la demandent pas. [...] Alors ça dépend des régions parce que l'on m'a dit dans la Drôme que ce n'était pas forcément obligé si jamais ... [...] Ouais donc une [la contractualisation d'une DJA] ça suffit ! [rires] »

En ce sens, soulignons que plusieurs exploitants ayant souscrit à la MAEC SPE ont expliqué que cette démarche impliquait pour l'agriculteur de consentir à s'engager dans des procédures administratives et techniques plus lourdes ; pour autant, bien que volontaires en vue d'essayer de respecter les critères, ils ont pu faire part de

leurs difficultés face à la complexité de la MAEC (calculs et déclarations à réaliser notamment).

« E5 : [...] Après c'est notre faute aussi, la MAE on n'était pas obligé de la prendre, on s'est rajouté des contraintes hein et des enregistrements à faire, on n'était pas obligé. Mais si vous voulez, 15 00 euros dans une compta [comptabilité] c'est énorme quoi. »

Enfin, une forme prononcée du rejet peut passer par le fait de ne pas respecter les règles induites par les dispositifs de PPA, celles-ci ne faisant pas sens pour les exploitants. Ce qui est ressorti dans les discours à ce sujet porte sur les règles à respecter en matière de verdissement ainsi que dans le cadre de la directive nitrates. On peut ici renvoyer aux incohérences que les exploitants pointés vis-à-vis des incitations pour des pratiques agricoles plus vertueuses environnementalement : ainsi, les exploitants dérogent à la règle parce qu'elle ne permettrait pas, d'après leurs points de vue, de soutenir l'objectif affiché par le dispositif.

« E8 : [...] Plutôt que de vouloir, emmerder les agriculteurs à avoir des haies tout au bord de leurs champs. Alors que quand ils font comme nous, qu'ils ne labourent pas les terres, l'érosion elle n'y est pas. Je ne vois pas l'intérêt quoi. Au contraire, je les arrache toutes les bords de haies parce qu'après il faut les entretenir hein. [...] Tandis que là, ... Alors que là ils mesurent, ceux qui les ont, il ne faut pas les sortir et tout. Bop, bop, bop. Ça c'est de la connerie pure. Dans notre zone à nous quoi. »

Cependant, il faut ajouter une subtilité dans la compréhension de ce rapport négatif aux normes, il n'est pas uniforme chez tous les exploitants et toutes les normes ne sont pas considérées aussi négativement les unes par rapport aux autres. On a pu déjà relever que certains dispositifs, avec leur volet réglementaire, pouvaient être appréhendés comme des opportunités pour le changement des pratiques agricoles, dès lors une partie du volet réglementaire peut être acceptée.

On peut également pointer que certaines normes ne sont pas appréhendées négativement par certains exploitants : par exemple, les règles liées au paiement vert ne sont pas imposées aux exploitants en AB, parce que de par leurs pratiques les décideurs publics estiment qu'il n'y a pas lieu de les leur imposer. De fait, les exploitants en agriculture conventionnelle par rapport à ceux en AB n'appréhendent pas ces normes de manière identique. Cela peut également être le cas pour des exploitations spécialisées en systèmes herbagers. Rappelons donc qu'il peut exister une différence du rapport aux normes en fonction des spécialisations et ou des modes de production.

De plus, à côté du « bien-fondé » de la norme, avec laquelle certains exploitants s'accorderont et d'autres non, il faut considérer les implications du respect de la règle. Dès lors le ressenti négatif par rapport aux normes peut émaner de ces implications. On peut alors invoquer le fait qu'ils peuvent avoir à supporter des coûts (pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage ou des bâtiments accueillant une activité de transformation ainsi que pour les normes sanitaires liées à la gestion des

élevages). Ainsi, un exploitant peut être en accord avec le sens du dispositif de PPA mais ne pas l'être avec ses implications, notamment lorsqu'elles sont économiques et à supporter individuellement sans soutien financier.

Ce que ces éléments permettent de relever c'est alors un rapport aux normes, portées par les PPA, plutôt négatif. Le ressenti de distance qui y participe peut également être alimenté par la question de la responsabilité des décideurs publics que l'on a évoquée précédemment. En effet, quand les exploitants ont le sentiment d'être les seuls à pâtir en termes d'image et à devoir assumer les implications environnementales des pratiques agricoles, alors, qu'on l'a vu, il y a un lien direct entre orientations des dispositifs de PPA et pratiques agricoles, cela participe d'une distance entre exploitants et décideurs publics.

On peut, en ce sens, prendre pour illustration la démarche du Conseil départemental concernant la gestion des coulées de boue¹¹⁵. Alors que la PPA qui est ici mise en œuvre vise à s'ancrer dans une démarche de proximité (réunions d'explication nombreuses sur le territoire et techniciens du Conseil départemental accompagnés d'élus agriculteurs ayant modifié leurs pratiques pour lutter contre l'érosion des sols et ses effets), elle n'est pas acceptée chez les agriculteurs. Pour eux, cette démarche place le curseur des responsabilités uniquement sur les exploitants et il n'est pas partagé avec les décideurs publics, à l'origine de dispositifs de PPA qu'ils ont suivis.

« E6 : [...] On demande aux agriculteurs d'aller aux réunions pour trouver une solution. Je dis non, on ne peut pas aller là quoi parce que l'on ne peut pas aller là. Ce n'est pas à nous ... On nous a fait faire n'importe quoi et au jour d'aujourd'hui on nous demande de chercher une solution, ce n'est pas normal ça. Attendez, ce n'est pas à nous de trouver une solution, c'était à eux d'arrêter avant le milieu agricole quoi, c'est tout ! [...] On arrache tout et puis après 20 ans après on va nous faire faire tout le contraire, après on nous prend pour ... Ouais, je ne dirais même pas que l'on nous prend pour ... Je ne sais pas. Je trouve que les gens qui gouvernent, qui font les lois, ils sont trop changeants. »

Ces divergences de vues entre exploitants et décideurs publics participent à les maintenir dans des positions distancées et non pas de partenariat, comme la PPA le prévoyait. Cette distance et les formes de rejet induites participent à inscrire le rapport des exploitants avec les dispositifs de PPA dans une dynamique négative.

Enfin, on l'a déjà évoqué, dans les discours de l'ensemble du monde agricole on retrouve un argumentaire concernant la lourdeur du volet réglementaire, du fait de

¹¹⁵ Rappelons que le Conseil départemental de H-G ne souhaite plus supporter le coût de d'entretien lié à la survenue de coulées de boue, émanant de parcelles agricoles. Il s'est alors engagé dans une démarche visant à « responsabiliser » les exploitants agricoles concernant leurs pratiques : si une coulée de boue émane de leurs parcelles, ceux-ci devront supporter le coût du nettoyage et de l'entretien, autrefois supporté par le Conseil départemental, s'ils ne se sont pas engagés à mettre en œuvre des pratiques agricoles visant à lutter contre l'érosion (travail du sol, présence d'éléments végétalisés).

son contenu qui s'est étoffé, des démarches administratives plus nombreuses et contraignantes qu'il induit (déclarer, consigner) mais également du fait des procédures de contrôle qui amènent les exploitants à se justifier. En guise d'illustration, on peut revenir sur les procédures de contrôle relatives au parcellaire agricole, en termes d'adéquation des déclarations surfacique et culturale, qui ont pu être évoquées par les exploitations. On comprend dès lors que les exploitants peuvent, malgré des procédures plus lourdes et contraignantes, exprimer et défendre un point de vue.

« E2b : Ils recalculent, au cas où on les tromperait de 20 hectares là. On ne sait jamais. [...] Sous les arbres ils ne voient pas comme il faut. Donc ça varie un petit peu quoi, ce n'est qu'un centiare, deux centiares, donc ce n'est pas des gros écarts. Heureusement parce qu'autrement on rouspèterait. [rires] »

Ainsi, on vient d'en rendre compte, les exploitants s'inscrivent dans un rapport négatif avec les dispositifs de PPA, qu'ils expliquent subir se positionnant dès lors en tant que « victime » du fonctionnement du système PAC. Pour autant, nous allons le voir, il y a une autre dynamique dans le rapport des agriculteurs aux dispositifs de PPA, celle relevant d'une capacité d'adaptation des agriculteurs vis-à-vis de ces dispositifs.

B.2) Des capacités d'adaptation circonscrites au fonctionnement du système agricole

Les entretiens réalisés permettent de soulever qu'il ne faudrait pas considérer les exploitants comme des réceptacles uniquement soumis aux orientations des dispositifs de PPA.

Le fait que les exploitants puissent émettre des avis à propos des dispositifs de PPA (avis que nous avons remobilisé à travers l'ensemble de l'argumentaire) est une première forme de réaction. Cette capacité les place dans une posture d'acteurs pouvant réagir voire agir.

Ainsi, on peut revenir sur les effets d'aubaine, d'opportunisme que l'on évoquait dans la sous-section questionnant le lien entre PPA et évolution des pratiques agricoles (avec le cas notamment de la conversion à l'AB). Il faut appréhender cette manière d'agir comme une capacité d'adaptation des exploitants au regard des orientations issues des dispositifs de PPA. Rappelons toutefois que bien qu'un lien ait été pointé entre dispositifs de PPA et pratiques agricoles, les évolutions induites au travers l'évolution des PPA ne sont pas les mêmes, ceci en fonction des exploitants visés et touchés par les dispositifs.

Il faut aussi pointer la tentative de certains exploitants à s'autonomiser vis-à-vis du système PAC. Dans notre cas d'étude, tous les exploitants rencontrés bénéficient du soutien financier du système PAC, toutefois certains conçoivent (ou cherchent à concevoir) leurs systèmes en dehors des orientations issues des dispositifs.

Leurs pratiques et/ou systèmes agricoles peuvent alors être définis au jour d'éléments variés : il faut ici renvoyer à la diversité des enjeux évoqués par les exploitants lors des entretiens ainsi qu'à la possible prise en compte de ces éléments dans l'évolution des pratiques.

« E3 : [...] Il y a eu une baisse des aides de ça et tout et c'est pour ça qu'au maximum il faut essayer de ne pas trop compter sur la PAC. La PAC c'est le gâteau euh la cerise sur le gâteau mais en gros pff ... Il ne faut pas trop ... Parce que l'on ne sait jamais trop à quelle sauce ils nous mangent quoi. »

Ce que cela permet de dire c'est que les exploitants ont un schéma de prise de décision qui repose sur un faisceau de raisons d'agir complexe, qui diffère en fonction des agriculteurs. L'étude menée ici ne permet pas de mettre au jour pleinement les faisceaux de raisons d'agir des exploitants rencontrés. Ce que l'étude pointe c'est qu'ils sont évidemment complexes à appréhender en termes de composition et ce d'autant plus qu'ils peuvent relever, pour partie, de mécanismes inconscients. Pour autant, l'analyse des discours des acteurs rencontrés permet de faire part de cette complexité afin de comprendre que les dispositifs de PPA et leurs implications (qu'elles soient attendues ou non), sont à mettre en lien avec un ensemble d'éléments (social, économique, biophysique, institutionnel ou personnel) qui relèvent du contexte et/ou des caractéristiques des exploitants et des exploitations. C'est ce tout qui constitue le contexte de réception des dispositifs de PPA chez les exploitants.

Toutefois, la capacité d'adaptation des exploitants s'inscrit dans un contexte agricole influencé par le système PAC. Donc, même si les exploitants essaient de se distancier du système PAC, ils s'inscriraient dans un système agricole sous influence. En effet, nous l'avons vu à plusieurs reprises, le système PAC a façonné le monde agricole et le structure désormais fortement (en termes de prix ou bien au regard du schéma d'acteurs du monde agricole).

On peut renvoyer aux propos d'un exploitant qui, bien qu'étant un passage long, permettent de rendre compte de la compréhension des exploitants concernant les implications du système PAC sur le fonctionnement du monde agricole :

« E5 : [...] Enfin s'ils les sortaient, je ne sais pas ce que ça nous changerait finalement, parce que l'on peut arriver à se demander si les aides PAC c'est pas juste un moyen de maintenir artificiellement tous les ..., tous les ..., les maillons de la chaîne. C'est un peu comme, l'autre fois ils parlaient du fait qu'ils ne voulaient pas augmenter l'APL [aide personnalisée au logement] parce qu'ils se rendaient compte que s'ils augmentaient de 5 euros l'APL, les loyers augmentaient de 5 euros. J'ai l'impression que l'on est tout à fait dans le même système, euh ... Plus les aides PAC augmentent, plus le matériel augmente, moins les produits se payent et finalement tout le monde continue de fonctionner comme ça. Mais nous on est toujours, on est le ... voilà, le ..., l'indice variable. Euh ... C'est ça. Et puis en plus, c'est un peu une partie du problème, c'est nous qui percevons beaucoup d'aides, ce n'est pas l'amont, ni l'aval. C'est nous qui les percevons les aides mais au final ça permet à ...,

à ... au marchand de matériel de vous vendre un matériel plus cher et que nous on continue quand même. Comme à celui qui vous achète les produits, de vous les acheter toujours moins cher. Et nous ça nous permet de tenir malgré des cours au plus bas. Donc au final, s'ils retiraient les aides, je ne crois que les industriels ou les marchands de matériel voudraient que tout le monde disparaisse. A qui ils vont vendre après ? Donc je ne sais pas. C'est une question qui peut se poser, qui n'est pas facile à discuter avec beaucoup d'agriculteurs. Parce que c'est ... Autant on s'est battus parce que l'on ne voulait pas de la PAC, autant si demain ils voulaient l'enlever je pense qu'il y aurait des manifestations 2 fois plus importantes. Mais au final, quand on analyse bien les ... les choses, voilà. On peut se poser la question du bien-fondé, enfin du bien-fondé, oui, puisque cela tient un système en place. »

Il faut aussi soulever que le système PAC, accompagné de son volet réglementaire, a accentué les normes liées à la production et à la valorisation des produits agricoles. Ces produits pourraient alors s'inscrire, dans le cadre d'une économie de marchés mondialisés, dans des situations de distorsions de concurrence face à des produits agricoles importés n'ayant pas à répondre aux mêmes normes. Le rapport des firmes commerciales comme des consommateurs aux produits agricoles, dans leurs diversités de provenance et/ou de modes de production, peut alors être influencé par le système PAC, celui-ci ayant pu agir sur la qualité ou le prix des produits par exemple.

« P2 : [...] il faut qu'ils s'adaptent en permanence mais à côté de ça on va avoir des produits qui vont ..., des accords qui vont être signés ... [...] Ce n'est pas fait pour les encourager et ce qui est doublement râlant c'est qu'ils produisent des produits de qualité avec le respect du bien-être animal, la réduction des phytos pour la protection de l'environnement. Ils ont du mal à valoriser leurs produits parce qu'il y a de la marchandise qui vient d'ailleurs, moins chère, donc c'est vrai que ... »

Ainsi, l'ensemble des éléments, aussi divers soient-ils, qui compose le contexte de réception d'un dispositif de PPA peut déjà avoir été modifié du fait que le système agricole est sous l'influence du système PAC depuis plusieurs décennies. Il ne faudrait alors pas considérer les dispositifs de PPA comme n'intervenant que dans la prise de décision des exploitants à un instant T en étant rapportés à l'ensemble du faisceau des raisons d'agir, mais plutôt de considérer que les dispositifs de PPA ont pu aussi influencer les autres composantes du schéma de prise de décision (par le passé comme actuellement). Dès lors, il ne faut pas se rapporter aux éléments qui composent le contexte de réception comme étant strictement indépendants les uns des autres, ils peuvent s'influencer mutuellement, comme c'est le cas des dispositifs de PPA sur certains éléments entrant dans la prise de décision des exploitants.

➤ Conclusion générale :

Pour conclure cette réflexion, revenons aux intentions et objectifs initialement définis. Ainsi, dans le cadre du stage, il s'agissait d'appréhender **ce qui pouvait être induit par les PPA en matière de pratiques agricoles au regard des enjeux relatifs à la mise en œuvre effective d'une transition agroécologique sur le territoire des coteaux de Gascogne.**

Pour ce faire, un dispositif méthodologique a été conçu de sorte à pouvoir, d'abord, **cerner les dispositifs** de PPA qui s'appliquent sur ce territoire. Deuxièmement, à partir d'une enquête de terrain effectuée sur quatre communes (Eoux, Esparron, Peyrissas et Saint-André) de la zone d'étude du projet COTERRA dans les coteaux de Gascogne, nous avons pu chercher à **comprendre le rapport qu'entretiennent les exploitants avec les dispositifs de PPA**, ceci en vue de proposer des éléments de compréhension concernant l'implication des dispositifs de PPA en matière de changement des pratiques agricoles.

Avant de revenir plus en détail sur les liens entre dispositifs de PPA et évolution des pratiques agricoles au profit d'une transition agroécologique, il nous faut rappeler qu'il a été constaté, à travers les dires des acteurs rencontrés – les agriculteurs comme les autres professionnels du monde agricole, que **les exploitants doivent s'adapter continuellement au regard de facteurs multiples**, qu'ils soient macro ou micro vis-à-vis de leurs exploitations. C'est l'ensemble de ces facteurs et leurs évolutions qui amène chacun des exploitants rencontrés à opérer des choix pour définir son système d'exploitation.

Au regard de **l'évolution des exploitations enquêtées**, on a pu concevoir une **catégorisation de trois trajectoires** : ceux qui s'adaptent, en ne réagissant qu'aux injonctions et aux contraintes économiques ; ceux qui changent, en considérant l'évolution progressive du système agricole et les incitations financières qui l'accompagnent ; ceux qui persistent, en maintenant un système d'exploitation compatible avec leurs convictions.

Ce que cette catégorisation permet de dire lorsque l'on s'interroge sur la manière dont les dispositifs de PPA peuvent participer à modifier les pratiques agricoles, c'est que ceux qui s'adaptent et ceux qui changent le font, en partie, au jour de ce que les dispositifs de PPA orientent en matière de pratiques agricoles. Pour autant, le niveau d'investissement des exploitants vis-à-vis du changement à opérer diffère. En effet, **ceux qui s'adaptent apparaissent comme ceux qui sont les plus pris dans le système agricole** et son fonctionnement, changer est alors d'autant plus difficile. Alors que **ceux qui changent, semblent disposer d'une marge de manœuvre plus grande** par rapport à ce système et apparaissent comme se servant des dispositifs de PPA pour changer, plutôt que contraints à changer pour les respecter comme le sont ceux qui s'adaptent.

Il faut retenir que le lien entre dispositifs de PPA et pratiques agricoles peut être direct, comme l'illustre l'évolution des pratiques agricoles en lien avec l'évolution de la réglementation. Mais il existe des effets indirects, que nous ne pouvons qu'évoquer et non pas expliquer au regard du travail d'étude réalisé ici. Nous l'avons vu, le système PAC a fortement influencé le fonctionnement du système agricole : dès lors, un élément qui, pris indépendamment, pourrait être considéré comme sans lien avec les dispositifs de PPA, peut, en fait, avoir été modifié par ce système PAC. Ainsi, **ceux qui s'adaptent et ceux qui changent peuvent le faire au jour d'effets directs ou indirects des dispositifs de PPA.**

Concernant **ceux qui persistent, leurs systèmes d'exploitation ne sont pas pensés en lien avec les dispositifs de PPA**, ils le sont au regard de convictions agroécologiques. Pour autant, dans leurs fonctionnements, ces systèmes incluent les dispositifs de PPA puisqu'ils en bénéficient. Il est à noter que les dispositifs de PPA qui viennent soutenir ceux qui persistent le font généralement a posteriori, ceci en lien avec un effet de rattrapage des PPA en matière d'enjeux agroécologiques, au sens où aujourd'hui on relève que ceux qui persistent bénéficient des dispositifs mais qu'il fût un temps où ce n'était pas le cas. Dès lors, il faut retenir que pour ceux qui persistent, il ne semble pas que les implications des dispositifs de PPA soient prégnantes dans les schémas de prise de décision en matière de pratiques et/ou de systèmes agricoles.

L'étude qui a été réalisée permet de disposer de **clefs de compréhension quant à la déclinaison et à la réception des dispositifs de PPA** dans les coteaux de Gascogne au regard de l'enjeu de la mise en œuvre d'une transition agroécologique.

Ainsi, il est clair que s'établit **un lien direct entre dispositifs de PPA et pratiques agricoles**. En effet, d'après les exploitants rencontrés, les deux facteurs principaux qui participeraient à déterminer leurs pratiques sont les incitations financières et la réglementation, toutes deux étant inhérentes aux dispositifs de PPA. Les agriculteurs sont dépendants des soutiens financiers puisque, par ailleurs, le niveau de prix des produits agricoles est établi en considérant le rôle compensatoire des soutiens financiers publics. Du fait de cette dépendance, l'accès aux soutiens publics obligeant à respecter un volet de réglementations, les exploitants se doivent de définir des pratiques et systèmes agricoles en adéquation avec celui-ci.

Dans ce cadre, il faut rappeler que **c'est le système PAC**, renvoyant à l'ensemble des dispositifs qu'il comprend, **qui domine dans le rapport que les exploitants ont avec les PPA**. Les dispositifs qui n'en relèvent pas (dispositifs nationaux ou PPA d'acteurs locaux) ressortent peu dans les discours. Face à des déclinaisons multiples du système PAC, on a soulevé un **manque de compréhension des agriculteurs** vis-à-vis de l'ensemble de ces dispositifs. L'appui que leur apportent les **professionnels du secteur agricole** est apparu important dans le cadre du rapport que les agriculteurs ont avec les dispositifs ; de sorte que l'on puisse

véritablement les considérer comme des **intermédiaires entre dispositifs de PPA et exploitants**.

L'ensemble des rôles tenus par ces professionnels pour accompagner les exploitants dans leurs rapports aux dispositifs de PPA (informateur, relais d'information, facilitateur, gestionnaire, animateur) amène à attirer l'attention sur ce système d'acteurs. Soulignons que ceux qui exercent ces rôles relèvent de structures diversifiées et peuvent alors **participer à diffuser des discours différents relatifs à l'agriculture et aux enjeux agroécologiques**. Dans notre zone d'étude, pour effectivement cerner la capacité des exploitants des coteaux de Gascogne à effectuer une transition agroécologique, il faudrait recenser les acteurs présents sur cette zone aux côtés des agriculteurs, comprendre le schéma local d'influences entre acteurs et étudier leurs positionnements en la matière.

Un autre élément à retenir qui semble caractériser le rapport des exploitants agricoles aux dispositifs de PPA est **une représentation globalement négative** de ceux-ci. On vient de les évoquer, le rapport de dépendance aux soutiens financiers ainsi que la contrainte du respect des normes sont les premières expressions de ce rapport empreint de considérations négatives.

Il y a également un **ressenti de distance envers « eux » / « ils » qui désignent les décideurs publics qui opèrent sur les exploitants « nous » par le biais des dispositifs**. D'où parfois, on l'a vu, des formes de rejet de certains dispositifs, pouvant ne pas paraître adaptés aux expériences des agriculteurs, au regard de ce qu'ils imposent ou de ce qu'ils visent.



Figure n°15 : Dessin de © SAMSON, in « Pour une PAC ambitieuse », La Confédération Paysanne, 2015¹¹⁶

¹¹⁶ Consultable à l'adresse suivante :

http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/PAC%202014-plaquette.pdf

Ces appréhensions, bien que participant d'un rapport négatif collectif, relèvent de l'échelle individuelle (en tant que personne et en tant que chef d'exploitation) ; dès lors, il faut souligner que tous les exploitants ne rejettent pas les mêmes dispositifs (en tant que tout ou partie) mais aussi que tous les dispositifs ne sont pas appréhendés négativement.

En ce qui concerne les **dynamiques de changement de pratiques agricoles au regard des enjeux d'une transition agroécologique** sur le territoire des coteaux, il faut effectivement souligner le **lien avec les dispositifs de PPA**.

Les **principaux motifs** invoqués par les exploitants pour expliquer leurs changements de pratiques agricoles renvoient à la recherche d'une production à moindre coût (cette stratégie est à rapporter au contexte économique dans lequel évoluent les exploitations, auquel prend part le système PAC) ainsi qu'à la satisfaction d'injonctions, sociétales, commerciales ou réglementaires. Ces motifs, dont les fondements ne sont **pas déconnectés des dispositifs de PPA**, peuvent permettre d'orienter les exploitants vers des pratiques plus vertueuses environnementalement.

On a également relevé que les **démarches réflexives**, mises en œuvre par ceux qui changent et ceux qui persistent, peuvent soutenir l'évolution des pratiques chez les exploitants. Celles-ci **peuvent trouver, dans des dispositifs de PPA, un moyen de se concrétiser** comme avec les dispositifs d'expérimentation collective que sont les GIEE ou le groupe des 30 000, qui permettent aux agriculteurs de disposer d'un cadre pour s'essayer à un changement de pratiques.

Egalement, le réglementaire peut être perçu, a posteriori, comme ayant constitué une opportunité afin de modifier une pratique. Pour autant, on l'a vu, tous les exploitants ne se saisissent pas des dispositifs de manière positive (avec l'expression d'avis critiques concernant la portée des dispositifs) et/ou en étant convaincus (avec un manque de motivations des exploitants dans les groupes d'expérimentation collective, en dehors des agriculteurs leaders), ceux-ci permettant de rappeler l'importance de facteurs psychologiques individuels.

De plus, il faut pointer que **tous les exploitants ne se sentent pas en mesure de changer**, au jour notamment de leurs contraintes financières. **Les dispositifs pourraient être davantage incitatifs en soutenant les exploitants différemment**. On a pu souligner qu'il existe un lien entre reprise de l'exploitation et changement des pratiques agricoles : bien que ce lien ne soit pas systématique, établir des dispositifs de PPA visant à mieux soutenir la reprise et/ou la création d'exploitations en polyculture-élevage pourraient soutenir la dynamique d'évolution des pratiques agricoles auprès des exploitants encore en place (les formes de soutien à l'installation ou à la reprise actuels étant alors peut-être à modifier).

Egalement, on a pu évoquer le lien entre charge de travail et changement des pratiques : mieux rémunérer les « bonnes pratiques », pour soutenir les coûts d'apprentissage ou d'accroissement du temps de travail, pourraient participer à soutenir une évolution des pratiques en faveur d'une transition agroécologique.

Evoquer l'existence de « bonnes pratiques » qu'il faudrait mieux soutenir, par rapport à d'autres sous-entendues moins vertueuses pour l'agro-socio-écosystème, renvoie au fait que **les exploitants, comme les décideurs publics, s'inscrivent dans un jeu de légitimation quant à la définition d'une culture agricole et d'un modèle productif qui lui est intrinsèquement lié**. De fait, on se trouve aujourd'hui dans une situation où la lutte à la légitimation d'une vision de l'agriculture par rapport à une autre est en cours, d'où l'expression d'avis et d'analyses divergents sur les enjeux agroécologiques, **qui se traduit dans les orientations des PPA**. De plus, les savoirs et techniques agricoles n'étant pas stabilisés autour de moyens de production ayant une faible implication environnementale, on a des dynamiques d'évolution des pratiques et/ou des systèmes agricoles aux intensités et directions variées.

Cette situation se retrouve évidemment dans le contenu de la formation agricole et de son évolution, qu'il s'agisse de celle dispensée dans les établissements publics d'enseignement agricole, comme de celle fournie par les conseillers des Chambres d'agriculture, exerçant sous délégation de service public.

Dès lors, ce qu'il faut retenir c'est qu'il y a **un lien direct entre dispositifs de PPA et pratiques agricoles. Pour autant, ce lien ne produit pas des effets uniformes et les effets induits ne sont pas toujours ceux escomptés**.

Les orientations des dispositifs de PPA, pouvant véhiculer des évolutions en matière de pratiques agricoles, ne sont ni perçues ni appropriées de la même manière par les exploitants celles-ci étant interprétées et considérées au jour de représentations et de contextes personnels ainsi que professionnels qui diffèrent d'un exploitant à l'autre. En effet, bien que les exploitants, du moins ceux qui s'adaptent et ceux qui changent, considèrent les dispositifs comme un facteur important pour la définition de leurs systèmes d'exploitation, ils sont tout de même **mis en lien avec un ensemble d'autres facteurs**.

Les dispositifs de PPA n'impliquent alors pas les mêmes réactions et actions chez les exploitants, ceci du fait d'un **faisceau de raisons d'agir complexe qui leur est propre, dans sa composition** (quels éléments y intègrent-ils ?) **et dans son fonctionnement** (quels poids des éléments ? quelles interactions les uns par rapport aux autres ?). Ce faisceau de raisons d'agir, constituant le fondement de leur schéma cognitif de prise de décision, participe à définir le contexte de réception des dispositifs de PPA chez les exploitants.

La diversité des raisons d'agir (économique, sociale, biophysique, institutionnelle, personnelle, etc.) et la complexité de leur agencement ne doit pas nous faire oublier que le système PAC a fortement influencé le monde agricole dans son ensemble et qu'il est possible qu'**un élément/une raison d'agir, a priori sans lien avec les PPA, puisse avoir été influencé(e) par le fonctionnement du système agricole, celui-ci étant sous forte influence du système PAC**.

Bien qu'il y ait des variations dans la réception et ses effets, on peut dire qu'il existe **un lien direct entre dispositifs de PPA et pratiques agricoles plus vertueuses**,

comme on a pu le montrer avec les dispositifs relatifs à l'AB ou aux systèmes herbagers. Les dispositifs sont ainsi considérés comme une opportunité mais cette opportunité peut être strictement économique et non professionnelle ou technique. Dans ce cas, c'est le montant du soutien financier qui intéresse les exploitants. Dès lors, l'intention du dispositif est détournée et cela pose un problème au sens où ces dispositifs visent à court terme à initier un changement de pratiques agricoles en les soutenant un temps mais visent également, à plus long terme, à pérenniser ce changement en vue de rendre effective une transition agroécologique. L'analyse des dires d'acteurs permet alors de révéler qu'une partie de l'évolution des pratiques peut être considérée comme une simple adaptation et, pour l'heure, ne serait pas reconduite sans soutien financier.

Ainsi, les dispositifs de PPA en faveur d'une transition agroécologique sont perçus telle une opportunité pour soutenir les systèmes d'exploitation à court terme mais le changement durable des pratiques agricoles, au regard des enjeux agroenvironnementaux, n'apparaît pas comme une priorité pour les agriculteurs.

Outre l'analyse de l'efficacité des dispositifs de PPA dans leur déclinaison, on peut pointer qu'ils peuvent être perçus comme ne prenant pas clairement en compte ces enjeux agroenvironnementaux : c'est ce que traduisaient les incohérences révélées par les exploitants entre les moyens des dispositifs et leur portée en matière environnementale. Ainsi, on l'a vu, **les PPA peuvent servir des visions différentes de l'agriculture, ayant des considérations diverses des enjeux agroécologiques.**

Au regard de l'attente de la société sur ces enjeux, il faut évoquer **la responsabilité des décideurs publics** puisqu'ils ont un poids non-négligeable dans le fonctionnement du système agricole. Leurs choix, traduits dans les PPA, sont évidemment des indicateurs pour les exploitations, à condition que l'orientation soit claire.

De plus, pour effectivement procéder à un changement de pratiques, il semble que les exploitants attendent des décideurs publics qu'ils demeurent présents pour les accompagner dans ces changements parce qu'**ils ont été et sont toujours partie-prenante du système agricole**. La reconnaissance de cette responsabilité par les décideurs publics eux-mêmes devrait alors accompagner le renouvellement du discours en matière de pratiques agricoles pour les agriculteurs.

Par-là, **l'action des décideurs publics concernant la considération des exploitants** apparaît primordiale pour effectivement réaliser une transition agroécologique. Ainsi, en soutenant la valorisation de leurs productions (par des démarches de relocalisation des systèmes alimentaires notamment), les décideurs publics montrent que c'est par et avec les agriculteurs que cette transition va se faire sur les territoires. Et pour les soutenir, on l'a dit, il est essentiel de s'intéresser aux conditions sociales des exploitants : établir des dispositifs de PPA visant à mieux soutenir leur rémunération (du travail et/ou des produits) comme à revaloriser

leur système de protection sociale, pourrait les encourager à changer leurs pratiques et ainsi répondre aux attentes sociétales.

La transition agroécologique est à lier à l'ensemble des conditions sociales des agriculteurs ; de fait, sans réponse aux problématiques relatives à ces conditions, on ne pourra prétendre effectivement mettre en œuvre une transition.

En guise de perspectives concernant le travail d'enquête réalisé et l'analyse proposée, on peut dire qu'il y aurait un intérêt à prolonger l'étude : bien qu'ayant mis au jour des éléments de compréhension globaux concernant le rapport des exploitants aux dispositifs de PPA au regard d'un changement de pratiques en faveur de la transition agroécologique, il faudrait appréhender plus finement la déclinaison des dispositifs de PPA visant à faire évoluer les pratiques agricoles. Cela permettrait ainsi d'étudier si des dispositifs sont « institutionnalisés ». Concevoir un dispositif d'enquête ciblant plus spécifiquement certains dispositifs et permettant de mener davantage d'entretiens auprès des mêmes exploitants pourrait permettre d'apporter des éléments de compréhension plus fins concernant le lien entre dispositifs de PPA et pratiques agricoles plus vertueuses agroécologiquement.

Conclusions et perspectives personnelles :

Ce mémoire de recherche a constitué pour moi l'occasion de mener une enquête de terrain et de proposer une analyse autour d'un objet d'étude que j'affectionne, les politiques publiques agricoles. J'ai conçu et mis en œuvre, accompagnée par mes tutrices de stage, un dispositif méthodologique d'enquête qui s'est voulu conséquent.

Tout de même, s'il fallait faire un retour critique sur la méthodologie employée, je reviendrais sur l'implication de réaliser des transcriptions intégrales des entretiens. Cela a constitué une grande charge de travail (environ un mois). Toutefois, bien qu'étant une contrainte majeure, cela a également été une force pour mon travail me permettant de maîtriser le matériel et de pouvoir en faire une analyse fine.

Dès lors, grâce aux efforts fournis en matière d'enquête de terrain (échantillon diversifié notamment) et de travail d'analyse, comme l'objectif initial de l'étude le prévoyait, le développement propose une réflexion quant au rapport des exploitants vis-à-vis des dispositifs de PPA et à ses implications en matière de changement de pratiques agricoles en faveur d'une transition agroécologique. L'analyse a ainsi pu être approfondie concernant le cas des exploitations des coteaux de Gascogne, en laissant parfois place à un certain niveau de finesse dans le propos.

Les éléments que je présentais dans l'introduction générale concernant l'intérêt de ce stage, se sont révélés exacts. J'ai effectivement pu mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire diversifiés, qu'il s'agisse de contenus théorique (concernant les politiques publiques notamment), technique (sur les pratiques agricoles) ou méthodologique (mettre en œuvre un protocole d'enquête et en rendre compte). De plus, le travail effectué s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons pu réaliser collectivement lors des ateliers de recherche-action. Il m'a alors fallu déployer la même démarche mais en étant seule. J'en ressors satisfaite puisque, il me semble, j'ai pu proposer une analyse structurée, nourrie de la recherche de terrain.

J'ai travaillé en relative autonomie sur la durée du stage et c'était, en contexte professionnel, la première fois que j'avais à assurer une mission que l'on me confiait dans son intégralité (de l'intention, en passant par l'enquête de terrain jusqu'à la restitution auprès des acteurs engagés dans le projet). Il s'agit alors d'une véritable réalisation personnelle. Il me faut souligner que pour cela j'ai disposé d'un soutien fort de la part de mes tutrices, qui étaient toujours disponibles quand j'en ai eu besoin (lors de prises de décision, d'hésitations, pour l'enquête de terrain ou l'analyse, etc.).

Egalement, à la fin de ce stage je peux désormais attester d'une bonne maîtrise des dispositifs de politiques publiques agricoles. Mais plus que cela, ce qui compte c'est que je ne doute plus de mes compétences sur le sujet et lorsque je me présente dans des candidatures pour mon insertion professionnelle à venir, je n'ai plus le sentiment d'exagérer mon niveau de maîtrise. Ainsi, le stage m'a permis de me convaincre moi-même et, déjà qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel j'appréciais évoluer, j'en ressors d'autant plus déterminée à occuper une fonction en lien avec les politiques publiques agricoles.

En ce sens, il me faut évoquer deux éléments de perspective. Le premier, en lien avec la tenue de ce stage, correspond à la construction d'un sujet de thèse avec Floriane CLEMENT. Ainsi, j'étais arrivée au laboratoire DYNAFOR en ayant déjà en tête cette perspective et mon expérience dans le monde de la recherche a confirmé mon souhait de pouvoir réaliser un exercice de recherche plus long dans le cadre d'un doctorat. D'ailleurs, je peux relever que l'accueil et la manière dont mes tutrices, mais plus globalement l'ensemble de l'unité, m'ont intégré m'a permis de véritablement appréhender le métier de chercheur en prenant part à un projet de recherche (avec ses relations partenariales, ses problématiques, son mode de gestion et ses perspectives) mais aussi en assistant à des conférences ou bien en prenant part à la vie du laboratoire autant lors de moments formels (l'assemblée générale ou la formation à l'utilisation du logiciel NVivo), qu'à l'occasion de moments conviviaux (pique-nique, barbecues, cafés).

Le sujet de thèse est en construction mais celui-ci est évidemment en lien avec les politiques publiques agricoles. On peut évoquer quelques éléments préliminaires.

La mise en œuvre de la PAC a été largement questionnée en termes d'orientations des politiques publiques (environnementalisation notamment) ou bien d'effets économiques sur les exploitations agricoles. Toutefois, l'implication de la PAC sur la construction du rapport à l'espace chez les agriculteurs apparaît comme n'ayant pas été étudiée. Il s'agirait alors de s'intéresser aux moyens de décliner l'ensemble des dispositifs qui constituent le système PAC, qu'il s'agisse des outils pour procéder aux déclarations des dossiers comme ceux visant à réaliser des procédures de contrôle ; tous étant des outils visant à l'administration de la PAC ayant été développés par les services de l'Etat.

En ce sens, il faudra évidemment s'intéresser aux objets géographiques qui ont été créés afin de matérialiser des réalités de terrain (quel sens leur a-t-on donné ? comment sont-ils mobilisés dans l'administration de la PAC ?). Dans l'enquête réalisée pendant le stage, on a vu que des objets géographiques créés ex-nihilo pour qualifier et, par-là, différencier des espaces entre eux, comme les zonages relatifs à l'ICHN ou à la directive nitrates étaient pleinement intégrés (au regard du vocabulaire employé mais également du fait de l'expression de revendications quant à leur définition).

En attendant d'avancer dans les démarches de financement d'une thèse, la seconde perspective renvoie au fait que j'ai été embauchée par le service « Economie agricole » de la DDT de l'Ariège, en vue d'administrer les questions relatives au pastoralisme à compter de l'Automne 2019. Je reste donc bien établie avec les politiques publiques agricoles.

➤ Bibliographie :

Sources scientifiques

ALAUX Christophe (2011), « L'impact des instruments des politiques publiques environnementales sur les processus de décision du consommateur : l'achat de voitures à faibles émissions de carbone », Thèse de doctorat en Gestion et management, Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III.

ARNAUD DE SARTRE Xavier et CHARBONNEAU Marion (2019), « How ecosystem services and agroecology are greening French agriculture through its reterritorialization », *Ecology and Society*, vol. 24, n°2.

BARON Catherine (2003), « La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique », *Droit et société*, n°5.

BERTAUX Daniel (2016), *Le récit de vie*, sous la dir. de François DE SINGLY, Armand Colin, Collection 128 Tout le savoir, 4^{ème} édition.

BIDAUD Florent (2013), « Transitions vers la double performance : quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agroécologiques », *Analyse*, n°23, Centres d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

BRUNIER Sylvain (2013), « Le rôle des chambres d'agriculture dans l'institutionnalisation du conseil », *Pour*, vol. 219, n°3, 53-65 p.

CAPT Danièle, LEPICIER Daniel et LESEIGNEUR André (2012), « Territorialisation des politiques publiques et agriculture : une analyse à l'échelle des territoires de projets infrarégionaux en Bourgogne », Dijon, CESAER, Working paper.

CHARVET Jean-Claude (2012), *Atlas de l'agriculture, Comment nourrir le monde en 2050 ?*, Editions Autrement, Collection Atlas/Monde.

CHOISIS Jean-Philippe, SOURDRIL Anne, DECONCHAT Marc, BALENT Gérard et GIBON Annick (2010), « Comprendre la dynamique régionale des exploitations de polyculture élevage pour accompagner le développement rural dans les Coteaux de Gascogne », *Cahiers Agricultures*, n°2, vol. 19, pp. 97-103.

COLSON François (2008), « Que reste-t-il de la cogestion État-profession ? », *Pour*, vol. 196-197, n°1.

COUSINNE Anaëlle (2014), « Les agricultrices, acteurs clés du développement durable ? Etude qualitative auprès d'agricultrices bio en Wallonie », Mémoire de fin d'études, Université Libre de Bruxelles.

DAGET Philippe et FAUGERE Elsa (2003), « Enquête pastorale et enquête ethnographique : une question de symétrie, conversation avec Philippe Daget », *Nature Sciences Sociétés*, Volume 11, n° 1.

DORMAGEN Jean-Yves et MOUCHARD Daniel (2010), *Introduction à la sociologie politique*, De Boeck, Collection Ouvertures politiques, 3^{ème} édition.

DURU Michel, FARES M'hand et THEROND Olivier (2014), « Un cadre conceptuel pour penser maintenant (et organiser demain) la transition agroécologique de l'agriculture dans les territoires », *Cahiers Agricultures*, volume 23, n°2.

ESQUERRE Diane (2018), « Vers une gestion concertée des enjeux de réduction des pesticides et de l'érosion des sols sur le territoire des coteaux de Gascogne », Mémoire de stage de grade Master 2, Université Paul Sabatier Toulouse III.

FOUCAULT Michel (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris.

HOOD Christopher (1983), *The tools of government*, Macmillan.

JAVELLE Aurélie (2007), « Perceptions de la biodiversité par des agriculteurs sur un site atelier au N-E Bretagne et évaluation de leur rencontre avec des chercheurs en environnement » ou « La main et le stylo », Thèse en anthropologie sociale et ethnologie, Université Rennes 1.

JUNTTI Meri et POTTER Clive (2002), « Interpreting and Reinterpreting Agri-Environmental Policy : Communication, Trust and Knowledge in the Implementation Process », *Sociologia Ruralis*, vol. 42, n°3.

LASCOUMES Pierre (2007), « Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique », *Politique et sociétés*, vol. 26, n°2-3.

LECLERC Anouk (2018), « Le capital jardin : rapport entre individus et espaces verts publics, appliqué au cas des espaces verts publics albigeois », Mémoire de recherche de grade Master 1, Institut National Universitaire Champollion, Albi.

LEMERCIER Claire et OLLIVIER Carine (2011), « Décrire et compter. Du bricolage à l'innovation : questions de méthode », *Terrains et travaux*, volume 19, n°2.

LIGNERES Ingrid (2015), « Les valeurs de la culture paysanne dans le monde agricole contemporain : une enquête sociologique en Carcassonnais et en Roussillon », Thèse en sociologie, Université de Perpignan.

LIPSKY Michael (1980), *Street-Level Bureaucracy : Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Sage Foundation.

LOWI Theodore (1972), « Four Systems of Policy, Politics and Choice », *Public Administration Review*, Vol. 32, n°4.

LUCAS Véronique et GASSELIN Pierre (2018), « Une agroécologie silencieuse : Ombres et lumières dans le champ professionnel agricole français », Communication aux 12^{èmes} Journées de Recherche en Sciences Sociales INRA-SFER-CIRAD, 13-14 Décembre, Oniris Nantes.

MENY Yves et THOENIG Jean-Claude (1989), *Politiques publiques*, Presses Universitaires de France, Paris.

MORANGE Marianne et SCHMOLL Camille (2016), *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Armand Colin, Collection Cursus.

MULLER Pierre (2015), *Les politiques publiques, Que sais-je ?*, Presses Universitaires de France, 11^{ème} édition.

MULLER Pierre (2006), « Référentiel », in *Dictionnaire des politiques publiques*, sous la dir. de BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie et RAVINET Pauline, Paris, Presses de Sciences Po.

NAHRATH Stéphane (2010), « Les référentiels de politiques publiques », Congrès annuel de l'Association Suisse de Science Politique, 7 et 8 janvier, Université de Genève.

NGUYEN Geneviève, DEL CORSO Jean-Pierre, KEPHALIACOS Charilaos, TAVERNIER Henri (2013), « Pratiques agricoles pour la réduction des produits phytosanitaires. Le rôle de l'apprentissage collectif », *Economie Rurale*, vol. 333

NORTH Douglass Cecil (1990), « Institutions, Institutional Change and Economic Performance », Cambridge University Press.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (1995), « La politique du terrain », *Enquête*, n°1.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (2008), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective.

OSBORNE David et GAEBLER Ted (1992), *Reinventing Government : How the Entrepreneurial Spirit Is Transforming the Public Sector*, Reading MA, Addison-Wesley.

ROSANVALLON Pierre (1981), *La crise de l'Etat providence*, par Seuil, Paris.

RYSCHAWY Julie (2012), *Eclairer les conditions de maintien d'exploitations de polyculture-élevage durables en zone défavorisée simple européenne. Une étude de cas dans les Coteaux de Gascogne*, Thèse de doctorat en Agronomie, UMR DYNAFOR INRA et Institut National Polytechnique de Toulouse.

SCHUMAN Mark (1995), « Managing legitimacy : Strategic and institutional approaches », *Academy of Management Review*, vol. 20, n°3.

SOURDRIL Anne (2008), *Territoire et hiérarchie dans une société à maison Bas-Commingeoise : Permanence et changement. Des bois, des champs, des prés (Haute-Garonne)*, Thèse de doctorat en Ethnologie, Université de Paris X – Nanterre et UMR DYNAFOR INRA.

THOENIG Jean-Claude (2006), « Politique publique », in *Dictionnaire des politiques publiques*, sous la dir. de BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie et RAVINET Pauline, Paris, Presses de Sciences Po.

TURGEON Jean et SAVARD Jean-François (2012), « Politique publique », in *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique* [en ligne], sous la dir. de Louis CÔTE et Jean-François SAVARD.

VEDUNG Evert (1998), « Policy instruments : typologies and theories » in *Carrots, sticks and sermons : Policy instruments and their evaluation*, Transaction publishers.

Sources non-scientifiques

Articles de presse

« Pesticides : la fronde des maires s'exprime par voie d'arrêté », par Morgan BOËDEC / MCM Pression pour Localtis – Un média Banque des Territoires, publié le 29 Août 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.banquedesterritoires.fr/pesticides-la-fronde-des-maires-sexprime-par-voie-darrete?pk_campaign=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2019-08-29&pk_source=Actualités_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne

« Arrêté anti-pesticides : Emmanuel Macron « soutient » le maire breton « dans ses intentions » », Franceinfo avec AFP et Reuters pour France Télévisions, le 24 Août 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/arrete-anti-pesticides-macron-soutient-le-maire-breton-dans-ses-intentions_3588633.html

« Carrefour et Miimosa s'associent en faveur du « mieux-manger » », La France Agricole, Mars 2019, consultable à l'adresse suivante : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/financement-participatif-carrefour-et-miimosa-sassocient-en-faveur-du-mieux-manger-1,6,2285071309.html>

« Pesticides, qui sont les plus gros consommateurs en Europe », Générations Futures, le 12 Février 2019, consultable à l'adresse suivante : <https://www.generations-futures.fr/publications/pesticides-qui-sont-les-plus-gros-consommateurs-en-europe/>

« Les agriculteurs paralysent Toulouse contre la carte des futures zones agricoles défavorisées », 31 Janvier 2018, *La Tribune Occitanie*, consultable à l'adresse suivante : <https://toulouse.latribune.fr/entreprises/social/2018-01-31/les-agriculteurs-paralysent-toulouse-contre-la-carte-des-futures-zones-agricoles-defavorisees-766834.html>

« Oui, 30% des chefs d'exploitations agricoles gagnent moins de 350 € par mois », de Pascal COMERY, Président de la Caisse centrale de la MSA, dans *Le Monde* du 16 Novembre 2017, consultable à l'adresse suivante : https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/11/16/oui-30-des-chefs-d-exploitations-agricoles-gagnent-moins-de-350-euros-par-mois_5215831_3232.html

« La FNSEA a pris le pouvoir sur l'agriculture dans les régions », par Barnabé BINCTIN, publié le 6 Janvier 2017, *Reporterre*, consultable à l'adresse suivante : <https://reporterre.net/La-FNSEA-a-pris-le-pouvoir-sur-l-agriculture-dans-les-regions>

Divers documents

Annexe technique de l'appel à projets « CO3, CO-Construction des Connaissances », Septembre 2018, projet COTERRA « COncertation à l'échelle du TERRitoire pour l'Agroécologie »

Diverses données issues de l'enquête de terrain menée par CHOISIS Jean-Philippe, 2006-2007, Laboratoire DYNAFOR, documents internes, INRA Castanet-Tolosan.

Document de cadrage « L'agroécologie, une transition à construire », INRA, disponible à l'adresse suivante : <https://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/250599-24a0e-resource-caer2013-sia2014-l-agroecologie-une-transition-a-construire-4-p-.html>

Dossier « Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement, Propositions pour le Ministre », Marion GUILLOU et al., Mai 2013, INRA, Agreenium, consultable à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/remise-du-rapport-sur-lagro-ecologie-par-marion-guillou-stephane-le-foll-0>

Dossier « Les Agences : une nouvelle gestion publique ? », sous la dir. de RICHARD Jacky et CYTERMANN Laurent, 2012, étude annuelle du Conseil d'Etat, consultable à l'adresse suivante : <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000501.pdf>

Proposition de stage « Transition agroécologique et politiques publiques », UMR DYNAFOR, Novembre 2018.

Sites internet

Site internet de l'ADEME, page « CO3 : CO-Construction des Connaissances pour la transition écologique et solidaire », consultable à l'adresse suivante : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CO32018-67>

Site internet « CAP eye - Cellule de Veille et de Prospective sur la Politique Agricole Commune », géré par LECOLE Pauline et THOYER Sophie du département de Sciences Economiques, Sociales et de Gestion de Montpellier SupAgro, consultable à l'adresse suivante : https://www.supagro.fr/capeye/pac_post2020/

Site internet de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, consultable à l'adresse suivante : <https://haute-garonne.chambre-agriculture.fr/>

Site internet du Conseil départemental de Haute-Garonne, consultable à l'adresse suivante : <https://www.haute-garonne.fr/>

Site internet du Dictionnaire d'agroécologie, INRA, Région Occitanie, consultable à l'adresse suivante : <https://dicoagroecologie.fr/>

Site internet de la DRAAF Occitanie, Le ministère de l'agriculture en région, consultable à l'adresse suivante : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

Site internet des GIEE, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, consultable à l'adresse suivante : <http://www.giee.fr/>

Site internet de l'IGN, page « Espace professionnel », consultable à l'adresse suivante : <http://professionnels.ign.fr/donnees>

Site internet du journal « La Dépêche du Midi », presse quotidienne régionale, consultable à l'adresse suivante : <https://www.ladepeche.fr/>

Site internet « L'europe s'engage en ... Occitanie », consultable à l'adresse suivante : <https://www.europe-en-occitanie.eu/>

Site internet du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, consultable à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/>

Site internet de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, consultable à l'adresse suivante : <https://www.laregion.fr/>

Site internet du Réseau Rural Français, consultable à l'adresse suivante : <https://www.reseaurural.fr/>

Site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne, consultable à l'adresse suivante : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

Site internet du SIAH du Touch, consultable à l'adresse suivante : <https://www.siah-du-touch.org/>

Site internet Telepac des téléservices des aides de la PAC, page « Formulaires et notices 2019 », Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, consultable à l'adresse suivante :
<https://www1.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/html/public/aide/formulaires-2019.html>

Site internet Telepac des téléservices des aides de la PAC, page « Publication des bénéficiaires d'aides PAC », Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, consultable à l'adresse suivante :
<https://www2.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/tbp/accueil/accueil.action>

Site internet de l'UMR DYNAFOR, consultable à l'adresse suivante : <https://www.dynafor.fr/>

ANNEXES

➤ Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Liste d'apparition des figures
- Annexe n°2 : Grilles d'analyse des discours
- Annexe n°3 : Exemple d'une grille d'entretien utilisée lors d'un rendez-vous avec un professionnel du secteur agricole

- Annexe n°1 : Liste d'apparition des figures
- Figure n°1 : Carte illustrant la localisation de la zone d'étude du projet COTERRA dans les coteaux de Gascogne (31), réalisée par LECLERC Anouk – Juillet 2019 p.15
- Figure n°2 : Photographie représentant la zone d'étude des coteaux de Gascogne, © DYNAFOR – Mai 2019 p.16
- Figure n°3 : Tableau représentant la typologie des PP de LOWI, réalisé par LECLERC Anouk – Juillet 2019 p. 24
- Figure n°4 : Cadres européens et français régissant la mise en œuvre du FEADER jusqu'au niveau local, schéma réalisé par le Réseau rural français en Décembre 2016 p.30
- Figure n°5 : Localisation du dispositif MAEC SPE sur le territoire des coteaux de Gascogne, carte réalisée par Chambre d'agriculture de la H-G, Septembre 2018 p.35
- Figure n°6 : Schéma illustrant l'apport du cadre méthodologique mis en œuvre, inspiré des schémas de OLIVIER DE SARDAN, réalisé par LECLERC Anouk – Juillet 2019 p.47
- Figure n°7 : Carte illustrant la localisation des quatre communes dans la zone d'étude du projet COTERRA, réalisée par LECLERC Anouk – Juillet 2019 p.49
- Figure n°8 : Tableau représentant les critères de l'échantillonnage et leurs modalités respectives, réalisé par LECLERC Anouk – Juillet 2019 p.52
- Figure n°9 : Guide d'entretien à destination des agriculteurs, réalisé par LECLERC Anouk – Mai 2019 p.55
- Figure n°10 : Carte de visite, réalisée par LECLERC Anouk – Mai 2019 p.58
- Figure n°11 : Tableau récapitulatif des entretiens effectués auprès des agriculteurs, réalisé par LECLERC Anouk – Juin 2019 p.59
- Figure n°12 : Tableau récapitulatif des entretiens effectués auprès des professionnels du secteur agricole, réalisé par LECLERC Anouk – Août 2019 p.64

- Figure n°13 : Schéma récapitulatif des différentes étapes du stage de recherche, réalisé par Leclerc Anouk – Septembre 2019 p.65
- Figure n°14 : Tableau récapitulatif de la répartition des exploitations enquêtées en fonction des trois catégories proposées, réalisé par LECLERC Anouk – Août 2019 p.75
- Figure n°15 : Dessin de © SAMSON, in « Pour une PAC ambitieuse », La Confédération Paysanne, 2015 p.104

- Annexe n°2 : Grille d'analyse des discours

THEME 1 : PERCEPTIONS DES DISPOSITIFS DES PPA

SOUS-THEMES	CITATIONS	ANALYSES
<p>Niveau(x) de connaissance</p>	<p>« FC : Et est-ce qu'il y a <u>d'autres types de soutien ou de politiques</u> qui vont ont aidé ou ... ? E4 : <u>Non pas vraiment, je ne vois pas.</u> [rires] [...] »</p> <p>« E12 : [...] Après il y a tout ce qui est <u>les MAE et machin truc. Tout ça je n'y comprends rien mais si j'ai bien compris</u> il faut que l'on fasse aussi plus de protéines à travers les méteils pour réduire le concentré quoi. »</p>	<p>En dehors de la PAC, les exploitants connaissent peu les dispositifs de PPA</p> <p>Les exploitants savent ce dont ils bénéficient mais connaissent peu les dispositifs (leur portée, leurs modalités) et donc les comprennent peu/mal</p>
<p>Niveau(x) de compréhension</p>	<p>« E2 : Quand ils nous pondent sur Télépac ... On a les superficies toutes prêt à imprimer, ce n'est jamais pareil, certaines c'est 1 de plus, certaines 1 de moins. <u>Il ne faut pas chercher à comprendre</u>, moi je ne cherche plus à comprendre [rires]. Dans la mesure où cela ne varie pas de beaucoup je ne cherche pas à comprendre parce qu'autrement on ne s'en sort plus. »</p> <p>« AL : Ah oui, vous êtes à la MAE. D'accord. E13b : Qu'est-ce que c'est la MAE ? E13 : Et beh le surplus de prime. E13b : Ah ! E13 : Mais bon c'est vraiment le ... la pagaille. AL : C'est-à-dire ? C'est lourd ? E13 : Ah oui, oui. Le papier est quand même relativement lourd. AL : Et la pagaille, vous pensez à quoi particulièrement ? E13 : Oh beh <u>par rapport aux calculs</u> bon. AL : Ah oui qu'il faut tout ... E13 : Et oui ! Après ... Après, on verra les contrôles quand ils seront là, là aussi ce sera la pagaille. [rires] »</p>	<p>Manque de lisibilité vis-à-vis des procédures de « contrôle » des dossiers PAC : situation qui participe à créer une certaine distance entre exploitants et dispositifs de PPA</p> <p>Manque de lisibilité de certains dispositifs et donc de compréhension pour les agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cas de la MAEC

<p>Légitimité des dispositifs</p>	<p>« P2 : [...] Enfin, il faut espérer qu'ils ne réduisent pas trop le budget parce qu'aujourd'hui si ... <u>Beh si tu n'as pas les aides PAC tu n'as pas grand monde qui peut continuer à travailler.</u> [...] Non après les gens préféreraient ... A mon avis, <u>beaucoup préféreraient qu'il n'y ait pas d'aide PAC et continuer ... bien valoriser leurs productions.</u> [...] »</p> <p>« E3 : Voilà, oui, ça ne cadre pas du tout. Il y a un décalage, il faudrait adapter à chaque région quoi ... ici quand je vois, on a beaucoup de coteaux, <u>il faudrait que l'on ait davantage d'aides que par rapport à certaines zones quoi.</u> Vous avez des régions qui sont aidées, plus que nous ici en coteaux. Moi je vois, les gens de la montagne qui descendent, ils me disent « oh ici vous êtes malades dans les coteaux », quand on fait des foins en coteaux, <u>ils te disent « nous à la montagne c'est tout plat », ils te disent « on a des plateaux, on a des aides terribles » que nous ...</u> Quand ils viennent ici ils disent « oh vous êtes fous », mais bon on a que des coteaux alors comment on fait ? C'est pour ça que je dis <u>ce n'est pas adapté, souvent.</u> »</p> <p>« E3 : [...] Il y a eu une baisse des aides de ça et tout et c'est pour ça qu'au maximum il faut essayer de ne pas trop compter sur la PAC. La PAC c'est le gâteau euh la cerise sur le gâteau mais en gros pff ... Il ne faut pas trop ... <u>Parce que l'on ne sait jamais trop à quelle sauce ils nous mangent quoi.</u> »</p> <p>« E2b : [...] Déjà, on nous impose des normes en veux-tu en voilà, il faut toujours être en train de rajouter un truc supplémentaire. Ils sont bien gentils mais c'est nous qui payons, <u>c'est eux qui commandent et c'est nous qui payons.</u> Donc euh ... »</p>	<p>Implication du système PAC dans l'évolution du marché économique agricole et la structuration des exploitations agricoles</p> <p>Définition des dispositifs pas forcément comprise ou acceptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cas de l'ICHN : pourquoi pas un classement en zone montagne ? <p>Impression d'un manque de considération des exploitants → nous // eux – ils</p> <ul style="list-style-type: none"> - En matière de normes à respecter
<p>→ Bilan général des sous-thèmes</p>		

THEME 2 : LE RAPPORT AUX DISPOSITIFS : ENTRE OPPORTUNITES ET CONTRAINTES

SOUS-THEMES	CITATIONS	ANALYSES
<p>Porteurs d'opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour expérimenter - Pour changer un rouage du système dans lequel ils sont pris 		
<p>Contraintes perçues négativement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complexité, lourdeur, brutalité - Réglementation inadaptée à leurs réalités, à la pratique 		
<p>➔ Bilan général des sous-thèmes</p>	<p>Capacité d'adaptation permanente</p>	

THEME 3 : QUESTION DES ECHELLES ET DE LA RESPONSABILITE

SOUS-THEMES	CITATIONS	ANALYSES
<p>L'agriculteur : entre échelle personnelle (individu), professionnelle (chef d'entreprise) et échelle sociale (citoyen)</p>		

La question de la responsabilité des agriculteurs quant à leurs pratiques et à leurs implications		
Dispositifs de PPA et statuts de l'agriculteur : quelle échelle cibler ?		
→ Bilan général des sous-thèmes		

THEME 4 : LES DISPOSITIFS DE PPA : UNE ENTREE DANS UN SYSTEME DE RAISONS D'AGIR COMPLEXE

SOUS-THEMES	CITATIONS	ANALYSES
Eléments qui font des dispositifs de PPA une raison d'agir des agriculteurs		
Les pratiques agricoles déterminées par un faisceau complexe de raisons d'agir toujours réadapté (contexte, temporalité, échelles)		
→ Bilan général des sous-thèmes		

- Annexe n°3 : Exemple d'une grille d'entretien utilisée lors d'un rendez-vous avec un professionnel du secteur agricole

Grille d'entretien : à destination des conseillers agricoles intervenant sur le territoire d'étude

Eléments de présentation :

Je suis Anouk LECLERC, étudiante en géographie et je réalise mon stage de fin d'études au laboratoire DYNAFOR de l'INRA. Mon travail s'inscrit dans le cadre du projet COTERRA, porté notamment par Floriane CLEMENT, qui est un projet de recherche-action participative. Ce projet se déroule sur les coteaux de Gascogne, en partenariat notamment avec les ACVA d'Aurignac et de Boulogne s/Gesse et il vise à accompagner la réflexion des acteurs du territoire sur les moyens de mettre en œuvre une transition agroécologique. Et plus précisément, ma mission porte sur l'étude des politiques publiques agricoles et leur (potentielle) capacité à véhiculer un changement de pratiques agricoles. J'ai déjà effectué des entretiens auprès d'agriculteurs de la zone d'études et je souhaite désormais rencontrer des personnels ressources dans les services en charge du conseil, de l'administration et de la gestion sur les questions agricoles, d'où ma sollicitation à votre égard. L'ensemble des propos seront anonymés et je serai seule à avoir accès au contenu brut des échanges. A la suite des rencontres, je proposerai une synthèse et des pistes d'action.

Eléments pour le consentement :

Au regard des éléments que je viens de vous exposer, est-ce que vous seriez d'accord pour m'accorder un entretien et que je puisse l'enregistrer ? S'il y a des choses qui ne vous semblent pas claires ou que vous avez des questions, n'hésitez pas à me le dire.

<p>Rôle de conseiller agricole</p>	<p>Pour commencer, est-ce que vous pourriez décrire votre travail quotidien de conseiller agricole ? Quelle est votre journée-type ?</p> <p>Est-ce que vous pourriez m'expliquer quels sont les objectifs de votre structure en matière agricole ? Et plus particulièrement pour le territoire du bas Comminges, qu'en est-il (de la déclinaison) de ces objectifs ?</p>
<p>Agroécologie, pratiques agricoles et PPA</p>	<p>Vous avez évoqué l'agroécologie, quelle définition en donneriez-vous ? (→ si jamais n'en parle pas : l'appellation de votre statut est « conseiller agro-environnement » et non plus seulement conseiller agricole, est-ce que vous pouvez revenir sur ce changement de qualificatif ? → ceci permettant ensuite d'enchaîner avec l'agroécologie)</p>

<p>Agroécologie, pratiques agricoles et PPA</p>	<p>De quelle(s) influence(s) cette définition est-elle issue ? Cette définition est-elle en lien avec ce que véhicule le ministère notamment depuis l'élaboration de son projet agroécologique pour la France ?</p> <p>Cette définition est-elle en lien avec celle que votre structure a défini et porte ? (→ si l'enquêté dispose d'une vision personnelle différente de celle que véhicule sa structure, chercher à comprendre les positionnements individuel et institutionnel)</p> <p>Quelles sont les dispositifs de PPA qui s'accordent avec votre définition de l'agroécologie ? De quelle manière participent-ils à servir cette vision de l'agroécologie ?</p> <p>Quels sont les leviers que votre structure utilise pour changer les pratiques agricoles ? (formation, accompagnement, subvention)</p> <p>Que pensez-vous de la place qui est faite aux pratiques agricoles dans les dispositifs de PPA ? Pensez-vous que les modes de production sont davantage considérés par les dispositifs de PPA ? Plus que la finalité de la production ?</p> <p>Existe-t-il, aujourd'hui, des pratiques agricoles que les PPA tentent de décourager ? Quelles sont les pratiques agricoles que les PPA encourageraient aujourd'hui ? Existe-t-il des cas où les PPA sont venues accompagner des pratiques après que celles-ci aient émergé du terrain ?</p>
<p>Les dispositifs de PPA et le rapport au territoire des coteaux de Gascogne</p>	<p>Que pensez-vous de l'évolution (passée et à venir) de la PAC ?</p> <p>Quelles sont les dispositifs de PPA ayant une déclinaison sur le territoire d'étude ? Quels sont leurs objectifs ? Quelles peuvent être leurs implications territoriales ? Des changements (économiques, de structure, paysagers, environnementaux, etc.) sont-ils à lier à des dispositifs particuliers ?</p> <p>En tant qu'acteur concevant des dispositifs de PPA, comment votre structure peut-elle prendre en compte les caractéristiques du territoire dans la définition d'un dispositif ?</p>

<p>Les dispositifs de PPA et le rapport au territoire des coteaux de Gascogne</p>	<p>Compte-tenu des caractéristiques du territoire, quels sont les dispositifs de PPA qui sont le plus adaptés ? Et pourquoi ? Pour les dispositifs de PPA qui sont le moins adaptés aux coteaux de Gascogne, sur quel(s) point(s) faudrait-il intervenir pour les rendre plus opérationnels pour le territoire ?</p> <p>Quel est votre avis sur les outils disponibles pour que les agriculteurs s’informent sur les dispositifs de PPA ? Les moyens consacrés à la communication quant aux dispositifs de PPA sont-ils suffisants ? efficaces ?</p>
<p>Lien avec le système d’acteurs impliqués en matière de PPA</p>	<p>Les agriculteurs vous font-ils part de retours concernant ces dispositifs ? Si oui, quels sont-ils ? Si oui, avez-vous la capacité de faire remonter ces éléments ? à qui et comment ?</p> <p>Quelle est la relation que votre structure entretient avec les autres acteurs qui définissent les dispositifs de PPA ? Quelle est la relation que votre structure entretient avec les autres acteurs qui accompagnent la mise en œuvre des dispositifs de PPA ?</p> <p>En tant que conseiller faisant le lien entre la vision d’une structure et la pratique des agriculteurs, quel rapport entretenez-vous avec les missions de conseil agricole de votre structure ? Votre travail de conseil est-il évalué par la structure ? Si oui, comment ?</p> <p>D’après votre expérience, comment s’articule la PAC avec les autres dispositifs de PPA qui existent sur le territoire ? Existe-t-il des situations où des dispositifs de PPA, qui sont définis par un même acteur, peuvent être divergents ? Existe-t-il des situations où des dispositifs de PPA, qui sont définis par des acteurs différents, peuvent s’opposer en termes d’objectif et/ou de vision agricoles ? Comment s’articule la PAC avec les dispositifs plus territorialisés et/ou collectifs véhiculés dans le projet agroécologique ? [Pensez-vous que la PAC et que les dispositifs plus territorialisés et/ou collectifs véhiculés dans le projet agroécologique s’inscrivent dans une sorte de concurrence ? peuvent-ils être complémentaires ?]</p>

➤ Résumés

Mots-clefs : Coteaux de Gascogne – Politiques publiques agricoles - Pratiques agricoles – Changement – Politique Agricole Commune (PAC) – Raisons d’agir / schéma cognitif de prise de décision – Transition agroécologique

A partir d’une étude menée auprès d’exploitants agricoles - exerçant sur quatre communes des coteaux de Gascogne (Haute-Garonne - 31) dans des situations variées – complétée par des entretiens avec des professionnels du conseil, de la gestion et de l’administration du monde agricole, nous analysons le rapport que les agriculteurs entretiennent avec les politiques publiques agricoles (PPA), au regard des enjeux de la mise en œuvre d’une transition agroécologique.

Les PPA apparaissent comme une raison d’agir des exploitants. Il existe un lien direct entre dispositifs de PPA et évolution des pratiques agricoles, dont les motifs varient en fonction des agriculteurs (contrainte, opportunité pour changer ou opportunisme pour soutenir le système d’exploitation). Collectivement, il en résulte une capacité d’adaptation généralisée des agriculteurs vis-à-vis des PPA, qu’ils perçoivent négativement, bien que celle-ci soit contrainte par le poids du système PAC (Politique Agricole Commune) dans le fonctionnement du monde agricole.

L’étude montre que les enjeux agroécologiques, bien que mieux pris en compte dans les dispositifs de PPA, ne sont pas forcément considérés comme une priorité par les exploitants. Ceux-ci définissent leurs systèmes d’exploitation par le biais d’un schéma cognitif de prise de décision complexe, composé d’un faisceau de facteurs pouvant s’influencer mutuellement, qui peut produire des effets en matière de pratiques agricoles distincts de ceux attendus par les PPA.

Ce travail s’inscrit dans une réflexion plus globale portée par le projet COTERRA (CONcertation à l’échelle du TERRitoire pour l’Agroécologie) du laboratoire DYNAFOR de l’INRA, visant à considérer les enjeux sous-jacents à la mise en œuvre effective d’une transition agroécologique à l’échelle d’un territoire.

Key words : Gascogne’ hillsides – Agricultural policies – Farming practices – Change – Common Agricultural Policy (CAP) – Reason to act – Cognitive schema of decision-making – Agroecological transition

Abstract : From a study conducted with farmers – acting on four cities of Gascogne’ hillsides (Haute-Garonne – 31) in various situations – supplemented by interviews of professionals in consulting, management and administration of agricultural world, we analyze the report that farmers have with agricultural policies, related to the challenges of setting up an agroecological transition.

Agricultural policies appear as a farmer’s reason to act. There is a direct link between agricultural policies devices and changing agricultural practices, whose reasons vary according to the farmers (constraint, opportunity to change or opportunism to support the farming system). Collectively, it results in generalized adaptability of farmers regarding to agricultural policies, that they perceive negatively, although this ability is constrained by the CAP system weight.

The study shows that agroecological issues, although better taken into account in agricultural policies, are not necessarily considered as a priority by farmers. They design their farming systems through a complex cognitive schema of decision-making, composed by a bundle of factors that can influence each other, which can produce distinct effects from those expected by agricultural policies.

This work is part of a broader reflection, carried by COTERRA project (CONsultation at the TERRitorial level for Agroecology) from DYNAFOR laboratory of INRA, which aims to consider the underlying issues to actually setting up an agroecological transition.